

GOUVERNEMENTS, REPRESENTATION POLITIQUE, PRINCIPAUX CORPS D'ETAT, INSTITUTIONS DE LA SOCIETE CIVILE

RWANDA

Sont regroupées ci-après les principales informations relatives aux différents corps constitués de l'État et de la société civile : personnalités, structures politiques et associatives. La période couverte commence avec la "transition démocratique" de la fin des années 1980. La présentation des informations (en particulier celles relatives aux gouvernements et assemblées nationales) respecte l'ordre protocolaire adopté par les documents officiels. Toutes les informations proviennent des autorités et structures compétentes en la matière. Certaines d'entre elles, comme les appartenances ethniques ou les origines régionales, ont été ajoutées pour les personnalités publiques et instances où ces éléments jouent un rôle indéniable.

1) GOUVERNEMENTS

GOUVERNEMENT du 9 avril 1987¹

Président de la République et ministre de la Défense Nationale : Général-Major Juvénal HABYARIMANA (*hutu, Gisenyi*)

Ministre à la Présidence de la République : Siméon NTEZIRYAYO (*hutu, Cyangugu*)

Ministre des Relations Institutionnelles : Édouard KAREMERA (*hutu, Kibuye*)

Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal : Thomas HABANABAKIZE (*hutu, Gitarama*)

Ministre de la Justice : Jean-Marie Vianney MUGEMANA (*hutu, Byumba*)

Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle : François HABİYAKARE (*hutu, Kibungo*)

Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales : Dr Casimir BIZIMUNGU (*hutu, Ruhengeri*)

Ministre des Finances et de l'Économie : Vincent RUHAMANYA (*hutu, Gikongoro*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : François NGARUKIYINTWALI (*hutu, Ruhengeri*)

Ministre du Plan : Ambroise MULINDANGABO (*tutsi, Gikongoro*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Colonel Aloys NSEKALIJE (*hutu, Gisenyi*)

Ministre de la Jeunesse et des Coopératives : Lieutenant-Colonel Augustin NDINDILIYIMANA (*hutu, Butare*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : Anastase NTEZILYAYO (*hutu, Butare*)

Ministre des Transports et des Communications : André NTAGERURA (*hutu, Cyangugu*)

Ministre des Travaux Publics, de l'Énergie et de l'Eau : Joseph NZIRORERA (*hutu, Ruhengeri*)

Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat : Juvénal UWILINGIYIMANA (*hutu, Gisenyi*)

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique : Charles NYANDWI (*hutu, Kigali*)

¹ Entre 1987 et 1991, les gouvernements du Général-Major Juvénal HABYARIMANA comprenaient uniquement des militants du parti unique Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND). Sur les 16 ministres de ce gouvernement, un seul était tutsi.

GOUVERNEMENT du 15 janvier 1989¹

Président de la République et ministre de la Défense Nationale : Général-Major Juvénal HABYARIMANA (*hutu, Gisenyi*)

Ministre à la Présidence de la République : Siméon NTEZIRYAYO (*hutu, Cyangugu*)

Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal : Jean-Marie Vianney MUGEMANA (*hutu, Byumba*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale : Dr Casimir BIZIMUNGU (*hutu, Ruhengeri*)

Ministre des Finances : Benoît NTIGULIRWA (*hutu, Gitarama*)

Ministre des Travaux Publics, de l'Énergie et de l'Eau : Joseph NZIRORERA (*hutu, Ruhengeri*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Daniel MBANGURA (*hutu, Gikongoro*)

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique : Charles NYANDWI (*hutu, Kigali*)

Ministre du Plan : Callixte NZABONIMANA (*hutu, Gitarama*)

Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat : Colonel Aloys NSEKALIJE (*hutu, Gisenyi*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : Anastase NTEZILYAYO (*hutu, Butare*)

Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle : François HABİYAKARE (*hutu, Kibungo*)

Ministre de la Justice : Théoneste MUJYANAMA (*hutu, Kibuye*)

Ministre de la Santé Publique : Dr Placide NGENDAHAYO (*hutu, Kigali*)

Ministre des Transports et des Communications : André NTAGERURA (*hutu, Cyangugu*)

Ministre du Commerce et de la Consommation : Juvénal UWILINGIYIMANA (*hutu, Gisenyi*)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Lieutenant-Colonel Augustin NDINDILIYIMANA (*hutu, Butare*)

Ministre des Relations Institutionnelles : Antoine NTASHAMAJE (*tutsi, Gikongoro*)

¹ Sur les 17 membres MRND du gouvernement, 1 était tutsi.

GOUVERNEMENT du 9 juillet 1990¹

Président de la République et ministre de la Défense Nationale : Général-Major Juvénal HABYARIMANA (*hutu, Gisenyi*)

Ministre à la Présidence de la République : Siméon NTEZIRYAYO (*hutu, Cyangugu*)

Ministre des Relations Institutionnelles : Antoine NTASHAMAJE (*tutsi, Gikongoro*)

Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal : Jean-Marie Vianney MUGEMANA (*hutu, Byumba*)

Ministre de la Justice : Théoneste MUJYANAMA (*hutu, Kibuye*)

Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle : François HABİYAKARE (*hutu, Kibungo*)

Ministre des Finances : Benoît NTIGULIRWA (*hutu, Gitarama*)

Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat : Joseph NZIRORERA (*hutu, Ruhengeri*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : James GASANA (*hutu, Byumba*)

Ministre du Plan : Augustin NGIRABATWARE (*hutu, Gisenyi*)

Ministre des Travaux Publics, de l'Énergie et de l'Eau : André NTAGERURA (*hutu, Cyangugu*)

Ministre des Transports et des Communications : Colonel Augustin NDINDILİYIMANA (*hutu, Butare*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Daniel MBANGURA (*hutu, Gikongoro*)

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Charles NYANDWI (*hutu, Kigali*)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Callixte NZABONIMANA (*hutu, Gitarama*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale : Dr Casimir BIZIMUNGU (*hutu, Ruhengeri*)

Ministre de la Santé : Dr Placide NGENDAĤAYO (*hutu, Kigali*)

Ministre du Commerce et de la Consommation : François NZABAHIMANA (*hutu, Butare*)

¹ Sur les 17 membres MRND du gouvernement, 1 était tutsi.

GOUVERNEMENT du 4 février 1991¹

Président de la République et ministre de la Défense Nationale : Général-Major Juvénal HABYARIMANA (*hutu, Gisenyi*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale : Dr Casimir BIZIMUNGU (*hutu, Ruhengeri*)

Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal : Faustin MUNYAZESA (*hutu, Kigali*)

Ministre du Plan : Augustin NGIRABATWARE (*hutu, Gisenyi*)

Ministre des Finances : Benoît NTIGULIRWA (*hutu, Gitarama*)

Ministre de la Justice : Sylvestre NSANZIMANA (*hutu, Gikongoro*)

Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle : Charles NYANDWI (*hutu, Kigali*)

Ministre à la Présidence de la République : Enoch RUHIGIRA (*hutu, Kibuye*)

Ministre à la Présidence de la République chargé des questions relatives à la Défense et à la Sécurité Nationale : Colonel Augustin NDINDILYIMANA (*sans parti, hutu, Butare*)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Callixte NZABONIMANA (*hutu, Gitarama*)

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Constantin CYUBAHIRO (*tutsi, Kibungo*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Daniel MBANGURA (*hutu, Gikongoro*)

Ministre de la Santé : François NSENGUMUREMYI (*tutsi, Cyangugu*)

Ministre des Transports et des Communications : Alphonse HIGANIRO (*hutu, Gisenyi*)

Ministre des Travaux Publics, de l'Énergie et de l'Eau : André NTAGERURA (*hutu, Cyangugu*)

Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat : Joseph NZIRORERA (*hutu, Ruhengeri*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : James GASANA (*hutu, Byumba*)

Ministre du Commerce et de la Consommation : François NZABAHIMANA (*hutu, Butare*)

¹ Sur les 17 membres MRND du gouvernement, 2 étaient tutsi.

GOUVERNEMENT du 31 décembre 1991¹

Président de la République : Général-Major Juvénal HABYARIMANA (*MRND, hutu, Gisenyi*)²

Premier Ministre : Sylvestre NSANZIMANA (*MRND, hutu, Gikongoro*) nommé le 13 octobre 1991

Ministre des Affaires Étrangères : Dr Casimir BIZIMUNGU (*MRND, hutu, Ruhengeri*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Environnement : James GASANA (*MRND, hutu, Byumba*)

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat : Gaspard RUHUMULIZA (*PDC, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Défense Nationale : Colonel Augustin NDINDILYIMANA (*sans parti, hutu, Butare*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Daniel MBANGURA (*MRND, hutu, Gikongoro*)

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture : Constantin CYUBAHIRO (*MRND, tutsi, Kibungo*)

Ministre des Finances : Enoch RUHIGIRA (*MRND, hutu, Kibuye*)

Ministre de la Fonction Publique : Alexandre MUTERAHEJURU (*MRND, hutu, Ruhengeri*)

Ministre de l'Information : Fidèle NKUNDABAGENZI (*MRND, tutsi, Cyangugu*)

Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal : Faustin MUNYAZESA (*MRND, hutu, Kigali*)

Ministre de la Jeunesse et des Associations Coopératives : Callixte NZABONIMANA (*MRND, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Justice : Mathieu NGIRUMPATSE (*MRND, hutu, Kigali*)

Ministre du Plan et de la Coopération Internationale : Augustin NGIRABATWARE (*MRND, hutu, Gisenyi*)

Ministre de la Santé : Dr Jean-Baptiste NDALIHORANYE (*MRND, hutu, Gisenyi*)

Ministre des Transports et des Communications : André KATABARWA (*MRND, tutsi, Byumba*)

Ministre du Travail et des Affaires Sociales : Prosper MUGIRANEZA (*MRND, hutu, Kibungo*)

Ministre des Travaux Publics et de l'Énergie : André NTAGERURA (*MRND, hutu, Cyangugu*)

¹ Premier gouvernement dit "pluripartite". La représentation partisane et ethnique des 17 ministres du gouvernement est la suivante : 15 MRND, 1 PDC, 1 militaire "sans parti" ; 2 ministres tutsi.

² Il abandonne pour la première fois le poste de ministre de la Défense Nationale qu'il occupait depuis 1965.

GOUVERNEMENT du 16 avril 1992¹

Président de la République : Général-Major Juvénal HABYARIMANA (*MRND, hutu, Gisenyi*)

Premier Ministre : Dismas NSENGIYAREMYE (*MDR, hutu, Gitarama*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : Boniface NGULINZIRA (*MDR, hutu, Ruhengeri*)²

Ministre du Plan : Augustin NGIRABATWARE (*MRND, hutu, Gisenyi*)

Ministre de l'Intérieur et du Développement communal : Faustin MUNYAZESA (*MRND, hutu, Kigali*)

Ministre de la Défense : James GASANA (*MRND, hutu, Byumba*)

Ministre des Finances : Marc RUGENERA (*PSD, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Fonction Publique : Prosper MUGIRANEZA (*MRND, hutu, Kibungo*)

Ministre de la Justice : Stanislas MBONAMPEKA (*PL, hutu, Ruhengeri*)³

Ministre des Travaux Publics et de l'Énergie : Félicien GATABAZI (*PSD, hutu, Butare*)

Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage : Frédéric NZAMURAMBAHO (*PSD, hutu, Gikongoro*)

Ministre de l'Information : Pascal NDENGEJEHO (*MDR, hutu, Kigali*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Mme Agathe UWILINGIYIMANA (*MDR, hutu, Butare*)

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture : Daniel MBANGURA (*MRND, hutu, Gikongoro*)

Ministre du Travail et des Affaires Sociales : Landoald NDASINGWA (*PL, tutsi, Kigali*)

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat : Mme Agnès NTAMABYALIRO (*PL, hutu, originaire de Kibuye résidant à Gitarama*)

Ministre de la Santé : Dr Casimir BIZIMUNGU (*MRND, hutu, Ruhengeri*)

Ministre des Transports et des Communications : André NTAGERURA (*MRND, hutu, Cyangugu*)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Callixte NZABONIMANA (*MRND, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Famille et de la Promotion féminine : Mme Pauline NYIRAMASUHUKO (*MRND, hutu, Butare*)

Ministre du Tourisme et de l'Environnement : Gaspard RUHUMULIZA (*PDC, hutu, Gitarama*)

¹ Premier "vrai" gouvernement pluripartite. La représentation partisane et ethnique des 19 ministres du gouvernement est la suivante : 9 MRND, 3 MDR, 3 PL, 3 PSD, 1 PDC ; un ministre tutsi.

² Il sera assassiné le 11 avril 1994 par la Garde Présidentielle.

³ Démissionnaire le 5/01/1993, le poste restera vacant jusqu'à la mise en place du gouvernement du 18 juillet 1993.

GOUVERNEMENT du 18 juillet 1993¹

Président de la République : Général-Major Juvénal HABYARIMANA (*MRND, hutu, Gisenyi*)
Premier Ministre : Mme Agathe UWILINGIYIMANA (*MDR, hutu, Butare*)² nommée le 16/7

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : Anastase GASANA (*MDR, hutu, Kigali rural*)

Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal : Faustin MUNYAZESA (*MRND, hutu, Kigali*)

Ministre de la Justice : Agnès NTAMABYALIRO (*PL, hutu, originaire de Kibuye résidant à Gitarama*)

Ministre de la Défense : James GASANA (*MRND, hutu, Byumba*) menacé de mort, il ne prit pas ses fonctions et s'exila le 20 juillet 1993, sa lettre de démission fut lue lors du premier conseil des ministres du 23/7 ; remplacé le 30/7 par Augustin BIZIMANA (*MRND, hutu, Byumba*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : Frédéric NZAMURAMBAHO (*PSD, hutu, Gikongoro*)³

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Jean-Marie Vianney MBONIMPA (*MDR, hutu, Kibuye*)

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture : Daniel MBANGURA (*MRND, hutu, Gikongoro*)

Ministre des Finances : Marc RUGENERA (*PSD, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Fonction Publique : Prosper MUGIRANEZA (*MRND, hutu, Kibungo*)

Ministre de l'Information : Faustin RUCOGOZA (*MDR, hutu, Byumba*)⁴

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat : Justin MUGENZI (*PL, hutu, Kibungo*)

Ministre du Plan : Augustin NGIRABATWARE (*MRND, hutu, Gisenyi*)

Ministre de la Santé : Dr Casimir BIZIMUNGU (*MRND, hutu, Ruhengeri*)

Ministre des Transports et des Communications : André NTAGERURA (*MRND, hutu, Cyangugu*)

Ministre du Travail et des Affaires Sociales : Landoald NDASINGWA (*PL, tutsi, Kigali*)⁵

Ministre des Travaux Publics et de l'Énergie : Félicien GATABAZI (*PSD, hutu, Butare*)⁶

Ministre du Tourisme et de l'Environnement : Gaspard RUHUMULIZA (*PDC, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Famille et de la Condition féminine : Pauline NYIRAMASUHUKO (*MRND, hutu, Butare*)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Callixte NZABONIMANA (*MRND, hutu, Gitarama*)

¹ La représentation partisane et ethnique des 19 ministres du gouvernement est la suivante : 9 MRND, 3 MDR, 3 PSD, 3 PL, 1 PDC ; 1 ministre tutsi.

² Assassinée ainsi que son époux, Ignace BARAHIRA, le 7 avril 1994 par la Garde Présidentielle.

³ Assassiné le 7 avril 1994 par la Garde Présidentielle.

⁴ Assassiné le 7 avril 1994 par la Garde Présidentielle.

⁵ Assassiné le 7 avril 1994 par la Garde Présidentielle.

⁶ Assassiné le 21 février 1994.

“ GOUVERNEMENT DE TRANSITION À BASE ÉLARGIE ”
devant théoriquement être installé le 5 janvier 1994¹

Président de la République : Général-Major Juvénal HABYARIMANA (*MRND, hutu, Gisenyi*)
Premier Ministre : Faustin TWAGIRAMUNGU (*MDR, hutu, Cyangugu*)

Vice-Premier Ministre et Secrétaire d'État à la Réintégration des Réfugiés : Dr Jacques BIHOZAGARA (*FPR, tutsi, Gikongoro, ex-réfugié au Burundi*)²

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Ferdinand NAHIMANA (*MRND, hutu, Ruhengeri*)

Ministre de la Défense : Augustin BIZIMANA (*MRND, hutu, Byumba*)

Ministre de la Famille et de la Condition Féminine : Pauline NYIRAMASUHUKO (*MRND, hutu, Butare*)

Ministre du Plan : André NTAGERURA (*MRND, hutu, Cyangugu*)

Ministre de la Fonction Publique : Prosper MUGIRANEZA (*MRND, hutu, Kibungo*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Mme Agathe UWILINGIYIMANA (*MDR, hutu, Butare*)

Ministre de l'Information : Faustin RUCOGOZA (*MDR, hutu, Byumba*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : Jean-Marie Vianney MBONIMPA (*MDR, hutu, Kibuye*)

Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage : Frédéric NZAMURAMBAHO (*PSD, hutu, Gikongoro*)

Ministre des Travaux Publics : Félicien GATABAZI (*PSD, hutu, Butare*)

Ministre des Finances : Marc RUGENERA (*PSD, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Justice : Aloys NIYOYITA (*PL, tutsi, Kigali rural*)

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat : Agnès NTAMABYALIRO (*PL, hutu, originaire de Kibuye résidant à Gitarama*)

Ministre du Travail et des Affaires Sociales : Dr Madeleine BAGWANEZA (*PL, hutu, Kibuye*)

Ministre de l'Environnement et du Tourisme : Jean-Népomuscène NAYINZIRA (*PDC, hutu, Gisenyi*)

Ministre de l'Intérieur : Pasteur BIZIMUNGU (*FPR, hutu, Gisenyi*)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Seth SENDASHONGA (*FPR, hutu, Kibuye*)

Ministre de la Santé : Colonel Dr Joseph KAREMERA (*FPR, tutsi, Byumba*)

Ministre des Transports et des Communications : Mme Immaculée GAHIMA KAYUMBA (*FPR, tutsi, Butare*)

¹ La représentation partisane et ethnique des 20 ministres et secrétaire d'État du gouvernement est la suivante : 5 MRND, 5 FPR, 3 MDR + premier ministre, 3 PSD, 3 PL, 1 PDC ; 4 ministres tutsi.

² Les attaches régionales des personnalités précédemment réfugiées à l'étranger sont souvent sujettes à caution particulièrement pour celles nées à l'extérieur du pays. De plus, les préfectures d'origine indiquées peuvent correspondre à des préfectures où les parents occupaient des postes administratifs sans en être nécessairement originaires. Les indications que nous mentionnons sont celles de la préfecture d'origine lorsqu'elle est connue.

“ GOUVERNEMENT DE TRANSITION À BASE ÉLARGIE ”
nouvelle composition annoncée par Faustin TWAGIRAMUNGU le 18 mars 1994¹

Président de la République : Général-Major Juvénal HABYARIMANA (*MRND, hutu, Gisenyi*)
Premier Ministre : Faustin TWAGIRAMUNGU (*MDR, hutu, Cyangugu*)

Vice-Premier Ministre et Secrétaire d'État à la Réintégration des Réfugiés : Dr Jacques BIHOZAGARA (*FPR, tutsi, Gikongoro*)

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Ferdinand NAHIMANA (*MRND, hutu, Ruhengeri*)

Ministre de la Défense : Augustin BIZIMANA (*MRND, hutu, Byumba*)

Ministre de la Famille et de la Promotion Féminine : Pauline NYIRAMASUHUKO (*MRND, hutu, Butare*)

Ministre du Plan : André NTAGERURA (*MRND, hutu, Cyangugu*)

Ministre de la Fonction Publique : Prosper MUGIRANEZA (*MRND, hutu, Kibungo*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Agathe UWILINGIYIMANA (*MDR, hutu, Butare*)

Ministre de l'Information : Dismas NSENGIYAREMYE (*MDR, hutu, Gitarama*) ou Boniface NGULINZIRA (*MDR, hutu, Ruhengeri*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : Dismas NSENGIYAREMYE ou Boniface NGULINZIRA

Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage : Frédéric NZAMURAMBAHO (*PSD, hutu, Gikongoro*)

Ministre des Travaux Publics : Augustin IYAMUREMYE (*PSD, hutu, Butare*)

Ministre des Finances : Marc RUGENERA (*PSD, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Justice : Aloys NIYOYITA (*PL, tutsi, Kigali rural*)

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat : Justin MUGENZI (*PL, hutu, Kibungo*)

Ministre du Travail et des Affaires Sociales : Landoald NDASINGWA (*PL, tutsi, Kigali*)

Ministre de l'Environnement et du Tourisme : Jean-Népomuscène NAYINZIRA (*PDC, hutu, Gisenyi*)

Ministre de l'Intérieur : Pasteur BIZIMUNGU (*FPR, hutu, Gisenyi*)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Seth SENDASHONGA (*FPR, hutu, Kibuye*)

Ministre de la Santé : Colonel Dr Joseph KAREMERA (*FPR, tutsi, Byumba*)

Ministre des Transports et des Communications : Immaculée GAHIMA KAYUMBA (*FPR, tutsi, Butare*)

¹ La représentation partisane et ethnique des 20 ministres et secrétaire d'État du gouvernement est la suivante : 5 MRND, 5 FPR, 3 MDR + premier ministre, 3 PSD, 3 PL, 1 PDC ; 5 membres tutsi.

**GOVERNEMENT “ INTÉRIMAIRE ” du 8 avril 1994¹
mis en place après la mort du Président Juvénal HABYARIMANA²**

Président de la République par intérim : Docteur Théodore SINDIKUBWABO (*MRND, hutu, Butare*)

Premier Ministre : Jean KAMBANDA (*MDR, hutu, Butare*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : Jérôme BICAMUMPAKA (*MDR, hutu, Ruhengeri*)

Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal : Faustin MUNYAZESA (*MRND, hutu, Kigali*) n'a pas pris son poste³, remplacé par Édouard KAREMERA (*MRND, hutu, Kibuye*) le 22 avril 1994

Ministre de la Justice : Agnès NTAMABYALIRO (*PL, hutu, originaire de Kibuye résidant à Gitarama*)⁴

Ministre de la Défense : Augustin BIZIMANA (*MRND, hutu, Byumba*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : Dr Stratton NSABUMUKUNZI (*PSD, hutu, Butare*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Dr André RWAMAKUBA (*MDR, hutu, Kigali*)

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture : Dr Daniel MBANGURA (*MRND, hutu, Gikongoro*) nommé chef de cabinet du Président, remplacé le 26 mai par Jean de Dieu KAMUHANDA (*MRND, hutu, Kigali*)

Ministre des Finances : Emmanuel NDINDABAHIZI (*PSD, hutu, Kibuye*)

Ministre de la Fonction Publique : Prosper MUGIRANEZA (*MRND, hutu, Kibungo*)

Ministre de l'Information : Éliézer NIYITEGEKA (*MDR, hutu, Kibuye*)

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat : Justin MUGENZI (*PL, hutu, Kibungo*)

Ministre du Plan : Dr Augustin NGIRABATWARE (*MRND, hutu, Gisenyi*)

Ministre de la Santé : Dr Casimir BIZIMUNGU (*MRND, hutu, Ruhengeri*)

Ministre des Transports et des Communications : André NTAGERURA (*MRND, hutu, Cyangugu*)

Ministre du Travail et des Affaires Sociales : Jean de Dieu HABINEZA (*PL, hutu, Gisenyi*)

Ministre des Travaux Publics et de l'Énergie : Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI (*PSD, hutu, Gisenyi*)

¹ Gouvernement dit autoproclamé et non reconnu par la communauté internationale. Son représentant siégea au Conseil de sécurité des Nations Unies jusqu'à la défaite militaire finale. Installé au Zaïre à partir du 17 juillet 1994, il se donna alors l'appellation de "Gouvernement en exil". La représentation partisane et ethnique des 19 ministres du gouvernement est la suivante : 9 MRND, 3 MDR, 3 PSD, 3 PL, 1 PDC ; aucun ministre tutsi.

² L'avion qui transportait les présidents rwandais et burundais de retour de négociations à Dar-es Salaam a été abattu le 6 avril 1994 avant son atterrissage à l'aéroport de Kigali. Les auteurs de l'attentat n'ont jamais été identifiés malgré la profusion des versions contradictoires de la part des protagonistes en conflit, des journalistes et divers « enquêteurs ». Les deux hypothèses principales mettent en cause soit les éléments hutu extrémistes de l'entourage présidentiel qui auraient voulu empêcher la mise en place des Accords d'Arusha, soit le FPR pressé de s'emparer militairement de la totalité du pouvoir à Kigali, mais aucune n'est étayée par des preuves déterminantes. Ni les nouvelles autorités rwandaises, ni les autorités burundaises n'ont demandé ou engagé des investigations sur l'origine de l'attentat. Le 1^{er} mars 2000, un journal canadien annonçait l'existence d'un rapport transmis au secrétariat général des Nations unies par un enquêteur australien du TPIR en 1997 qui accuserait ouvertement le général Paul KAGAME d'avoir supervisé le commando responsable de l'attaque. À la fin mars, le secrétariat général des Nations unies reconnaissait effectivement l'existence de ce document et le transmettait au TPIR chargé d'apprécier son contenu et les éventuelles suites à donner.

³ Un intérim particulièrement répressif fut assuré par le directeur du cabinet en fonction le 6 avril, Callixte KALIMANZIRA.

⁴ Réfugiée en Zambie en 1995, elle a été enlevée à son domicile le 27 mai 1997. D'après *Amnesty International*, il s'agissait vraisemblablement d'agents du gouvernement rwandais. Cette version a été confirmée par sa présence reconnue tardivement à la mi-1999 à la prison centrale de Kigali. Elle a comparu formellement le 10 décembre 1999 devant la Chambre du Conseil de la Cour de cassation qui lui a signifié son acte d'accusation.

Ministre du Tourisme et de l'Environnement : Gaspard RUHUMULIZA (*PDC, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Famille et de la Condition Féminine : Pauline NYIRAMASUHUKO (*MRND, hutu, Butare*)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Callixte NZABONIMANA (*MRND, hutu, Gitarama*)

GOUVERNEMENT DE “ TRANSITION À BASE ÉLARGIE ” du 19 juillet 1994¹

1) Présentation du gouvernement d'après le communiqué de presse du FPR en date du 19 juillet 1994

Président de la République : Pasteur BIZIMUNGU (*FPR, hutu, Gisenyi*)²

Vice-Président et ministre de la Défense : Général-Major Paul KAGAME, commandant en chef de l'APR³ (*FPR, tutsi, Gitarama, ex-réfugié en Ouganda, ancien de la NRA*) nommé le 19 juillet 1994

Premier ministre : Faustin TWAGIRAMUNGU (*MDR, hutu, Cyangugu*)

Vice-Premier ministre et ministre de la Fonction Publique : Colonel Alexis KANYARENGWE (*FPR, hutu, Ruhengeri*)⁴

Ministre des Affaires Étrangères : Jean-Marie Vianney NDAGIJIMANA (*MDR, hutu, Cyangugu*) dénoncé comme "en fuite" avec l'argent destiné aux ambassades le 13 octobre 1994 par Faustin TWAGIRAMUNGU et ensuite réfugié en France, son poste a été pourvu le 24 novembre 1994 par Anastase GASANA (*MDR, hutu, Kigali rural*). Ce dernier sera exclu du MDR en mars 1995 du fait de son alignement sur les positions du FPR et réintégré ultérieurement

Ministre de l'Intérieur : Seth SENDASHONGA (*FPR, hutu, Kibuye, ex-réfugié au Kenya*)⁵

Ministre de la Justice : Alphonse-Marie NKUBITO (“ *société civile* ”⁶, *hutu, Cyangugu*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Pierre-Célestin RWIGEMA (*MDR, hutu, Gitarama*)

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Dr Joseph NSENGIMANA (*PL, tutsi, Kigali*)

Ministre des Finances : Marc RUGENERA (*PSD, hutu, Gitarama*)

Ministre de l'Industrie : Prosper HIGIRO (*PL, tutsi, Kibungo*)

Ministre de la Santé : Colonel Dr Joseph KAREMERA (*FPR, tutsi, Byumba, ex-réfugié en Ouganda, ancien de la NRA*)

Ministre des Transports et des Communications : Immaculée GAHIMA KAYUMBA (*FPR, tutsi, Butare, ex-réfugiée au Burundi*)

Ministre des Affaires Sociales : Pie MUGABO (*PL, tutsi, Butare*)

Ministre de l'Environnement et du Tourisme : Jean-Népomuscène NAYINZIRA (*PDC, hutu, Gisenyi*)

Ministre des Travaux Publics : Charles NTAKIRUTINKA (*PSD, hutu, Gikongoro*)

Ministre à la Condition Féminine : Aloysia INYUMBA (*FPR, tutsi, Byumba, ex-réfugiée en Ouganda*)

Ministre de la Jeunesse et Sports : Patrick MAZIMPAKA (*FPR, tutsi, Kibungo, ex-réfugié au Canada*)

¹ Gouvernement formé après la nomination d'un nouveau Président de la République "par consensus du Bureau Politique du FPR" et la confirmation du Premier Ministre désigné par les Accords d'Arusha le 17 juillet 1994. Ce gouvernement est formé de 17 ministres nommés dont 8 FPR, 3 MDR, 3 PL, 2 PSD, 1 PDC ; 9 membres tutsi dont le Vice-Président et ministre de la Défense, 7 ministres du FPR proviennent de l'étranger. Les 5 postes ministériels prévus pour le MRND - désormais exclu en tant que formation politique - dans les Accords d'Arusha, ont été pourvus par des membres du FPR.

² Ancien directeur d'Électrogaz, il a ensuite rejoint le FPR comme plusieurs personnalités hutu influentes.

³ Avec la mise en place du gouvernement, la fonction de “ commandant en chef de l'APR ” revient théoriquement au chef de l'État.

⁴ Né en 1936, cet ancien chef des services de Sécurité rwandais considéré comme un des cerveaux du coup d'État de 1973, membre du Comité pour la Paix et l'Unité nationale, a occupé en outre les postes de ministre de l'Intérieur et de la Fonction Publique de 1973 à 1980. Membre du Comité central du MRND (1975-1980), il était considéré comme le numéro 2 du régime jusqu'à son exil, en décembre 1980, après une "tentative de coup d'État" contre le Président Juvénal HABYARIMANA.

⁵ Dirigeant de l'Association générale des Étudiants Rwandais (AGER), Seth SENDASHONGA avait été contraint à l'exil en 1975. Installé au Kenya depuis 1978, il avait rejoint le FPR en 1990 en même temps que d'autres opposants exilés choisissaient de renforcer les rangs des nouveaux partis de l'opposition interne.

⁶ Son poste est décompté au titre du MDR.

Secrétaire d'État chargé de la Réhabilitation Nationale : Dr Jacques BIHOZAGARA
(FPR, tutsi, Gikongoro, ex-réfugié au Burundi)

Trois ministères restent non pourvus : Information¹, Agriculture, Plan

2) Présentation corrigée du gouvernement faite à Kigali en date du 20 juillet 1994

Président de la République : Pasteur BIZIMUNGU (FPR)

Premier ministre : Faustin TWAGIRAMUNGU (MDR)

Ministre de la Défense et Vice-Président : Général-Major Paul KAGAME (FPR)

Ministre de la Fonction Publique et Vice-Premier Ministre : Colonel Alexis KANYARENGWE (FPR)

Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal : Seth SENDASHONGA (FPR)

Ministre de la Réhabilitation, des Déplacés de Guerre et de la Démobilisation : Dr Jacques BIHOZAGARA (FPR)

Ministre de la Santé : Colonel Dr Joseph KAREMERA (FPR)

Ministre des Transports et des Communications : Immaculée GAHIMA KAYUMBA (FPR)

Ministre de la Famille et de la Condition Féminine : Aloysia INYUMBA (FPR)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Patrick MAZIMPAKA (FPR)

Ministre des Affaires Étrangères : Jean-Marie Vianney NDAGIJIMANA (MDR)

Ministre de la Justice : Alphonse-Marie NKUBITO (MDR)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Pierre-Célestin RWIGEMA (MDR)

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Dr Joseph NSENGIMANA (PL)

Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat : Prosper HIGIRO (PL)

Ministre des Affaires Sociales et du Travail : Pie MUGABO (PL)

Ministre des Finances : Marc RUGENERA (PSD)

Ministre de l'Énergie et des Travaux Publics : Charles NTAKIRUTINKA (PSD)

Ministre du Tourisme et de l'Environnement : Jean-Népomuscène NAYINZIRA (PDC)

Les postes ministériels suivants furent pourvus par la suite :

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : Dr Augustin IYAMUREMYE
(PSD, hutu, Butare) nommé le 18 août 1994

Ministre du Plan : Jean-Berchmans BIRARA (*sans appartenance, hutu, Gisenyi*) nommé le 2 septembre 1994

Ministre de l'Information : Jean-Baptiste NKULIYINGOMA (*MDR, hutu, Byumba*) nommé le 20 septembre 1994

¹ Le candidat initialement prévu, Jean-Marie HIGIRO (*MDR, hutu, Byumba*), évacué en avril 1994 par l'ambassade des États-Unis, n'a finalement pas souhaité regagner Kigali.

“GOUVERNEMENT RWANDAIS EN EXIL”¹

Président de la République : Dr Théodore SINDIKUBWABO (*MRND, hutu, Butare*)

Premier Ministre : Jean KAMBANDA (*MDR, hutu, Butare*)

Ministre des Affaires sociales et des Réfugiés : Callixte KALIMANZIRA (*MRND, hutu, Butare*)

Ministre de l'Information : Joseph KARINGANIRE (*MDR, hutu, Kibungo*)

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération : Jérôme BICAMUMPAKA (*MDR, hutu, Ruhengeri*)

Ministre de la Défense : Colonel Athanase GASAKE (*hutu, Ruhengeri, officier en retraite*)

Ministre du Patrimoine et de l'Équipement : Innocent HABAMENSHI (*MDR, hutu, Ruhengeri*)

Ministre de la Justice : Stanislas MBONAMPEKA (*PL, hutu, Ruhengeri*)

Ministre de la Mobilisation et de la Jeunesse : Frédéric KAYOGORA (*MRND, hutu, Gisenyi*)

¹ Formé à Bukavu le 1^{er} novembre 1994. Il est composé de 7 ministres dont 3 MRND, 3 MDR, 1 PL ; tous sont hutu.

GOUVERNEMENT du 31 août 1995¹

Président : Pasteur BIZIMUNGU (*FPR, hutu, Gisenyi*)

Vice-Président et Ministre de la Défense : Général-Major Paul KAGAME, commandant en chef de l'APR (*FPR, tutsi, Gitarama*)

Premier ministre : Pierre-Célestin RWIGEMA (*MDR, hutu, Gitarama*)

Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal : Colonel Alexis KANYARENGWE (*FPR, hutu, Ruhengeri*)

Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage : Dr Augustin IYAMUREMYE (*PSD, hutu, Butare*)

Ministre de la Fonction Publique : Sheik Abdul Karim HARERIMANA (*FPR, hutu, Kigali*)²

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat : Prosper HIGIRO (*PL, tutsi, Kibungo*)

Ministre des Finances : Marc RUGENERA (*PSD, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Famille et de la Promotion Féminine : Aloysia INYUMBA (*FPR, tutsi, Byumba*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : Anastase GASANA (*MDR, hutu, Kigali rural*)

Ministre de la Santé : Colonel Dr Joseph KAREMERA (*FPR, tutsi, Byumba*)

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture : Dr Joseph NSENGIMANA (*PL, tutsi, Kigali rural*)

Ministre de l'Information : Jean-Pierre BIZIMANA (*MDR, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Justice : Marthe MUKAMURENZI (*sans appartenance, hutu, Gitarama*)
démissionnée le 12 septembre 1996 et remplacée le 21 octobre 1996 par Faustin NTEZILYAYO (*sans appartenance, hutu, Gitarama*)

Ministre du Travail et des Affaires Sociales : Pie MUGABO (*PL, tutsi, Butare*)

Ministre du Plan : Jean-Berchmans BIRARA (*sans appartenance, hutu, Gisenyi*)

Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire : Laurien NGIRABANZI (*MDR, hutu, Byumba*)

Ministre des Travaux Publics et de l'Énergie : Charles NTAKIRUTINKA (*PSD, hutu, Gikongoro*)

Ministre de la Réhabilitation et de l'Intégration sociale : Patrick MAZIMPAKA (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Ministre des Transports et des Communications : Charles MULIGANDE (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Ministre de l'Environnement et du Tourisme : Jean-Népomuscène NAYINZIRA (*PDC, hutu, Gisenyi*)

Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : Dr Jacques BIHOZAGARA (*FPR, tutsi, Gikongoro*)

¹ Remanié suite à la démission/révocation du Premier ministre Faustin TWAGIRAMUNGU le 28/8/1995 et de celle des ministres de l'Intérieur, de la Justice et de l'Information.

² C'est la première fois dans l'histoire de la République rwandaise qu'un musulman accède à une fonction ministérielle.

GOUVERNEMENT du 28 mars 1997¹

Président : Pasteur BIZIMUNGU (*FPR, hutu, Gisenyi*)

Vice-Président et Ministre de la Défense : Général-Major Paul KAGAME, commandant en chef de l'APR (*FPR, tutsi, Gitarama*)

Cabinet ministériel :

Premier ministre : Pierre-Célestin RWIGEMA (*MDR, hutu, Gitarama*)

Ministre de l'Intérieur, du Développement communal et de la Réinstallation : Sheik Abdul Karim HARELIMANA (*FPR, hutu, Kigali*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : Anastase GASANA (*MDR, hutu, Kigali rural*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement et du Développement rural : Dr Augustin IYAMUREMYE (*PSD, hutu, Butare*)

Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives : Bonaventure NIYIBIZI (*PL, tutsi, Gitarama*)

Ministre de l'Artisanat, des Mines et du Tourisme : Marc RUGENERA (*PSD, hutu, Gitarama*)

Ministre des Finances et de la Planification Économique : Jean-Berchmans BIRARA (*sans appartenance, hutu, Gisenyi*) démis officiellement le 6 octobre 1997² et remplacé par son secrétaire d'État, le Dr Donald KABERUKA (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda, était installé à Londres et à Abidjan*)

¹ La nomination de ce nouveau gouvernement a été rendu inévitable après la démission du Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et du Développement Communal, le Colonel Alexis KANYARENGWE, par ailleurs Président du FPR. Celui-ci avait couvert l'ordre donné par le préfet de Ruhengeri d'arrêter des militaires ayant commis des exactions envers les populations civiles. Le limogeage du préfet, auquel il était étroitement lié, l'a contraint à se retirer. Après la fuite et l'assassinat à Nairobi de Théoneste LIZINDE, député FPR, ce départ marque la fin des alliances nouées par le FPR avec les personnalités marquantes des première et seconde République ayant rompu avec Juvénal HABYARIMANA. Politiquement, ce second remaniement traduit un nouveau rétrécissement de la base politique du FPR dont Pasteur BIZIMUNGU demeure la dernière personnalité hutu importante. Par ailleurs, ce gouvernement rompt définitivement avec les intitulés, la distribution et les équilibres partisans des postes ministériels prévus par les Accords d'Arusha de 1993. Aucune mention des partis auxquels adhèrent les membres du gouvernement n'est faite dans le document officiel, les déclarations des autorités insistent sur la mise en place d'un gouvernement resserré de "techniciens". Le critère de bonne gestion du département ministériel aurait été le critère de sélection des promus et des sortants. On peut relever le poids renforcé du PSD (4 postes) au détriment du PL (2). Le gain est cependant moins évident sur le plan des attributions ministérielles : les Communications (sans la Radio ni les Télécommunications, ni les Transports publics) ne compensent pas la perte des Finances et des Travaux publics.

² En fait, le ministre J.-B. BIRARA avait annoncé au Conseil du Gouvernement qu'il se considérait comme démissionnaire dès le mois de septembre. Le gouvernement s'était alors, à titre tout à fait exceptionnel, réuni à Gisenyi le 5 septembre 1997, où entre autres sujets, le rôle et la place des secrétaires d'État avait été débattus. Les arrangements proposés alors n'ont apparemment pas abouti. Cette démission doit cependant être resituée dans son contexte. Lors de son acceptation de figurer dans le premier gouvernement post-génocide de juillet 1994, J.-B. BIRARA, alors en exil à Bruxelles, avait demandé la création d'un grand ministère de l'Économie et du Plan. Exigence qui n'avait pas été satisfaite une fois rentré à Kigali où il dut finalement se contenter d'un ministère du Plan aux pouvoirs limités. Après l'éviction de Faustin TWAGIRAMUNGU, les pressions sur le ministre des Finances, Marc RUGENERA, se sont faites très fortes pour que les dépenses du ministère de la Défense échappent à sa tutelle. Même après la nomination d'un directeur général chargé de le doubler, celui-ci avait tenté de maintenir ses prérogatives avant de céder le ministère en mars 1997. En regroupant alors les Finances et le Plan, satisfaction était d'un côté donnée à J.-B. BIRARA et de l'autre, la nomination d'un secrétaire d'État issu des rangs du FPR, mais peu familier du Rwanda comme du fonctionnement technique d'un ministère, permettait à l'APR/FPR de gagner enfin une quasi autonomie financière (utilisation des taxes locales, passation de marchés de gré à gré, etc.). Très attaché à ses prérogatives et conscient de sa réputation de compétence et d'intégrité auprès des milieux étrangers et en particulier des bailleurs de fonds, J.-B. BIRARA, adepte du chantage à la démission depuis son entrée au gouvernement, a finalement estimé que les conditions d'exercice de ses fonctions qui lui étaient imposées n'étaient plus acceptables.

Ministre de la Justice : Faustin NTEZILYAYO (*sans appartenance, hutu, Gitarama*) a abandonné son poste et quitté le pays le 7 janvier 1999. Intérim assuré par Gérald GAHIMA (*FPR, tutsi, Kibungo*) précédemment chef de cabinet¹

Ministre de l'Éducation : Colonel Dr Joseph KAREMERA (*FPR, tutsi, Byumba*)

Ministre de la Jeunesse, des Sports et du Mouvement Associatif : Dr Jacques BIHOZAGARA (*FPR, tutsi, Gikongoro*)

Ministre de la Santé : Dr Vincent BIRUTA (*PSD, tutsi, Byumba*)

Ministre des Travaux Publics : Laurien NGIRABANZI (*MDR, hutu, Byumba*)

Ministre des Communications : Charles NTAKIRUTINKA (*PSD, hutu, Gikongoro*)

Ministre de la Condition Féminine, de la Famille et des Affaires Sociales : Aloysia INYUMBA (*FPR, tutsi, Byumba*)

Ministre de la Fonction Publique et du Travail : Dr Joseph NSENGIMANA (*PL, tutsi, Kigali rural*)

Ministre de l'Information : Jean-Népomuscène NAYINZIRA (*PDC, hutu, Gisenyi*)

Ministre à la Présidence de la République : Patrick MAZIMPAKA (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Éducation : Jean-Pierre BIZIMANA (*MDR, hutu, Gitarama*)

Secrétaire d'État auprès du Ministère des Finances et du Plan : Dr Donald KABERUKA (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda, était installé à Londres et à Abidjan*) nommé ministre et remplacé en octobre 1997 par Emmanuel NDAHIMANA (*sans appartenance, hutu, Butare*)

Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Intérieur, du Développement communal et de la Réinstallation : Mme Béatrice SEBATWARE PANDA (*proche de l'ex-mouvance présidentielle, hutu, Ruhengeri*)² a fui le Rwanda le 4 décembre 1998

Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement et du Développement rural : Gérard ZILIMWAGABO (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda, était installé en Afrique du Sud*)

Nomination de janvier 1998 :

Secrétaire d'État auprès du Ministère de la Défense : Lieutenant-Colonel Emmanuel HABYALIMANA (*ex-FAR, hutu, Byumba*)

¹ Au-delà de l'usure compréhensible des titulaires successifs de ce poste due aux enjeux et pressions liés à ce domaine dans la conjoncture rwandaise post-génocide (le propre frère du ministre est inculpé et emprisonné à Gitarama), la rotation rapide des ministres de la Justice (tous hutu jusqu'alors) s'explique principalement par les menaces des rescapés face à tout assouplissement politique vis-à-vis des quelque 130 000 rwandais emprisonnés dans l'ensemble du pays. Dans le cas précis, le reproche principal qui était adressé au ministre concernait la libération envisagée de 10 000 d'entre eux " sans dossier ". Le manque de soutien de Paul K. Kagame aux divers ministres et d'engagement actif de sa part pour limiter l'agitation, les menaces et les campagnes de presse des rescapés apparaissent désormais comme une constante.

² Précédemment directrice des Affaires politiques à la présidence de la République, elle a quitté clandestinement le Rwanda au début du mois de décembre 1998 pour se réfugier en Belgique. Son père, André SEBATWARE (*MDR, hutu, Ruhengeri*), a été ministre de l'Intérieur sous la première République et préfet de Kigali sous la seconde. Il est actuellement accusé par les autorités rwandaises de génocide et de crimes contre l'humanité.

GOUVERNEMENT nommé le 10 février 1999¹

Présidence de la République : Pasteur BIZIMUNGU (*FPR, hutu, Gisenyi*)

Vice-Président de la République : Général-Major Paul KAGAME (*FPR, tutsi, Gitarama*)

Premier ministre : Pierre-Célestin RWIGEMA (*MDR, hutu, Gitarama*)

Ministre de la Défense et de la Sécurité du Territoire : Général-Major Paul KAGAME (*FPR, tutsi, Gitarama*)

Ministre à la Présidence de la République : Patrick MAZIMPAKA (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Ministre à la Présidence de la République chargé des Relations Institutionnelles : Dr Anastase GASANA (*MDR, hutu, Kigali rural*) démissionné pour corruption suite au vote d'une motion de censure par le Parlement le 6 octobre 1999

Ministre de l'Administration Territoriale : Désiré NYANDWI (*PSD, hutu, Gikongoro*)

Ministre de l'Intérieur : Sheik Abdul Karim HARELIMANA (*FPR, hutu, Kigali*)

Ministre des Finances et de la Planification économique : Dr Donald KABERUKA (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : Amri Ismaël SUED (*sans appartenance, hutu, Ruhengeri*) démis de ses fonctions le 7 juillet 1999² et remplacé par Dr Augustin IYAMUREMYE (*PSD, hutu, Butare*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : Dr Ephraïm KABAYIJA (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)

Ministre de l'Éducation : Emmanuel MUDIDI (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)³

Ministre de la Justice : Jean de Dieu MUCYO (*FPR, tutsi, Butare*)

Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Ressources naturelles : Bonaventure NIYIBIZI (*PL, tutsi, Gitarama*)

Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme : Marc RUGENERA (*PSD, hutu, Gitarama*)⁴

¹ Après la défection et l'installation à l'étranger de deux ministres, et confronté à des accusations de corruption de plusieurs de ses membres, ce gouvernement renouvelle partiellement l'équipe gouvernementale sans oser modifier son ossature. Les divisions politiques demeurent fortes autant au sein du FPR que des autres partis associés au pouvoir. Il est ainsi symptomatique de voir redémarrer, dès le début mars 1999, une campagne de presse contre le Premier ministre reconduit qui fait par ailleurs l'objet d'une procédure judiciaire pour divers faits datant de la période du génocide. De même, dès leur nomination ou reconduction, des rumeurs de mises en cause pour corruption ou mauvaise gestion circulaient sur les deux ministres à la présidence de la République, Anastase GASANA et Patrick MAZIMPAKA.

² Cette éviction a été décidée juste avant la fin des négociations de Lusaka sur la signature d'un accord de cessez-le-feu en RDC où son attitude a été jugée fort conciliante par les dirigeants militaires de Kigali et en tous cas divergentes des positions défendues par Patrick MAZIMPAKA, ministre à la présidence de la République, participant lui aussi aux négociations. On remarquera cependant que, depuis novembre 1994, les divers ministres des Affaires Étrangères qui se sont succédés ont surtout servi à défendre alternativement les positions les plus contradictoires qui leur étaient dictées selon la conjoncture ou les nécessités par la Vice-Présidence ou la Présidence. La nomination de Dr Augustin IYAMUREMYE ne déroge pas à la règle. Il sera toutefois tenu à l'écart de l'intense activité diplomatique régionale impliquée par la mise en œuvre des accords de Lusaka qui sera pilotée par le secrétaire général du FPR, Charles MULIGANDE. Par ailleurs, le major Théogène RUDASINGWA, ex-secrétaire général du FPR et précédemment ambassadeur à Washington, a été nommé conseiller à la Vice-Présidence au cours de la deuxième quinzaine de juillet 1999.

³ Chargé de s'expliquer sur des postes fantômes ayant fait l'objet de rémunérations, le ministre de l'Éducation, mit en cause ses prédécesseurs : le Colonel Dr Joseph KAREMERA (*FPR, tutsi, Byumba*) déjà exclu lors du précédent remaniement ministériel, Laurien NGIRABANZI (*MDR, hutu, Byumba*), actuel secrétaire d'État à l'Agriculture et Pierre-Célestin RWIGEMA (*MDR, hutu, Gitarama*) faisant déjà l'objet de procédures d'enquête sur d'autres dossiers.

⁴ Accusé de participation à une affaire de corruption comme Anastase GASANA (ministre à la Présidence de la République chargé des Relations Institutionnelles) et Charles NTAKIRUTINKA (ministre des Affaires sociales), il a échappé de justesse à la censure du Parlement en octobre 1999 (43 voix pour sur un total requis de 44). Si la sanction imposée aux deux autres ministres se veut exemplaire, on soulignera que les faits sanctionnés suite à la rédaction d'un rapport d'enquête parlementaire n'ont pas fait l'objet d'une procédure judiciaire préalable qui en aurait confirmé la réalité et l'ampleur. D'éventuelles poursuites ont été annoncées après la démission des intéressés. Comme dans le cas de très nombreuses personnalités politiques et militaires jusqu'au plus haut niveau de l'État, de telles accusations de corruption étaient de notoriété publique depuis plusieurs années. Patrick MAZIMPAKA, ministre à la Présidence de la République,

Ministre des Terres, de la Réinstallation et de la Protection de l'Environnement : Dr Joseph NSENGIMANA (*PL, tutsi, Kigali rural*)

Ministre de la Santé : Dr Ézéchiás RWABUHIHI (*FPR, tutsi, Byumba*)

Ministre de la Fonction Publique et du Travail : Jean-Népomuscène NAYINZIRA (*PDC, hutu, Gisenyi*)

Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Communications : Dr Vincent BIRUTA (*PSD, tutsi, Kigali*) nommé député puis président de l'Assemblée nationale le 19 janvier 2000

Ministre des Affaires Sociales : Charles NTAKIRUTINKA (*PSD, hutu, Gikongoro*) démissionné pour corruption suite au vote d'une motion de censure par le Parlement le 6 octobre 1999, cabinet ministériel intégré au ministère du Genre et de la Promotion féminine

Ministre de l'Information : Dr Augustin IYAMUREMYE (*PSD, hutu, Butare*) nommé ministre des Affaires Étrangères en juillet 1999. Le ministère est supprimé par décision du Conseil de gouvernement en date du 30 septembre 1999. Les agents sont remis à la disposition de la Fonction publique tandis que l'Office Rwandais d'Information (ORINFOR) est placé sous la tutelle du ministère de l'Administration territoriale

Ministre du Genre et de la Promotion féminine : Angélique MUGANZA (*FPR, tutsi, ex-réfugiée en Ouganda*)

Ministre de la Jeunesse, de la Culture et des Sports : François NGARAMBE (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Burundi*)

Secrétaire d'État auprès du Ministère de la Défense et de la Sécurité du Territoire : Colonel Emmanuel HABYALIMANA (*ex-FAR, hutu, Byumba*)

Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Éducation : Jean-Damascène NTAWUKULILYAYO (*PSD, hutu, Gitarama*)

Secrétaire d'État auprès du Ministère des Finances et de la Planification économique : Emmanuel NDAHIMANA (*PSD, hutu, Butare*)

Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts: Laurien NGIRABANZI (*MDR, hutu, Byumba*)¹ a démissionné le 23 décembre 1999

Secrétaire d'État auprès du Ministère des Terres, de la Réinstallation et de la Protection de l'Environnement : Sylvie Zayinabo KAYITESI (*FPR, hutu, Kigali*)

Remaniement ministériel du 18 janvier 2000 :

Nouveaux ministres :

Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Communications : Jean de Dieu NTIRUHUNGWA (*MDR, hutu, Ruhengeri*)

Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : Aaron MAKUBA (*PSD, hutu, Gikongoro*)

fait lui aussi l'objet d'une enquête parlementaire pour mauvaise gestion du ministère de la Réhabilitation entre 1995 et 1997.

¹ Mis en cause pour mauvaise gestion du ministère de l'Éducation nationale dont il assurait la direction dans un précédent gouvernement, il faisait l'objet d'une procédure d'enquête en octobre 1999. La majorité des députés semblant acquise à sa destitution, il préféra l'anticiper en démissionnant.

GOUVERNEMENT nommé le 19 mars 2000¹

Présidence de la République : Pasteur BIZIMUNGU (*FPR, hutu, Gisenyi*) démissionnaire le 23 mars 2000², intérim assuré par le Vice-Président Paul KAGAME³

Vice-Président de la République : Général-Major Paul KAGAME (*FPR, tutsi, Gitarama*)

Premier ministre : Bernard MAKUZA (*MDR, hutu, Gikongoro*)⁴

Ministre de la Défense et de la Sécurité nationale : Général-Major Paul KAGAME (*FPR, tutsi, Gitarama*)

Ministre à la Présidence de la République : Dr Joseph W. MUTABOBA (*FPR, tutsi, //*)⁵

Ministre de l'Administration territoriale et des Affaires sociales : Désiré NYANDWI (*FPR, hutu, Gikongoro*)

Ministre de la Sécurité intérieure : Théobald GAKWAYA RWAKA (*PDC, hutu, Cyangugu*)⁶

Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération régionale : André BUMAYA (*PDI, hutu, Cyangugu*)⁷

Ministre de l'Éducation : Emmanuel MUDIDI (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)

Ministre de la Justice et des Relations institutionnelles : Jean de Dieu MUCYO (*FPR, tutsi, Butare*)

Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Ressources Naturelles : Bonaventure NIYIBIZI (*PL, tutsi, Gitarama*)

¹ Suite à la démission du Premier ministre, Pierre-Célestin RWIGEMA, le 28 février 2000, le président Pasteur BIZIMUNGU a demandé aux ministres de rester en fonction jusqu'à la nomination du prochain gouvernement. Pierre-Célestin RWIGEMA disposait alors d'un délai de 8 jours pour revenir, éventuellement, sur sa démission. Le gouvernement a prêté serment le 20 mars 2000.

² Depuis plusieurs mois, des tensions fortes prévalaient au sommet de l'État et le Président avait contesté ouvertement ou indirectement de nombreuses décisions de l'exécutif ou du Parlement. Le 20 mars, il avait fait devant l'Assemblée nationale une déclaration accusant les parlementaires d'avoir fait tomber le gouvernement, d'avoir empêcher pendant un mois la mise en place d'un nouveau gouvernement en exigeant le départ de Patrick MAZIMPAKA, ministre à la Présidence, pour corruption. En fait, lui-même faisait l'objet d'accusations similaires. P. BIZIMUNGU a parallèlement présenté sa démission des postes de Vice-président, membre du Comité exécutif et membre du Bureau politique du Front Patriotique Rwandais. La démission de P. BIZIMUNGU a été acceptée par le Parlement par 56 voix pour, aucune contre sur 70 députés. Au total, ce sont les trois personnages les plus importants de l'État qui ont démissionné en deux mois.

³ Annoncée le 24 mars 2000, par le président de la Cour suprême, Siméon RWAGASORE, cette décision - attendue - démentait d'autres informations d'officiels rwandais qui avaient annoncé que le vice-président assurait provisoirement les fonctions présidentielles en attendant la nomination formelle d'un président par intérim. En effet, le dispositif constitutionnel mis en place par les Accords d'Arusha de 1993 prévoyait que l'intérim était assuré pour trois semaines par le président de l'Assemblée nationale, en l'occurrence Vincent BIRUTA (*PSD, tutsi, Kigali*). Cette disposition n'avait pas été retenue dans la déclaration des partis membres du gouvernement du 19 juillet 1994 lors de son installation après l'arrivée au pouvoir du FPR. La Cour suprême a ensuite publié un communiqué le 25 mars justifiant la primauté du protocole d'accord entre les partis politiques du 17 juillet 1994 sur les accords d'Arusha. Le 31 mars 2000, le forum des partis légaux appelaient le FPR à proposer la candidature du vice-président Paul KAGAME. Le choix du nouveau président de la République devait s'effectuer par un vote des 18 membres du gouvernement et des 70 députés se prononçant sur deux candidatures proposées par le FPR. Le bureau politique du FPR s'est prononcé le 4 avril sur les noms de Paul KAGAME, vice-président du FPR, et de Charles MULIGANDE, secrétaire général du FPR. La totalité des voix s'est portée sur le premier candidat, la proposition d'un second nom satisfait à l'obligation légale. L'Assemblée nationale élargie devait se prononcer avant le 14 avril 2000. Le Général-Major Paul KAGAME était déjà président du FPR, vice-président de la République, ministre de la Défense et de la Sécurité nationale et commandant en chef des forces armées.

⁴ Bernard MAKUZA a été choisi le 9 mars 2000 parmi quatre candidats proposés par le MDR, les trois autres étaient Célestin KABANDA (hutu, Kibuye), Alexis MUGARURA (hutu, Cyangugu), Marie-Josée MUKANDAMAGE (hutu, Gitarama). Précédemment ambassadeur du Rwanda en Allemagne, son père Anastase MAKUZA fut ministre de 1960 à 1972. Il fut ensuite astreint sous la deuxième République à une très forte amende pour changement d'ethnie. Sa mère est la tante du Vice-Président de la République, le Général-Major Paul KAGAME.

⁵ Précédemment ambassadeur du Rwanda auprès des Nations unies.

⁶ Précédemment juriste-observateur des procès de génocide pour la LIRODHOR.

⁷ Précédemment ambassadeur du Rwanda à Tripoli.

Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme : Alexandre LYAMBABAJE (*PSD, hutu, Butare*)¹

Ministre des Terres, de la Réinstallation et de la Protection de l'environnement : Dr Laurent NKUSI (*PL, tutsi, Butare*)

Ministre de la Santé : Dr Ézechias RWABUHIHI (*FPR, tutsi, Byumba*)

Ministre de la Fonction publique et du Travail : Sylvie Zayinabo KAYITESI (*FPR, hutu, Kigali*)

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts : Dr Ephraïm KABAYIJA (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)

Ministre des Travaux publics, des Transports et des Communications : Jean de Dieu NTIRUHUNGWA (*MDR, hutu, Ruhengeri*)

Ministre des Finances et de la Planification économique : Dr Donald KABERUKA (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)

Ministre du Genre et de la Promotion féminine : Angélique MUGANZA (*FPR, tutsi, ex-réfugiée en Ouganda*)

Ministre de la Jeunesse, de la Culture et des Sports: François NGARAMBE (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Burundi*)

Secrétaire d'État auprès du Ministère de la Défense et de la Sécurité nationale : Colonel Emmanuel HABYALIMANA (*ex-FAR, hutu, Byumba*)

Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur : Jean-Damascène NTAWUKULILYAYO (*PSD, hutu, Gitarama*)

Secrétaire d'Etat chargé de la planification économique : Célestin KABANDA (*MDR, hutu, Kibuye*)²

Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts: Aaron MAKUBA (*PSD, hutu, Gikongoro*)

Secrétaire d'Etat chargé des Affaires sociales : Dr Odette NYIRAMILIMO (*PSD, tutsi, Gisenyi, mariée à Gitarama*)

¹ Précédemment secrétaire général au ministère de l'Éducation.

² Précédemment secrétaire du Premier ministre Pierre-Célestin RWIGEMA.

2) REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

Conseil National du Développement (élu le 26 décembre 1988)¹

Composé de 70 membres du MRND, le Parlement rwandais compte alors 15 ministres (sur un total de 16 dans le gouvernement sortant), 44 ex-députés, 5 préfets et bourgmestres, 6 ex-officiers, etc. En tout 68 sont des "personnels" de l'État au sens large. Deux chefs d'entreprises privées y ont été élus et représentaient la "société civile". On dénombre 68 Hutu et 2 Tutsi.

Liste "définitive et officielle" des députés de l'Assemblée nationale de transition désignée dans le cadre de la mise en place des institutions et devant théoriquement être installée le 5 janvier 1994²

(70 députés désignés par les 15 partis agréés et désireux d'y être représentés)

Président³ : Vénantie KABAGENI (*PL, tutsi, Gisenyi*) ou Félicien NGANGO (*PSD, hutu, Kibungo*)

Vice-Président : poste revenant à celui des deux candidats à la présidence non retenu

Secrétaire député : Alype NKUNDIYAREMYE (*PDC, hutu, Gitarama*)

Députés :

MRND, Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement (11 membres)

Mathieu NGIRUMPATSE (*hutu, Kigali ville*)

Laurent SEMANZA (*hutu, Kigali rural*)

Esdras MPAMO (*hutu, Gitarama*)

Adalbert MUHUTU (*hutu, Butare*)

Vénuste GATABAZI (*hutu, Cyangugu*)

Édouard KAREMERA (*hutu, Kibuye*)

Joseph MPORANYI (*hutu, Gisenyi*)

Joseph NZIRORERA (*hutu, Ruhengeri*)

Christophe NDANGALI (*hutu, Byumba*)

Pierre-Célestin RWAGAFILITA (*hutu, Kibungo*)

Joseph NTEGEYINTWARI (*hutu, Gikongoro*)

FPR, Front Patriotique Rwandais (11 membres)

Dr Tito RUTAREMARA (*tutsi, Byumba*)

Protais MUSONI (*tutsi, Butare*)

Rose KABUYE née KANYANGE (Major) (*tutsi, Kigali*)

¹ Bien que ne se réunissant plus dans l'attente de la mise en place de l'Assemblée nationale désignée dans le cadre des Accords d'Arusha, c'est en son sein que sera choisi le Président par intérim chargé d'assurer la continuité de l'État après le décès du Président Juvénal HABYARIMANA le 6 avril 1994.

² Elle a été adressée le 4 janvier 1994 au Premier ministre Agathe UWILINGIYIMANA par le Président de la Cour constitutionnelle, Joseph KAVARUGANDA. L'ordre de présentation des partis et députés est celui retenu par la Cour constitutionnelle. Le principe de désignation des députés adopté par les partis consistait à retenir un député pour chaque préfecture pour les 4 "grands" (MRND, MDR, PL, PSD), cette contrainte n'étant pas appliquée au FPR ; le PDC choisissait un député par zone de 3 ou 4 préfectures, les autres partis disposaient d'un député "national". La CDR et le PD n'étaient pas représentés. Sans s'y opposer par principe, les responsables des partis, réunis le 4 avril 1994, considéraient alors que l'intégration du député de la CDR pouvait être reportée après l'installation de l'Assemblée.

³ Un grand nombre de candidats a été avancé au gré des combinaisons partisans. L'accord prévoyait que la présidence de l'Assemblée reviendrait au PSD ou au PL. Le nom de Landoald NDASINGWA (*PL, tutsi, Kigali*) était celui qui s'imposait à la veille du 6 avril 1994.

Antoine NKABUWAKABIRI (*tutsi, ex-réfugié en Belgique*) remplacé par Deus KAGIRANEZA (*tutsi, Kigali rural*)
Antoine SOMAYIRE (*tutsi, Butare, ex-réfugié au Burundi*)
Valens KAJEGUHAKWA (*tutsi, Gisenyi*)
Théoneste LIZINDE (Colonel) (*hutu, Gisenyi*)
Maître Eugène HODARI NSINGA (*tutsi, Kigali, ex-réfugié au Zaïre*)
Augustin MUVUNYI (*tutsi, Kibungo*)
Cheik Abdul Karim HARELIMANA (*hutu, Kigali*)
Pierre NDORIMANA (*tutsi, Kibungo*)

MDR, Mouvement Démocratique Républicain (11 membres dont 5 de la tendance "Power" et 6 de la tendance "TWAGIRAMUNGU")

Jean-Marie Vianney NKEZABERA (*hutu, Kigali ville*)
Boniface MUNYAMPIRWA (*hutu, Kigali rural*)
Cyrille RUVUGAMA (*hutu, Gitarama*)
Jean-Baptiste SEBARAME ou SEBUCOCERO (*hutu, Butare*) La place pouvait être attribuée à l'un ou à l'autre suivant la tendance qui l'emporterait.
Vincent RUHAMANYA (*hutu, Gikongoro*)
Zacharie SERUBYOGO (*hutu, Cyangugu*)
Léonard HITIMANA (*hutu, Kibuye*)
Jean TEGERI ou Sylvestre KAMALI (*hutu, Gisenyi*) Le poste n'était pas attribué définitivement en attendant la tendance qui gagnerait.
Jérôme BICAMUMPAKA (*hutu, Ruhengeri*)
Charles BIZIMUNGU ou Grégoire KAYINAMURA (*hutu, Byumba*) (voir observation ci-dessus)
Sylvestre MATUNGURU (*hutu, Kibungo*)

PSD, Parti Social-Démocrate (11 membres)

Évariste GASAMAGERA (*hutu, Butare, représentant Kigali ville*)
Gérard RWASAMANZI (*tutsi, Kigali rural*)
Paul SECYUGU (*hutu, Gitarama*)
Jean BAPFAKURERA (*hutu, Butare*)
Laurent MUJYEBUMBA (*hutu, Gikongoro*)
Innocent NDEKEZI (*hutu, Cyangugu*)
Jean-Damascène NDINDABO (*hutu, Kibuye*)
Alphonse VAINQUEUR (*hutu, Gisenyi*)
Gaspard AYISHUBIJE (*hutu, Ruhengeri*)
Jackson ZIRIMWABAGABO (*hutu, Byumba*)
Félicien NGANGO (*hutu, Kibungo*)

PL, Parti Libéral¹

Landoald NDASINGWA (*tutsi, Kigali ville*)

¹ Le PL est ici représenté exclusivement par des éléments de la tendance "NDASINGWA" (tutsi). Le 3 janvier 1994, Enoch RUHIGIRA, au nom du Président de la République se substituant ainsi à la Cour constitutionnelle, avait transmis au Premier ministre la liste "officielle" suivante composée d'éléments proches de la mouvance présidentielle : Gadi GATORANO (*Kigali-ville, hutu*) ; Materne TWAGIRAYEZU (*Kigali-rural, hutu*) ; Fidèle MUPAGASI (*Gitarama, tutsi*) ; Emmanuel KAYIRANGA (*Butare, hutu*) ; Jean-Marie Vianney BIRANTEYE (*Gikongoro, hutu*) ; Gérard KAYIBANDA (*Cyangugu, hutu*) ; Barnabé TWAGIRAMUNGU (*Kibuye, hutu*) ; Jean-Baptiste BIZIMUNGU (*Gisenyi, hutu*) ; Stanislas MBONAMPEKA (*Ruhengeri, hutu*) ; Émile SAFARI (*Byumba, hutu*) ; Jean-Marie MUNYANGAJU (*Kibungo, hutu*). Du fait des contestations de la composante "Hutu Power" du PL, 5 membres proches de Justin MUGENZI (*hutu*) furent intégrés ultérieurement. Sur cette base, la liste des députés présentée le 19 mars 1994 par le Premier ministre, Agathe UWILINGIYIMANA, avait été déclarée "définitive" hormis les remplacements, acceptés par les partis, de Antoine NKABUWAKABIRI par Deus KAGIRANEZA pour le FPR, et d'Émile SAFARI par Pascal GASHUMBA pour le PL. Les membres de la mouvance présidentielle et ceux qui leur sont proches, qui devaient dans un premier temps être en dessous de la minorité de blocage, s'approchent alors, voire dépassent la majorité absolue.

Vénantie KABAGENI (*tutsi, Gisenyi*)
Cyprien GASANA (*tutsi, Gitarama*)
Esdras KAYIRANGA (*tutsi, Butare*)
Modeste MUDENDE (*tutsi, Gikongoro*)
Onesphore MUSANA (*tutsi, Cyangugu*)
Emmanuel NSABIMANA (*tutsi, Kibuye*)
Martin HITIMANA (*hutu, Ruhengeri*)
Aloys NIYOYITA (*tutsi, Kigali rural*)
Charles RUTSINDINTWARANE (*tutsi, Byumba*)
Augustin RWAYITARE (*tutsi, Kibungo*)

PDC, Parti Démocrate Chrétien (4 membres)

Alype NKUNDIYAREMYE (*hutu, Gitarama, représentant Gitarama/Kibuye*)
Thomas KABERA (*tutsi, Butare, représentant Butare/Gikongoro/Cyangugu*)
Sylvère BISHIRANDORA (*hutu, Gisenyi, représentant Gisenyi/Ruhengeri*)
François RUBERANDINDA (*hutu, Kibungo, représentant Kibungo + Kigali-ville et Kigali rural/Byumba*)

MFBP, Mouvement des Femmes et du Bas-Peuple : Gaudence NYIRAHABIMANA (*hutu, Gisenyi*)

UDPR, Union Démocratique du Peuple Rwandais : Vincent RWABUKWISI (*hutu, Gitarama*)

PPJR-RAMA RWANDA, Parti Progressiste de la Jeunesse Rwandaise : André HAKIZIMANA (*hutu, Gitarama*)

PECO, Parti des Écologistes : Léonidas HIGIRO (*hutu, Byumba*)

PDI, Parti Démocratique Islamique : Omar HAMIDOU (*hutu, Kigali*)

PADER, Parti Démocratique Rwandais : Jean-Baptiste NTAGUNGIRA (*hutu, Gitarama*)

PSR, Parti Socialiste Rwandais : Henri Bill ZITONI (*tutsi, Kigali*)

PARERWA, Parti Républicain du Rwanda : Égide BAGABO (*hutu, Byumba*)

RTD, Rassemblement Travailleur pour la Démocratie : Emmanuel NIZEYIMANA (*hutu, Byumba*)

“ Assemblée nationale en exil ”

Le gouvernement intérimaire puis le gouvernement en exil ont fait référence à une “ Assemblée en exil ” qui aurait été désignée en juillet 1994 par le gouvernement intérimaire.

Président : Joseph NZIRORERA (*MRND, hutu, Ruhengeri*)

Vice-Président : François NDUNGUTSE (*PSD, hutu, Butare*)

Secrétaire-député : Jean-Bosco BARAYAGWIZA (*CDR, hutu, Gisenyi*)

Les députés ont prêté serment à Gisenyi devant M. Charles NKURUNZIZA (*hutu, Byumba*), nommé président de la Cour de Cassation et *ipso facto* de la Cour Constitutionnelle en remplacement de M. Joseph KAVARUGANDA (*hutu, Kigali*) assassiné en avril 1994. D'après certains députés, ils auraient tenu des réunions dans les camps à Goma avant de se disperser.

Liste des députés de l'Assemblée nationale installée le 25 décembre 1994

(70 députés désignés par les 8 partis retenus par le gouvernement)¹

Président : Juvénal NKUSI (*PSD, tutsi, Kibungo*) a été démis le 13 février 1997 après avoir été désavoué par une majorité des députés de l'Assemblée le 10 février 1997. Il est remplacé le 25 février 1997 par Joseph SEBARENZI KABUYE (*PL, tutsi, Kibuye, ex-réfugié au Zaïre*)²

Vice-Président : Laurent NKONGORI (*PL, tutsi, Butare*) remplacé par Jacqueline MUHONGAHIRE (*PSD, tutsi, Butare*) lors du départ du président Juvénal NKUSI

Secrétaire député du Bureau de l'Assemblée : Omar HAMIDOU (*PDI, hutu, Kigali*)

Députés :

FPR, Front Patriotique Rwandais (11 + 2 membres)

Dr Tito RUTAREMARA (*tutsi, Byumba*)

Colonel Théoneste LIZINDE (*hutu, Gisenyi*)³, réfugié au Zaïre en décembre 1995, enlevé et assassiné à Nairobi en 1996, remplacé en février 1997 par Jean-Baptiste BUTARE (*hutu, Byumba*)

Maître Eugène HODARI NSINGA (*tutsi, Kigali, ex-réfugié au Zaïre*)

Antoine SOMAYIRE (*tutsi, Butare, ex-réfugié au Burundi*)

Cheik Abdul Karim HARELIMANA (*hutu, Kigali*). Il est remplacé après sa nomination au gouvernement en août 1995, par Mme Immaculée GAHIMA KAYUMBA (*FPR, tutsi, Butare*)

Augustin MUVUNYI (*tutsi, Kibungo*)

Valens KAJEGUHAKWA (*tutsi, Gisenyi*) démission volontaire en mars 1999

Deus KAGIRANEZA (*tutsi, Kigali*) démissionné en mars 1999

Pierre NDORIMANA (*tutsi, Kibungo*) démissionné en mars 1999

Paul KANANURA (*tutsi, Butare, ex-réfugié au Zaïre*)

Émilie KAYITESI RUSERA (*tutsi, ex-réfugiée en Afrique du Sud*)

Dr Rose MUKANKOMEJE (*tutsi, Kibuye*)

Patricia HAJABAKIGA (*tutsi, Kibuye, mariée à Gitarama, ex-réfugiée en Tanzanie*) nommée secrétaire générale au ministère des Terres, de la Réinstallation et de la Protection de l'Environnement en février 1999

MDR, Mouvement Démocratique Républicain (11 + 2 membres)

Stanley SAFARI (*hutu, Butare, représentant Kigali Ville*)

Boniface MUNYAMPIRWA (*hutu, Kigali rural*) décédé, remplacé par Jean-Léonard BIZIMANA (*hutu, Kigali*) exclu en janvier 1999 après le renouvellement des instances du MDR, il est soupçonné de participation au génocide et de soutien à la rébellion

Étienne NIYONZIMA (*hutu, Gitarama*)

Jean-Baptiste SEBARAME (*hutu, Butare*) soupçonné d'« avoir participé au génocide », a été suspendu de ses fonctions le 23 novembre 1995, le Conseil de gouvernement demanda aux partis de pourvoir à son remplacement le 13 septembre 1996. Inculpé de 15 chefs d'accusation, son dossier reste en attente devant la Cour de Cassation. Exclu en janvier 1999 après le renouvellement des instances du MDR

Eustache NKERINKA (*hutu, Gikongoro*) exclu en janvier 1999 après le renouvellement des instances du MDR, accusé d'être lié aux "infiltrés" et d'avoir installé sa famille à l'étranger (arrêté

¹ Les sièges du MRND ont été répartis entre les autres partis et des membres de l'armée et de la gendarmerie.

² Réfugié rentré au Rwanda en 1994, Joseph SEBARENZI KABUYE était chargé de programmes à l'ONG PREFED. Nommé député le 7 mars 1997, il deviendra aussitôt président de l'Assemblée nationale.

³ Considéré comme un des cerveaux majeurs du coup d'État de 1973, à la suite duquel il est nommé directeur général du Service central de Renseignement, le major Théoneste LIZINDE aurait pris la tête d'une tentative de coup d'État contre le Général Juvénal HABYARIMANA en avril 1980. Arrêté, condamné à mort, il fut incarcéré à la Prison spéciale de Ruhengeri dont il fut libéré lors d'un raid du FPR en 1991. Ayant rejoint les rangs de ses combattants, il revient au Rwanda en juillet 1994 comme colonel de l'APR et fut nommé préfet de Byumba, puis député FPR.

le 19 mars 1999 à son domicile à Kigali pour tentative de gagner l'Ouganda avec un faux passeport)
 Léonard KAVUTSE (*hutu, Cyangugu*) exclu le 8 avril 1999 lors de la réunion des responsables des partis chargée de statuer sur les députés « défaillants »¹
 Dr Léonard HITIMANA (*hutu, Kibuye*)
 Callixte HABAMENSHI (*hutu, Gisenyi*)² n'a pas prêté serment, remplacé par Callixte HATUNGIMANA (*MDR, hutu, Gisenyi*)
 Anastasie UWANYIRIGIRA (*hutu, Gikongoro*) décédée en 1999, non remplacée
 Dr Charles BIZIMUNGU (*hutu, Byumba*) exclu le 8 avril 1999 lors de la réunion des responsables des partis
 Natanaël MUGENZI (*hutu, Kibungo*)
 Jacques MANIRAGUHA³ (*hutu, Ruhengeri*) exclu en janvier 1999 après le renouvellement des instances du MDR pour absence de soutien à la politique d'unité et de réconciliation et déclaration critique à la presse internationale
 Isaïe MPAYIMANA (*hutu, Gikongoro*)

PL, Parti Libéral (11 + 2 membres)

Esdras KAYIRANGA (*tutsi, Butare*) exclusion confirmée le 8 avril 1999 lors de la réunion des responsables des partis, déjà remplacé par Enoch KABERA (*tutsi, Kibuye*)
 Emmanuel NSABIMANA (*tutsi, Kibuye*)
 Laurent NKONGORI (*tutsi, Butare*) nommé ambassadeur à Ottawa le 10 février 1999
 Évariste SISI (*tutsi, Kigali ville*) démis
 Polycarpe GATETE (*tutsi, Gikongoro*)
 Évariste BURAKARI (*tutsi, Byumba*) abattu le 16 janvier 1997 par un militaire à Byumba, remplacé en mars 1997 par Joseph SEBARENZI KABUYE (*tutsi, Kibuye, ex-réfugié au Zaïre*)
 Jean-Paul GASHEGU (*tutsi, Kigali rural*)
 Protais KABANDA MITALI (*tutsi, Gitarama*)
 Jean-Damascène RWASAMIRERA (*tutsi, Kibungo*)
 Damien KIRUSHA (*tutsi, Cyangugu*) décédé, remplacé en mars 1997 par Emmanuel MUGABOWINDEKWE (*tutsi, Butare*)
 Louis-Gilbert NZIGIYIMANA (*tutsi, Gisenyi*) limogé après avoir prêté serment en état d'ivresse, remplacé par Eugénie KABAGENI (*tutsi, Kigali*)
 Jean-Baptiste GASHOTSI (*tutsi, Kigali rural*) décédé en avril 1995 et remplacé par Henriette SEBERA MUKAMURANGWA (*tutsi, Gikongoro*)
 Charles KAMANDA (*tutsi, Kibungo*)

PSD, Parti Social-Démocrate (11 + 2 membres)

Jean BAPFAKURERA (*hutu, Butare*) décédé en décembre 1994, remplacé par Jacqueline MUHONGAYIRE (*tutsi, Butare*)
 Anastasie MUKANDORA (*tutsi, Butare*)
 Aaron MAKUBA (*hutu, Gikongoro*) nommé secrétaire d'État en janvier 2000
 Jean-Bosco RUDAHUSHA (*hutu, Gitarama*)
 Innocent KAGERUKA (*tutsi, Kigali rural*)
 Évariste GASAMAGERA (*hutu, Kigali ville*) soupçonné d'« avoir participé au génocide », il a été suspendu de ses fonctions le 23 novembre 1995, le Conseil du gouvernement demanda aux partis de pourvoir à son remplacement le 13 septembre 1996. Décédé en 1998 avant son jugement par la Cour de Cassation et remplacé par Jean-Damascène GASARABWE (*hutu, Butare*) le 12 octobre 1998.

¹ Les critères mis en avant sont l'absentéisme, l'incompétence, la mauvaise conduite, la poursuite pour infraction au génocide, la non-adhésion aux idéaux nouveaux...

² Ancien ministre, ancien ambassadeur dans les débuts de la première République.

³ Toute sa famille figure parmi les 52 victimes d'une « opération de fouille » menée par des militaires de l'APR dans la commune de Nyamutera (Ruhengeri) dans la première semaine d'août 1996.

Jean MBANDA (*tutsi, Kigali Ville*) exclu le 8 avril 1999 lors de la réunion des responsables des partis

Antoine MUNDERERE (*tutsi, Byumba*), décédé en 1995

Léon-Emmanuel MUNYANEZA (*hutu, Kibuye*)

Laurent NGARAMBE (*tutsi, Kibungo*)

Juvénal NKUSI (*tutsi, Kibungo*)

Frédéric GATERA (*hutu, Gikongoro*)

Donatien RUGEMA (*tutsi, Kibuye*)¹ exclu le 8 avril 1999 lors de la réunion des responsables des partis

Pasteur NSABIMANA (*hutu, Cyangugu*)

PDC, Parti Démocrate Chrétien (4 + 2 membres)

Agnès MUKABARANGA (*hutu, Gitarama*)

Quitterie MUKANKUSI (*hutu, Byumba*)

Alfred MUKEZAMFURA (*hutu, Gitarama*)

Antonia MUJAWAMARIYA (*hutu, Cyangugu*)

Juvénal HITAMUNGU (*hutu, Byumba*) démis

Damien BALIHUTA (*hutu, Gisenyi*) exclu le 8 avril 1999 lors de la réunion des responsables des partis

PDI, Parti Démocratique Islamique (1 + 1 membres)

Omar HAMIDOU (*hutu, Kigali*)

Hamisi HABINEZA (*hutu, Umutara*)

PSR, Parti Socialiste Rwandais (1 + 1 membres)

Dr Jean-Baptiste MBERABAHIZI (*tutsi, Gisenyi*) réfugié en Belgique en avril 1997 et remplacé par Jean-Baptiste RUCIBIGANGO (*tutsi, //*)

Dr Médard RUTIJANWA (*tutsi, Kigali rural*)

UDPR, Union Démocratique du Peuple Rwandais (1 + 1 membres)

Adrien RANGIRA (*tutsi, Butare*)

Jean-Bosco KARANGWA (*tutsi, Cyangugu résidant à Kibungo*)

Armée, Gendarmerie (+ 6 sièges)²

Colonel Frank MUGAMBAGE (*FPR, tutsi, Kibungo*), nommé directeur de cabinet du Président de la République, ensuite chef d'État-Major adjoint de l'armée le 26 juin 1998

Lieutenant-Colonel César KAYIZARI (*FPR, tutsi, Byumba*) remplacé

Major Dr Richard RUTATINA (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*) remplacé

Major Damascène SEKAMANA (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Burundi*)

Major BEM Emmanuel HABYARIMANA (*ex-FAR, hutu, Byumba*) remplacé et nommé secrétaire général, puis Secrétaire d'État au ministère de la Défense

Lieutenant Jean-Baptiste MUHIRWA (*FPR, tutsi, Cyangugu*) remplacé et nommé préfet de Gisenyi

Sont députés le 13 septembre 1998 :

¹ Appelé à comparaître en décembre 1998 devant la Cour de Cassation suite à divers délits de séquestration et de tortures de personnes, la levée de son immunité parlementaire avait été sollicitée.

² Les nominations en mars 1997 du Lieutenant Elissa KABERA (*FPR, tutsi, //*) et du Capitaine Stanley NSABIMANA (*ex-FAR, hutu, Kigali*) correspondent apparemment au remplacement du Colonel Frank MUGAMBAGE nommé chef de cabinet à la Présidence de la République en août 1995 et du Major BEM Emmanuel HABYARIMANA devenu secrétaire général au ministère de la Défense. D'une manière générale, la mobilité des titulaires de ces six postes est extrême.

Major Rose KABUYE (*FPR, tutsi, Kigali, ex-réfugiée en Ouganda*) ancien préfet de la Préfecture de la Ville de Kigali
Lieutenant Elisa KABERA (*FPR, tutsi, //*)
Major Stanley NSABIMANA (*ex-FAR, hutu, Kigali*)
Major Richard SEZIBERA (*FPR, tutsi, Gikongoro*) nommé ambassadeur à Washington le 10 février 1999
Major Damascène SEKAMANA (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Burundi*)

Composition de l'Assemblée nationale en mai 1999
suite aux divers mouvements de renouvellement, démission, exclusion
(principalement ceux décidés par le bureau des partis les 11 mars et 8 avril 1999)

Président : Joseph SEBARENZI KABUYE (*PL, tutsi, Kibuye, ex-réfugié au Zaïre*)
Vice-Présidente : Jacqueline MUHONGAYIRE (*PSD, tutsi, Butare*)
Secrétaire député du Bureau de l'Assemblée : Omar HAMIDOU (*PDI, hutu, Kigali*)

L'ensemble du bureau de l'Assemblée a démissionné le 6 janvier 2000 après un vote de défiance majoritaire des parlementaires (57 voix pour, 7 voix contre).¹

Nouveau bureau installé le 19 janvier 2000 :

Président : Dr Vincent BIRUTA (*PSD, tutsi, Kigali*)²
Vice-Président : Prosper HIGIRO (*PL, tutsi, Kibungo*)
Secrétaire député du Bureau de l'Assemblée : Drocela MUGOREWERA (*PDC, tutsi, Byumba*)

Députés :

FPR, Front Patriotique Rwandais (11 + 2 membres)

Dr Tito RUTAREMARA (*tutsi, Byumba*)
Jean-Baptiste BUTARE (*hutu, Byumba*)
Constance RWAKA MUKAYUHI (*tutsi, //*)
Antoine SOMAYIRE (*tutsi, Butare, ex-réfugié au Burundi*)
Immaculée GAHIMA KAYUMBA Mme (*FPR, tutsi, Butare*)
Augustin MUVUNYI (*tutsi, Kibungo*)
Denys POLISI (*tutsi, Kibuye, ex-réfugié au Burundi*)
Julienne KATENGWA (*tutsi, Kigali*)
Élysée BISENGIMANA (*ex-MDR, hutu, Cyangugu*)³
Paul KANANURA (*tutsi, Butare, ex-réfugié au Zaïre*)
Émilie KAYITESI RUSERA (*tutsi, ex-réfugiée en Afrique du Sud*)
Dr Rose MUKANKOMEJE (*tutsi, Kibuye*)
Connie Bwiza SEKAMANA (*tutsi, Kibuye*)

MDR, Mouvement Démocratique Républicain (11 + 2 membres)

Stanley SAFARI (*hutu, Butare, représentant Kigali Ville*) suspendu le 16 janvier 2000
Jean-Berchmans HABINSHUTI (*hutu, Kigali rural*)
Étienne NIYONZIMA (*hutu, Gitarama*)
Jeanne d'Arc MUREKATETE (*hutu, Butare*)
Juvénal NTAWURUHUNGA (*hutu, Gikongoro*)
Alexis MUGARURA (*hutu, Cyangugu*)

¹ Cette éviction eut lieu au terme d'une semaine chargée pendant laquelle le Parlement força à la démission le secrétaire d'État à l'Agriculture et absout le premier ministre. Deux décisions qui mécontentèrent, apparemment pour des raisons opposées, une majorité de députés. Parmi les déclarations publiques relatives à ce départ, on remarquait les propos extrêmement sévères du leader des parlementaires du FPR, Tito RUTAREMARA mettant en cause une gestion « dictatoriale » de l'Assemblée. Après une vive campagne d'accusations d'incitation au soulèvement de l'armée et de complot, Joseph SEBARENZI KABUYE perdit son poste de député le 17 janvier 2000. Craignant d'être arrêté, il s'enfuit en Ouganda le 22 janvier. À la demande des autorités rwandaises, lui-même et les personnes qui l'accompagnaient furent recherchés et arrêtés. À la fin mars 2000, les autorités ougandaises annonçaient le départ de Joseph SEBARENZI KABUYE pour l'Europe puis les États-Unis. Sa famille restait en résidence surveillée à Kigali. D'après différentes sources diplomatiques, ses accompagnateurs avaient été remis aux autorités rwandaises et torturés.

² Précédemment ministre des Travaux Publics, des Transports et des Communications, il fut nommé député puis installé à la tête du Parlement le même jour.

³ Sa nomination a fait l'objet d'un vif affrontement entre l'association IBUKA qui l'accusait d'être un « génocidaire » et le secrétaire général du FPR, Charles MULIGANDE, qui soutenait sa candidature.

Dr Léonard HITIMANA (*hutu, Kibuye*)
Callixte HATUNGIMANA (*hutu, Gisenyi*)
Martin BUHIGIRO (*hutu, Gikongoro*)
Dr Alvera MAKABARANGA (*hutu, Byumba*)
Natanaël MUGENZI (*hutu, Kibungo*)
Dr Gérard NGENDAHIMANA (*hutu, Kibungo*)¹
Isaïe MPAYIMANA (*hutu, Gikongoro*)

PL, Parti Libéral (11 + 2 membres)

Prosper HIGIRO (*tutsi, Butare*)
Enoch KABERA (*tutsi, Kibuye*)
Évariste KALISA (*tutsi, Butare*)
Évariste SISI (*tutsi, Kigali ville*)
Polycarpe GATETE (*tutsi, Gikongoro*)
Joseph SEBARENZI KABUYE (*tutsi, Kibuye, ex-réfugié au Zaïre*) démis
Jean-Paul GASHEGU (*tutsi, Kigali rural*)
Protais KABANDA MITALI (*tutsi, Gitarama*)
Jean-Damascène RWASAMIRERA (*tutsi, Kibungo*)
Emmanuel MUGABOWINDEKWE (*tutsi, Butare*)
Eugénie KABAGENI (*tutsi, Kigali*)
Henriette SEBERA MUKAMURANGWA (*tutsi, Gikongoro*)
Charles KAMANDA (*tutsi, Kibungo*)

PSD, Parti Social-Démocrate (11 + 2 membres)

Jacqueline MUHONGAYIRE (*tutsi, Butare*)
Anastasié MUKANDORA (*tutsi, Butare*)
Aaron MAKUBA (*hutu, Gikongoro*) remplacé par Dr Vincent BIRUTA (*tutsi, Kigali*)
Jean-Bosco RUDAHUSHA (*hutu, Gitarama*)
Innocent KAGERUKA (*tutsi, Kigali rural*)
Jean-Damascène GASARABWE (*hutu, Butare*)
Silas RUGABA (*tutsi, Gikongoro*)
Léon-Emmanuel MUNYANEZA (*hutu, Kibuye*)
Laurent NGARAMBE (*tutsi, Kibungo*)
Juvénal NKUSI (*tutsi, Kibungo*)
Frédéric GATERA (*hutu, Gikongoro*)
Pierre-Claver GASHUMBA (*hutu, Gitarama*)
Pasteur NSABIMANA (*hutu, Cyangugu*)

PDC, Parti Démocrate Chrétien (4 + 2 membres)

Agnès MUKABARANGA (*hutu, Gitarama*)
Quitterie MUKANKUSI (*hutu, Byumba*)
Alfred MUKEZAMFURA (*hutu, Gitarama*)
Antonia MUJAWAMARIYA (*hutu, Cyangugu*)
Juvénal HITAMUNGU (*hutu, Byumba*)
Didace KANYANGE (*hutu, originaire de Gisenyi, Kigali*)

PDI, Parti Démocratique Islamique (1 + 1 membres)

Omar HAMIDOU (*hutu, Kigali*)
Hamisi HABINEZA (*hutu, Umutara*)

¹ Il a été élu secrétaire général du MDR au détriment de Anastase GASANA concurrent à ce poste, en remplacement de Jean-Pierre BIZIMANA nommé ambassadeur au Caire.

PSR, Parti Socialiste Rwandais (1 + 1 membres)

Jean-Baptiste RUCIBIGANGO (*tutsi, //*)
Dr Médard RUTIJANWA (*tutsi, Kigali rural*)

UDPR, Union Démocratique du Peuple Rwandais (1 + 1 membres)

Adrien RANGIRA (*tutsi, Butare*)
Jean-Bosco KARANGWA (*hutu, Kibungo*)

Armée, Gendarmerie (+ 6 sièges)

Major Rose KANYANGE KABUYE (*FPR, tutsi, Kigali*) ancien préfet de la Préfecture de la Ville de Kigali
Colonel Balthazar NDENGEYINKA (*ex-FAR, hutu, Kibuye*)
Capitaine Ndore RULINDA (*FPR, tutsi, //*)
Sous-Lieutenant Sekoko GISANGANI (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Zaïre*)
Lieutenant Claude BIZIMANA (*hutu, //*)
Major Éliphas KARENZI (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)

Le cadre institutionnel de transition défini par la Constitution du 10 juin 1991 et les accords d'Arusha du 4 août 1993 couvrait une période de cinq ans. Mis en place avec les seules composantes associées à la victoire militaire du FPR en juillet 1994, les équilibres qu'il instaurait furent rapidement considérés comme dépassés. Le poids du FPR/APR n'a cessé depuis lors de se renforcer.

Suite au bon déroulement et à la forte participation, selon les autorités, aux élections locales des 29, 30 et 31 mars 1999 (renouvellement des responsables de cellules et des conseillers de secteurs¹), le Vice-Président de la République a annoncé "la fin prochaine de la période de transition" qu'il situait à une échéance de deux à trois ans. Le mode de scrutin local, qui dégage les « grands électeurs » devant élire ensuite les instances supérieures communales et préfectorales, instaurait une forme de « démocratie participative » définie par le Président P. BIZIMUNGU par la formule « *no parties, no opposition* ». Si tous les partis s'accordaient sur la nécessité de prolonger la transition, la durée de l'extension a suscité de nombreux débats en particulier dans les 7 partis de l'ex-opposition interne qui n'ont plus d'autre existence que formelle au travers de leurs représentants au sein du gouvernement et du Parlement. Le 11 juin 1999, les partis politiques siégeant au Parlement ont finalement décidé de prolonger la période de transition de 4 ans jusqu'en 2003. Le conseil de gouvernement a approuvé cette décision le 2 juillet 1999 et le parlement a adopté la modification constitutionnelle en ce qui concerne la durée de la transition. En mars 2000, le ministre de l'Administration territoriale, Désiré NYANDWI, annonçait la création d'une commission électorale nationale et ébauchait un calendrier. Des élections communales et préfectorales étaient prévues pour septembre 2000.

¹ Les participants devaient choisir publiquement des candidats désignés suite à un débat public puis se ranger derrière eux, celui dont la file était la plus importante était élu. Les conseillers de secteur ont ensuite été choisis selon la même méthode par le collectif des élus des cellules et des mouvements de jeunes, de femmes, etc.

Commission de l'Unité nationale et de la Réconciliation

Nommée par le Conseil de gouvernement le 5 mars 1999

Président : Jean Népomuscène NAYINZIRA (*PDC, hutu, Gisenyi*)

Vice-Président : Mme Rose MUKANKOMEJE (*FPR, tutsi, Kibuye*)

Secrétaire général : Mme Aloysie INYUMBA (*FPR, tutsi, Byumba, ex-réfugiée en Ouganda*)

Membres :

Stanley SAFARI (*MDR, hutu, Butare*)

Déogratias KAYUMBA (*FPR, tutsi, Butare, ex-réfugié au Burundi*)

Frédéric MUTAGWERA (*tutsi, Kibungo*)¹

Père Octave UGIRASHEBUJA (*religieux, tutsi, Cyangugu*)

Antoine RUTAYISIRE (*responsable d'une organisation religieuse, tutsi, //*)

Élie MPAYIMANA (*twa*)

Mme Immaculée MILENGE (*FPR, ex-réfugiée en Ouganda*)

¹ Ex-batonnier.

3) PARTIS ET ORGANISATIONS POLITIQUES

En avril 1994, l'existence de 18 partis avaient été officiellement reconnue. Le FPR n'y figurait pas du fait de sa composante armée. En attendant l'intégration de ses militaires dans la nouvelle armée rwandaise, il se considérait comme une "organisation politique". Ces partis pouvaient schématiquement être regroupés autour de trois grandes alliances¹ :

1) **ARD, Alliance pour le Renforcement de la Démocratie (MRND, CDR², PECO, PARERWA, PADER)**

MRND, Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement, ex-Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, parti unique de 1975 à 1991 (ré-agréé en juillet 1991) ; Président : Mathieu NGIRUMPATSE (*hutu, Kigali*) élu lors du Congrès de juillet 1993 ; Secrétaire général : Joseph NZIRORERA (*hutu, Ruhengeri*)

CDR, Coalition pour la Défense de la République (23 mars 1992) ; Président : Martin BUCYANA (*hutu, Cyangugu*) assassiné à Butare le 23 février 1993, remplacé par Théoneste NAHIMANA (*hutu, Gisenyi*)

Ces formations entretenaient des milices, respectivement :

Interahamwe ("ceux qui conjuguent leurs efforts") ; Président : Jerry Robert KAJUGA (*tutsi, Kibungo*) organisation sans statut autonome³ créée en novembre 1992.

La milice du MRND était dirigée par un comité national (officiel) qui travaillait sous les ordres du Comité exécutif du MRND. Il comprenait parmi ses membres Jerry Robert KAJUGA, président (*MRND, tutsi – mère hutu -, Kibungo*) - ; Phénéas RUHUMURIZA (*ex-MDR, hutu, Gitarama*) premier vice-président ; Georges RUTAGANDA (*ex-MDR, hutu, Gitarama*) 2^e vice-président ; Eugène MBARUSHIMANA (*hutu, Gisenyi*), secrétaire général (Emmanuel MWALIMU, secrétaire permanent); Dieudonné NIYITEGEKA (*hutu, Butare*), trésorier. Il existait en outre un « comité parallèle » qui regroupait divers conseillers comme Bernard MANIRAGABA (*hutu, Ruhengeri*), Joseph SERUGENDO (*hutu, Gisenyi*)⁴, Ephrem NKEZABERA (*hutu - mère tutsi -, Gisenyi*), Jean-Marie Vianney MUDAHINYUKA (*hutu, //*), Pasteur GASHUMBA (*hutu, Gisenyi*)⁵, Jean-Pierre SEBANETSI (*hutu, Gisenyi*), Alphonse KANIMBA (*hutu, //*)

Impuzamugambi ("ceux qui ont le même but") ; Président : SIMBIZI Stanislas (*hutu, Gisenyi*)

Les *Impuzamugambi* étaient dirigés directement par les responsables de la CDR, dont le plus connu était Jean-Bosco BARAYAGWIZA (*hutu, Gisenyi*)

Ces deux structures de civils (créées pour la première en novembre 1992 et pour la seconde en 1993) assuraient parmi la jeunesse les relais politiques des formations de la mouvance présidentielle. À partir de 1993, le rapprochement entre les tendances des partis de l'opposition dites "Power" et le MRND a abouti à des actions communes de "défense civile". Au début de l'année 1994, dans

¹ Il s'agit là bien entendu d'alliances officielles qui ne recourent que partiellement et selon les conjonctures les alliances de fait. Au sein et entre les deux grands blocs politiques, il existait des sympathisants ou des alliés volontaires ou forcés par les circonstances. À partir de la mi-1993 et surtout après la signature des Accords d'Arusha, une très grande fluidité des hommes et des options politiques a prévalu.

² À plusieurs reprises, la CDR fit entendre sa différence et se désolidarisa, au moins verbalement, de l'ARD. Le 27 mars 1993 en particulier, elle se démarqua du MRND dont le président, le Général Juvénal HABYARIMANA avait approuvé le protocole d'accord d'Arusha.

³ Créée par Désiré MURENZI et Thomas KIGUFI, pour élargir le recrutement du MRND face au renforcement des jeunes du MDR et du PSD, la jeunesse du MRND a rapidement été reprise en main par l'appareil de l'Akazu qui a recruté des militaires et a transformé la structure en milice. C'est alors que le Comité central du MRND renonça à déposer des statuts pour cette nouvelle organisation. L'absence de personnalité juridique rendait impossible les poursuites judiciaires contre ses membres et rendait très difficile la possibilité de porter plainte contre le MRND qui en assurait la direction effective.

⁴ Chef technique à la radio nationale et parallèlement à RTL.M.

⁵ Neveu du Président Juvénal HABYARIMANA, directeur de change à la Banque Nationale du Rwanda.

certaines préfectures, différents groupes ont bénéficié d'un entraînement militaire organisé par des officiers de l'armée rwandaise et ont été armés.

De nombreuses formations politiques, souvent explicitement suscitées, contribuaient à élargir l'assise politique de la mouvance présidentielle. Parmi elles, on peut citer :

PECO, Parti Écologiste (30 novembre 1991)

PARERWA, Parti Républicain du Rwanda (20 janvier 1992)

PADER, Parti Démocratique Rwandais (20 janvier 1992)

Bien que n'appartenant pas à l'ARD, les partis suivants peuvent être considérés comme relevant de la mouvance présidentielle :

MFBP, Mouvement des Femmes et du Bas-Peuple (31 décembre 1991)

PDI, Parti Démocratique Islamique (30 novembre 1991) (branche Power)

PRD, Parti pour le Renouveau Démocratique (18 juillet 1993)¹, Président : Alexis NSABIMANA, (*hutu, Gitarama*)

Enfin, il est indispensable de compléter cette présentation des organisations agréées, par quelques indications sur les structures informelles du pouvoir, et en particulier sur l'**AKAZU**. Ce terme qui désignait dans le Rwanda ancien la "cour", cercle des apparentés et des proches de la famille dirigeante, est apparu ouvertement en 1991. L'**AKAZU** regroupe des membres de l'élite militaire et civile principalement issus des communes Karago et Giciye. Ils constituent non seulement un réseau de pouvoir parallèle dans l'armée, le parti et l'administration, mais aussi un groupe parasite du système économique et financier du pays. Les membres considérés comme les plus influents sont Protais ZIGIRANYIRAZO (ex-préfet de Ruhengeri), le Colonel Élie SAGATWA, Séraphin RWABUKUMBA, tous trois beaux-frères du Président Juvénal HABYARIMANA ; le Colonel Laurent SERUBUGA (ancien chef d'État-Major adjoint des FAR) ; Dr Séraphin BARARENGANA, frère du Président ; Dr Charles NZABAGERAGEZA, cousin du Président, ex-préfet de Ruhengeri ; Alphonse NTIRIVAMUNDA, beau-fils du Président ; Joseph NZIRORERA, ancien ministre, député de Ruhengeri et secrétaire national du MRND, proche de la famille du Président. Une place particulière doit être réservée à Noël MBONABARYI, député, parrain du Président (décédé au début 1994).

On retrouve des membres de la famille présidentielle et des proches de l'**AKAZU** aussi bien à la Banque nationale du Rwanda (que le Gouverneur Jean-Berchmans BIRARA devra abandonner en 1985)², à la Banque Continentale Africaine au Rwanda, à la Banque commerciale du Rwanda. Il en va de même au niveau des offices nationaux (OCIR-Café et Thé) et du secteur de l'import-export : "La Centrale", "La Rwandaise", "Kipharma", "Agrotec", NAHV, etc.³

2) Forces démocratiques du changement (FDC) (ex-Comité de concertation) : MDR, PSD, PL + PDC, PSR

MDR, Mouvement Démocratique Républicain (juillet 1991)

¹ Formation proche du MRND et de la tendance *Hutu Power* du MDR.

² Il fut remplacé par Augustin RUZINDANA, puis par Denis NTIRUGIRIMBABAZI.

³ Rétrospectivement, l'**AKAZU** semble être devenu dans les analyses communes sur l'exercice du pouvoir au cours des dernières années du régime du Président Juvénal HABYARIMANA, le lieu par excellence où se prenait *de facto* toutes les décisions importantes. On rappellera toutefois que des structures parallèles aux pouvoirs ont toujours existé sous la Royauté comme sous les Républiques, que comme tout groupe informel de pouvoir il est souvent bien délicat de préciser quelles en sont les frontières exactes, que les membres "connus" (les membres de la famille proches du couple présidentiel en premier lieu) peuvent ne pas toujours jouer les rôles majeurs par rapport à d'autres membres "inconnus" qui n'ont jamais montré leur véritable jeu. Enfin, s'il est avéré que certaines décisions ont été prises ou modifiées dans ces cercles non officiels, les alliances peuvent avoir variées selon les intérêts en présence.

Le clivage du MDR en deux tendances organisées autour de Dismas NSENGIYAREMYE (premier Vice-Président) et de Faustin TWAGIRAMUNGU (Président) résulte de la clause des Accords d'Arusha prévoyant la nomination du Premier ministre avant leur signature. Le premier, occupant le poste depuis avril 1992, escomptait se succéder à lui-même. La quête d'appui auprès du MRND et du FPR par Faustin TWAGIRAMUNGU date du début 1993. Elle aboutit en juillet à l'éviction de Dismas NSENGIYAREMYE, obligé ensuite de s'enfuir en Europe, et à la nomination d'Agathe UWILINGIYIMANA à la tête du gouvernement. Pour réaliser ce "coup d'État" au sein du MDR, Faustin TWAGIRAMUNGU usa de son titre de Président du parti, il présenta ensuite sa propre candidature comme "candidat désigné à la tête du GTBE" avec l'appui des mêmes 4 partis. Il fut alors exclu du MDR, le 23 juillet 1993, ainsi que 4 ministres, leurs directeurs de cabinet et conseillers.¹ Après son exclusion du MDR, le FPR appuya activement Faustin TWAGIRAMUNGU. En effet, les partisans d'une inversion d'alliance au profit du MRND gagnaient du terrain au sein du MDR. Tirant les enseignements de la tentative de coup d'État militaire au Burundi en octobre 1993 (qui coûta la vie au Président de la République, Melchior NDADAYE (*FRODEBU, hutu*) démocratiquement élu trois mois plus tôt), une tendance dite "Power" pilotée par Froduald KARAMIRA (*hutu, Gitarama*)² et Donat MUREGO (*hutu, Ruhengeri*) s'y affirma. Lors de ses différents meetings, Jean KAMBANDA fut systématiquement présenté comme le candidat légitime du parti désigné au poste de Premier ministre du GTBE. Il deviendra finalement Premier ministre du Gouvernement intérimaire du 8 avril 1994.

Jeunes Démocrates Républicains (*Inkuba*) (6 juillet 1993) ; Responsable : Bernardin NDASHIMYE (*hutu, Gitarama*)

Après la mise en place du gouvernement du 20 juillet 1994, Faustin TWAGIRAMUNGU, nouveau premier ministre, prendra la présidence du parti. Lors de son limogeage en août 1995, l'équipe dirigeante resta en place jusqu'au 31 décembre 1995 où une réunion du Bureau politique étala les divisions internes. Un groupe de membres conduit par Anastase GASANA, ministre des Affaires Étrangères, a alors proclamé la suspension de Faustin TWAGIRAMUNGU. Les principaux prétendants à la présidence du parti étaient Pierre-Célestin RWIGEMA, Premier ministre, Anastase GASANA, ministre des Affaires Étrangères, Laurien NGIRABANZI, ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, Bonaventure UBALIJORO (*hutu, Kigali rural*), vice-président du MDR et alors président *ad interim*, voire Stanley SAFARI, responsable du groupe parlementaire du MDR. Vu de Kigali, la création le 26 mars 1996 à Bruxelles des FRD dont Faustin TWAGIRAMUNGU est un des promoteurs était censée avoir levé l'hypothèque qui pesait sur la Présidence. Pour autant, Faustin TWAGIRAMUNGU pouvait encore être formellement considéré comme président du MDR, puisque les FRD ne sont pas déclarées comme "parti politique" et n'ont pas d'organigramme dirigeant officiel connu. Il fut remplacé officiellement par Bonaventure UBALIJORO lors d'une réunion du parti tenue à la Primature le 14 septembre 1996. Cette même réunion a décidé que les ministres, les députés et les préfets, membres du parti, seraient désormais conviés aux réunions du Bureau politique. Pierre-Célestin RWIGEMA, Premier ministre, qui postulait aux fonctions de Vice-Président du parti n'a cependant pas été élu.

Le 21 juillet 1998, un nouveau comité directeur a été mis en place qui a porté à sa présidence Pierre-Célestin RWIGEMA, Premier ministre. M. Stanley SAFARI, député, a été élu premier vice-président. Le poste de 2° vice-président est resté vacant. Jean-Pierre BIZIMANA, secrétaire d'État à l'Éducation nationale a été élu Secrétaire exécutif. L'élection de ce nouveau comité directeur a été contestée par le président évincé, Bonaventure UBALIJORO³. Le ministre de l'Intérieur a cependant validé l'élection du nouveau comité directeur le 6 août 1998. Au regard de la justice, les deux rivaux sont cependant maintenus dans des positions fort délicates. Le 9 mai 1999, le procureur de Kigali,

¹ Le Congrès extraordinaire du MDR tenu à Kabusunzu obtint une lettre de démission de son poste de Premier ministre de la part d'Agathe UWILINGIYIMANA (sur laquelle elle reviendra aussitôt) et se prononça en faveur de la candidature de Jean KAMBANDA au poste de Premier ministre du GTBE.

² Il sera condamné à mort le 14 février 1997 par la chambre spéciale du tribunal de première instance de Kigali dans la première série de procès concernant le génocide et exécuté le 24 avril 1998.

³ Lieutenant et ancien responsable des services de renseignements sous la première République, il rompit avec le Président Grégoire KAYIBANDA et rejoignit Juvénal HABYARIMANA, issu de la même promotion militaire que lui.

Emmanuel RUKANGIRA, déclarait que le dossier du parquet ouvert contre Bonaventure UBALIJORO pour détournement de fonds (dans le cadre de ses anciennes fonctions de directeur général de PETRORWANDA) et subversion (comme dirigeant présumé d'une organisation clandestine hutu) était en cours d'achèvement. De même, bien que renouvelé en janvier 1999 dans ses fonctions de Premier ministre, le nouveau président du MDR était affaibli par l'arrestation de deux de ses chefs de cabinet successifs, lui-même faisant l'objet de poursuites judiciaires pour "génocide" réactivées épisodiquement par l'appareil judiciaire. Le 12 mars 1999, des sources judiciaires indiquaient à l'AFP qu'il faisait parallèlement l'objet d'une enquête pour "complicité avec la rébellion hutu". Lors d'une conférence de presse tenue le 3 avril 1999, le Vice-Président Paul KAGAME a lui-même annoncé l'ouverture d'une enquête par le gouvernement sur ces graves accusations. Pour sa défense, le Premier ministre accuse paradoxalement ses propres adversaires au sein du MDR d'être à l'origine de ses mésaventures judiciaires.

Le MDR a tenu les 27 et 28 mars 1999 un congrès important qui a modifié ses statuts, changé le drapeau du parti et demandé pardon aux Rwandais pour avoir défendu une idéologie ethniste. Un nouveau Secrétaire général, Gérard NGENDAHIMANA (*hutu, Kibungo*) a été élu en remplacement de Jean-Pierre BIZIMANA. Ce poste était convoité par Anastase GASANA, qui n'a pas été élu. Il venait d'être évincé un mois plus tôt de son poste de ministre des Affaires Étrangères.

Forcé de démissionner de son poste de Premier ministre, le 28 février 2000, le Président du MDR, venait d'obtenir le 17 février, la création d'une commission d'enquête sur le harcèlement dont il estimait être victime de la part du premier vice-président de son parti, Stanley SAFARI. Celui-ci avait joué un rôle déterminant dans la procédure parlementaire engagée envers Pierre-Célestin RWIGEMA pour des détournements de fonds présumés lorsqu'il était ministre de l'Enseignement primaire et secondaire. Pierre-Célestin RWIGEMA n'envisageait pas cependant de démissionner de son poste de président du MDR.

PL, Parti Libéral (juillet 1991) ; Président : Justin MUGENZI (*hutu, Kibungo*), Premier Vice-Président : Landoald NDASINGWA (*tutsi, Kigali*). Au sein du PL, un clivage identique à celui du MDR s'est développé aboutissant à une scission entre ses deux principaux dirigeants.

PSD, Parti Social-Démocrate (juillet 1991) ; Président : NZAMURAMBAHO Frédéric (*hutu, Gikongoro*), 1er Vice-Président : Félicien NGANGO (*hutu, Kibungo*), 2e Vice-Président Théoneste GAFARANGA (*hutu, Gitarama*), Secrétaire général : Félicien GATABAZI (*hutu, Butare*)

PDC, Parti Démocrate Chrétien (juillet 1991) ; Président : NAYINZIRA Jean-Népomuscène (*hutu, Gisenyi*)

PSR, Parti Socialiste Rwandais (18 août 1991) ; Président : Médard RUTIJANWA (*tutsi, Kigali*)

Le PL, le PSD et le PDC avaient également créé des mouvements de jeunesse. Sans appellation spécifique dans un premier temps, le PL le dénomma « Jeunesse libérale » à la fin 1993, « *Abakombozi* » (les "libérateurs") pour le PSD, « Jeunes démocrates chrétiens » pour le PDC.

3) Partis "indépendants" : Parti Démocrate, PPJR Rama Rwanda, RTD, UDPR

PD, Parti Démocrate (7 mars 1992) ; Président : Ildéphonse NAYIGIZENTE (//)

PPJR-RAMA RWANDA, Parti Progressiste de la Jeunesse Rwandaise

RTD, Rassemblement Travailleiste pour la Démocratie (7 novembre 1991)

UDPR, Union Démocratique du Peuple Rwandais ; Président : Vincent RWABUKWISI (*hutu, Gitarama*)

Les trois premiers partis ont entretenu des relations étroites avec l'Alliance pour le Renforcement de la Démocratie et l'UDPR était proche des Forces démocratiques pour le changement (son président sera assassiné en avril 1994)

*
* *

Les formations politiques actuellement représentées au gouvernement ou à l'Assemblée nationale se limitent pour l'essentiel à leur composante organisée à l'échelon central. *De facto*, il n'existe plus d'activités politiques autonomes au niveau des préfectures, des communes et des secteurs même si des réseaux de relation sont maintenus dans les préfectures d'origine par des cadres et représentants installés à Kigali. Seul le FPR assure désormais une activité militante officielle, assimilée en fait à l'action de l'État, sur l'ensemble du territoire. Cette situation fait l'objet de vives réserves, en particulier dans l'hypothèse où des élections auraient lieu. L'idée fréquemment avancée par des membres du FPR de l'instauration future, " lorsque les conditions politiques seront réunies ", d'un système de représentation parlementaire " nominale " calqué sur le modèle ougandais, permettrait alors de garantir aux actuels partis sans militants une existence au travers de leurs membres élus ou nommés à titre personnel.

4) FPR, Front Patriotique Rwandais

Fondateurs : Fred Gisa RWIGEMA (*tutsi, Gitarama*), ex-chef d'État-major de l'armée ougandaise puis Vice-ministre de la Défense de l'Ouganda (décédé dans des conditions non élucidées le 2 octobre 1990 lors de l'attaque du FPR dans le nord du Rwanda) ; Paul KAGAME (*tutsi, Gitarama*), commandant en chef de l'APR, ex-chef adjoint de la Sûreté de la NRA ougandaise

Prenant la suite de la RANU (*Rwandese Alliance for National Unity*) créée en 1979, le FPR a vu le jour en 1987 en Ouganda. Structuré autour des groupes de réfugiés tutsi installés en Ouganda et au Kenya, auxquels se sont rattachés progressivement des composantes provenant du Zaïre, du Burundi, de la Tanzanie et de l'intérieur du Rwanda, le FPR a accueilli en son sein divers opposants hutu, jeunes militants progressistes et anciens dignitaires en rupture avec le régime HABYARIMANA.

Bureau politique du FPR (en place jusqu'à la prise de pouvoir à Kigali en juillet 1994)

Président : Alexis KANYARENGWE (*hutu, Ruhengeri*)
1er Vice-Président : Patrick MAZIMPAKA (*tutsi, Kibungo, ex-réfugié au Canada*)
2e Vice-Président : Denis POLISI (*tutsi, Kibuye, ex-réfugié au Burundi*)
Conseiller du Président : Simon NTARE (*tutsi, ex-réfugié en Tanzanie*)
Secrétaire général : Major Théogène RUDASINGWA (*tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)

Comité central

Commissaire Politique, Propagande et Mobilisation des Masses : Gaspard NYIRINKINDI (*tutsi, ex-réfugié au Burundi*)
Commissaire aux Affaires Sociales, à la Condition féminine et au Développement : Anne GAHONGAYIRE (*tutsi, ex-réfugiée en Ouganda*)
Commissaire à la Jeunesse et à la Culture : Capitaine Frank TEGA (*tutsi, ex-réfugié en Ouganda, ancien de la NRA*)
Commissaire aux Finances : Aloysie INYUMBA (*tutsi, Byumba, ex-réfugiée en Ouganda*)
Commissaire à la Réhabilitation et à la Reconstruction : Dr Émile RWAMASIRABO (*tutsi, Butare, ex-réfugié*)
Commissaire à l'Information et à la Documentation : Major Wilson RUTAYISIRE (*tutsi, ex-réfugié en Ouganda, ancien de la NRA*)
Commissaire à la Planification : Antoine MUGESERA (*tutsi, Butare*)
Commissaire aux Réfugiés : Christine UMUTONI (*tutsi, ex-réfugiée en Ouganda*)
Inspection : Major Alphonse FURUMA (*tutsi, ex-réfugié en Ouganda, ancien de la NRA*)

Après l'arrivée au pouvoir du FPR en juillet 1994, le parti a été mis en sommeil (par exemple aucun organe consultatif regroupant les cellules, les branches et régions ne s'est réuni depuis 1993) et aucun renouvellement formel des instances du FPR n'a ensuite été officialisé jusqu'au 16 février

1998. Pourtant aussi bien le Secrétaire général que le Président ont été progressivement écartés *de facto* des lieux de pouvoir : le premier étant nommé ambassadeur à Washington et le second ayant été contraint à la démission suite à un désaveu de la part de l'armée après avoir assumé l'arrestation des responsables d'exactions commises par des unités militaires dans sa préfecture d'origine. De même, le 1er Vice-Président, précédemment ministre de la Réhabilitation et de l'Intégration sociale, a été nommé le 28 mars 1997, au poste créé pour l'occasion de " ministre à la Présidence de la République " relégué au dernier rang protocolaire. Il lui fallut attendre de nombreuses semaines avant qu'une notification officielle ne fixe la nature de ses attributions. Après diverses tentatives de relance¹ et l'affichage de divergences fortes, de nouvelles instances ont été élues et validées par une réunion du " bureau politique " en février 1998 traduisant un renforcement de la concentration des pouvoirs au plus niveau.

Paradoxalement, de nombreux militants du FPR se plaignent que le terrain politique soit laissé libre aux formations politiques représentées en particulier au gouvernement et que leurs instances soient régulièrement renouvelées. Or si ces partis continuent d'exister au niveau de la redistribution interne régulière des fonctions et des postes qui leur sont accordés, cela ne signifie pas pour autant qu'ils entretiennent une activité militante effective. En fait, ce sont bien des membres issus des rangs du FPR qui contrôlent l'ensemble de la vie politique, sociale et économique du pays aussi bien sur le plan local que préfectoral ou national, mais ils tirent leur pouvoir d'autres lieux que du parti (l'armée en premier lieu avec ses réseaux divers au sein de l'administration et de l'activité économique). D'où la revendication ouvertement exprimée, de manière très vive en 1997, de recréer un " FPR civil " ayant une réflexion et un projet politiques propres.

Organigramme au 16 février 1998

Bureau politique²

Président : Général Major Paul KAGAME (*tutsi, Gitarama, ex-NRA*), Vice-Président de la République rwandaise et ministre de la Défense
Vice-Président : Pasteur BIZIMUNGU (*FPR, hutu, Gisenyi*), Président de la République rwandaise démissionnaire le 23 mars 2000³
Secrétaire général : Charles MULIGANDE (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Membres

Donat KAGERUKA
Emily RUSERA KAYITESI
Bernadette KANZAHIRE
Denis POLISI

//

Comité central

Aucune liste officielle précisant les membres et la répartition des fonctions ne semble disponible.

¹ On peut mentionner en particulier la réunion de plusieurs membres influents du FPR tenue à Michigan aux États-Unis les 30-31 août 1997 qui connut un fort retentissement à Kigali du fait de la virulente dénonciation du comportement des nouvelles élites et de l'absence de vision sociale, économique et politique.

² Hormis le curieux renversement de la hiérarchie de l'État (Président et Vice-Président) à la direction du parti, on notait la nomination de Charles MULIGANDE qui voulait incarner le renouveau militant et renouer avec une capacité d'analyse stratégique autre que militaire. Charles MULIGANDE n'avait pas été reconduit lors du remaniement ministériel du 28 mars 1997, il avait ensuite été nommé Recteur de l'Université du Rwanda.

³ Outre son départ de la Présidence de la République, P. BIZIMUNGU a présenté sa démission des postes de vice-président, membre du comité exécutif et membre du bureau politique du FPR.

Nouvelles formations politiques

RDR, Rassemblement pour le retour des réfugiés et la démocratie au Rwanda

A tenu son assemblée constitutive les 3 et 4 avril 1995 dans le camp de réfugiés de Mugunga (Nord-Kivu, Zaïre).

Président : François NZABAHIMANA (*ex-MRND, hutu, Butare*), ancien directeur des Banques Populaires, ex-ministre du Commerce

Vice-Président chargé des Relations extérieures : Claver KANYARUSHOKI (*hutu, Byumba*) ancien ambassadeur à Kampala

Vice-Président chargé des Affaires sociales : Aloys NGENDAHIIMANA alias Cassius (*hutu, Ruhengeri*)

Vice-Président chargé des Affaires économiques et de la Planification : Froduald GASAMUNYIGA (*hutu, Gikongoro*)

Secrétaire exécutif : Innocent BUTARE (*ex-MRND¹, hutu, Butare*)

Trésorier général : Denis NTIRUGIRIMBABAZI (*ex-MRND, hutu, Ruhengeri*)

Président de la Commission des affaires juridiques : Oscar NDINABO MURAYI (*hutu, Gisenyi*)

Président de la Commission information et de la documentation : Joseph BUKEYE (*hutu, Kibuye*)

Porte-parole : Cyprien HABIMANA (*ex-MRND, hutu, Kigali rural*) ancien ambassadeur à Nairobi

Dans un communiqué publié le 31 mai 1997, le RDR annonçait qu'il abandonnait sa mission de défense des réfugiés et militait désormais pour une alternative démocratique au Rwanda et l'établissement d'un État de droit. Ce changement d'orientation prenait acte de l'échec de la stratégie politique et militaire de reconquête élaborée par les tenants de l'ancien régime après la défaite des FAR et la fuite du Gouvernement intérimaire en juillet 1994. Le démantèlement des camps de réfugiés et leur rapatriement massif du Kivu en octobre et novembre 1996, puis de Tanzanie en décembre de la même année, avait conduit à un éclatement du RDR. Les uns, essentiellement des réfugiés " civils " éloignés de la région des Grands lacs, voulait réaligner le RDR sur des activités de mobilisation politique habituelles de la part d'un mouvement d'opposition, alors que les autres, majoritaires, s'engageaient dans une stratégie de guérilla à l'intérieur du pays (ex-FAR, ex-miliciens et partisans de la lutte armée de retour des camps ou issus de la résistance intérieure). Dans les mois qui suivirent le rapatriement massif des réfugiés, la violence s'était fortement intensifiée dans le nord-ouest et le centre du pays (préfectures de Ruhengeri, Gisenyi et Kibuye et, en février 1998, Gitarama voire même le Bugesera). Les autorités dénonçaient alors l'existence d'un mouvement coordonné de guérilla intitulé **PALIR** (Peuple en armes pour la libération du Rwanda) et qui émanerait des *Interahamwe*. Le 23 juillet 1998, un porte-parole de l'armée rwandaise annonçait que le chef présumé de la rébellion armée, le Lieutenant-Colonel Léonard NKUNDIYE, ex-officier des FAR, avait été tué par l'armée à Giciye (Gisenyi). Les activités de guérilla sur le territoire rwandais avaient pratiquement cessé depuis la fin de l'année 1998.

Nouveau comité exécutif du RDR élu à Paris le 23 août 1998 :

Président : Charles NDEREYEHE (*ex-MRND, hutu, Ruhengeri*)

Vice-Président : Claver KANYARUSHOKI (*sans parti, proche de la mouvance présidentielle, hutu, Byumba*)

NB. Les autres postes restaient à pourvoir

Le Comité exécutif s'est réuni à la fin novembre 1999 à Frankfort en Allemagne pour organiser un Congrès en février 2000 au Pays-Bas. Des représentants des FRP et de l'UFDR participaient à cette réunion.

FRD, Forces de résistance pour la démocratie

¹ Innocent BUTARE avait démissionné du MRND bien avant avril 1994.

Groupe formé à Bruxelles le 26 mars 1996 - sous l'intitulé initial de Forces politiques unies, FPU - par un Comité d'initiative animé notamment par Faustin TWAGIRAMUNGU (*ex-MDR, hutu, Cyangugu*) et Seth SENDASHONGA¹ (*ex-FPR, hutu, Kibuye*), respectivement ex-Premier ministre et ex-ministre de l'Intérieur du gouvernement mis en place par le FPR le 19 juillet 1994 et révoqués tous les deux le 28 août 1995. Cette formation politique s'adresse à tous les "démocrates" désireux de rompre à la fois avec les forces de l'ancien régime liées au génocide et au "pouvoir militarofasciste" mis en place par le FPR. Pour garantir la sécurité de ses cadres au Rwanda, les FRD n'ont pas publié d'organigramme institutionnel. La disparition de Seth SENDASHONGA semblait l'avoir profondément déstabilisé, de nombreux militants ne se reconnaissant pas dans la personne de Faustin TWAGIRAMUNGU. Depuis 1998, le FRD est dirigé par Eugène NDAHAYO (*hutu, Gitarama*)

RWANDA POUR TOUS

Situant son action hors des partis, cette association a tenu son assemblée générale constitutive à Bruxelles les 18 et 19 juin 1995. Elle se définit comme une "association pluraliste de réflexion et de pression en vue de l'établissement d'un État de droit et d'une société démocratique au Rwanda"

Membres du Comité de coordination

Président : James GASANA (*ex-MRND, hutu, Byumba*)
1er Vice-Président : Joseph NDAHIMANA (*PSD-Cercle Gatabazi, hutu, Gitarama*)
2e Vice-Président : Jean-Marie Vianney NKEZABERA (*MDR, hutu, Kigali rural*)
Trésorier : Nkiko NSENGIMANA (*hutu, Gitarama*)²
Secrétaire général : Samuel HITIMANA (*MDR, hutu, Kigali rural*)
Membres : Épiphanie KAMPUNDU (*hutu, Gitarama*), Joseph MATATA (*hutu, Kibungo*)

UDR, Union démocratique rwandaise

Créée à Paris le 28 décembre 1994, cette association veut offrir "un cadre approprié de réflexion et d'expression aux démocrates rwandais"

Président : Dismas NSENGIYAREMYE (*ex-MDR, hutu, Gitarama*)
Vice-Président : Albert-Énéas GAKUSI (*hutu, Gikongoro*)
Trésorier : Chantal UWAMARIYA (*hutu, //*)

CDA, Congrès démocratique africain

Créé le 25 septembre 1998 à Lausanne "pour lutter contre la dictature au Rwanda". Son porte-parole est Jean-Baptiste NKULIYINGOMA (*MDR, hutu, Byumba*) ex-ministre de l'Information du premier gouvernement mis en place par le FPR (il fut nommé le 20 septembre 1994). Les statuts du CDA ont été adoptés lors de ses assises tenues à Bruxelles les 16 et 17 janvier 1999. Un comité exécutif de neuf membres a été élu sous la coordination de Dismas NSENGIYAREMYE (*MDR, hutu, Gitarama*), ex-Premier ministre du premier gouvernement pluripartite d'avril 1992 à juillet 1993, actuellement réfugié en France.

¹ Il a été victime d'une première tentative d'assassinat à Nairobi le 26 février 1996. Un diplomate de l'ambassade du Rwanda à Nairobi a été arrêté dans les instants qui ont suivi par la police kenyane. Les autorités de Kigali refusant de lever son immunité diplomatique, l'ambassade du Rwanda à Nairobi a été fermée en juin 1996 à la demande du gouvernement kenyan. Le 16 mai 1998, une seconde tentative a abouti décapitant ainsi l'opposition au régime de Kigali de sa personnalité la plus importante. Seth SENDASHONGA venait d'accepter d'aller témoigner devant le TPIR à Arusha au titre de la défense. Les allégations de la police kenyane concernant les mobiles des suspects aussitôt arrêtés sont apparues totalement invraisemblables.

² Ancien coordinateur du Centre Iwacu à Kigali.

UFDR, Union des Forces Démocratiques Rwandaises

Créée le 20 septembre 1998 par le FRD, l'UNAR, le Groupe d'Initiative pour le Dialogue (GID), le RDR, et le *Rwanda National Liberation Movement* (RNLM). Sont élus à la direction de cette organisation politique nouvelle :

Président : Faustin TWAGIRAMUNGU (*FRD, hutu, Cyangugu*)

1^{er} Vice-Président : Claude RUKÉBA (*UNAR, hutu, Cyangugu*)

2^e Vice-Président : Charles NDEREYEHE (*RDR, hutu, Ruhengeri*)

Secrétaire général : Emmanuel NDAGIJIMANA (*GID, hutu, Byumba*)

Secrétaire général adjoint : *Rwandese National Liberation Movement*

Dans les différents pays d'accueil des réfugiés rwandais, s'est structurée une nébuleuse d'associations culturelles, de solidarité, de développement, etc. que les différentes formations politiques cherchent à influencer. Sur ce plan, le poids du RDR et plus généralement de l'ex-mouvance présidentielle semble prépondérant. On citera par exemple pour l'ex-Zaïre, la Société civile rwandaise en exil (SCRE) créée en janvier 1995 par 52 associations et dissoute par les nouvelles autorités à la mi-1997 ; pour la France, l'Alliance pour le retour des réfugiés et la démocratie au Rwanda (ARD) ; pour la Belgique, SOFRADIE (Solidarité, Fraternité, Dignité), etc.

RRD, Rassemblement des Rwandais Démocrates

Organisation créée le 1^{er} juillet 1998 à Kigali suite à la diffusion d'une plate-forme politique qui souhaite rompre avec les régimes politiques à base ethnique, régionaliste ou clanique qui se sont succédés jusqu'alors. L'organigramme de sa direction n'est pas rendu public. Deux congrès nationaux se sont déroulés à Kigali au cours de sa première année d'existence.

4) FORCES ARMÉES

(Ex-) Forces Armées Rwandaises (FAR)

Effectifs

1990 : 10 000 environ (gendarmes inclus)

1994 : 35 000 environ (gendarmes inclus)¹

Ministre de la Défense : Augustin BIZIMANA (*MRND, hutu, Byumba*) absent de Kigali le 6 avril 1994 et remplacé par son

Directeur de Cabinet : Colonel Théoneste BAGOSORA (*hutu, Gisenyi*) officier en retraite

Directeur des Finances : Colonel KAYUMBA (*hutu, Byumba*)

Directeur du personnel : Colonel Déogratias NDIBWAMI (*hutu, Gisenyi*)

Conseiller technique : Colonel Balthazar NDENGEYINKA (*hutu, Kibuye*)

Directeur de la Sûreté extérieure : Colonel Laurent RUTAYISIRE (*hutu, Gikongoro*)

État-Major

Chef d'État-Major : Général-Major Déogratias NSABIMANA (*hutu, Ruhengeri*) décédé le 6 avril 1994 dans l'avion présidentiel², remplacé par le Colonel Marcel GATSINZI (*hutu, Kigali*) le 8 avril 1994, qui est remplacé lui-même par le Général-Major Augustin BIZIMUNGU (*hutu, Byumba*)

Bureau G 1 : Colonel Joseph MURASAMPONGO (*hutu, Gitarama*)

Bureau G 2 : Colonel Gendarme Aloys NTIWIRAGABO (*hutu, Gisenyi*)

Bureau G 3 et Commandant de Secteur Mutara : Général de brigade Gratien KABILIGI (*hutu, Cyangugu*), nommé commandant de secteur Ruhengeri, il n'a pas pris ses fonctions

Bureau G 4 : Colonel RWAMANYWA (*hutu, Gikongoro*)

État-Major de la Gendarmerie

Chef d'État-Major : Général-Major Augustin NDINDILYIMANA (*hutu, Butare*)

Bureau G 1 : Major Théophile GAKARA (*hutu, Byumba*)

Bureau G 2 : Major Pierre-Claver KARANGWA (*hutu, Gitarama*) remplacé par le Major Stanislas KINYONI (*hutu, Kigali*), ancien député au Conseil national de Développement

Bureau G 3 : Lieutenant-Colonel Paul RWARAKABIJE (*hutu, Ruhengeri*)

Bureau G 4 : Major Jean-Baptiste NSANZIMFURA (*hutu, Kigali*)

Garde Présidentielle (environ 1500 hommes)

Commandant : Major Protais MPIRANYA (*hutu, Gisenyi*)

Chef de la Sûreté extérieure : Colonel Laurent RUTAYISIRE (*hutu, Gikongoro*)

Officier d'ordonnance : Major Thaddée BAGARAGAZA (*hutu, Gisenyi*) décédé le 6 avril 1994 dans l'avion présidentiel

École Supérieure Militaire

Commandant : Général de brigade Léonidas RUSATIRA (*hutu, Ruhengeri*)*

Commandant de l'ESO (École de Sous-Officiers, Butare) et Commandant de la brigade de Butare: Général de brigade Marcel GATSINZI* (*hutu, Kigali*) remplacé le 8 avril 1994 par le Colonel

¹ Si l'on ajoute à ce chiffre les réservistes rappelés, les milices armées, les divers services d'ordre des jeunes gens organisés et les militants 'mobilisés', le total des gens en armes ou susceptibles de l'être pouvait vraisemblablement être porté ou même dépasser 100 000 en avril 1994.

² L'intérim fut assuré dans un premier temps par la cellule de l'État-Major. Normalement elle devait être commandée par l'officier le plus gradé, à savoir le Général-Major Augustin NDINDILYIMANA (*hutu, Butare*), mais le Colonel Théoneste BAGOSORA s'imposa comme chef (6-8 avril) ; le Colonel Marcel GATSINZI (*hutu, Kigali*) lui succéda ensuite (8-11 avril), puis le Général-Major Augustin BIZIMUNGU (*hutu, Byumba*). Le commandement de certaines unités de la Gendarmerie fut rattaché au chef d'État-Major de l'armée dès le 6 avril, mais l'État-Major de la Gendarmerie resta en fonction pour les autres unités. Le Général-Major Augustin NDINDILYIMANA, proposé comme ambassadeur à Bonn avant l'attentat, se vit refuser l'agrément des autorités allemandes suite à un renouvellement de sa demande effectuée par le gouvernement intérimaire.

Tharcisse MUVUNYI, puis il reprend son poste après avoir renoncé à ses fonctions de chef d'État-Major.

* Ces deux personnalités figurent parmi les premiers officiers à avoir regagné Kigali après la prise de pouvoir par le FPR. Le général Léonidas RUSATIRA s'est à nouveau exilé en 1996.

Armée Patriotique Rwandaise (APR)

Effectifs :

1990 : environ 3000

1996 : plus de 40 000 soldats réguliers et milices locales

1998 : Le gouvernement ne rend pas publics des décomptes précis. Les effectifs tourneraient aux alentours de 31 000 militaires et 6 000 gendarmes après la démobilisation d'environ 3 000 enfants soldats et 4 800 militaires des ex-FAR en septembre 1997 (ces derniers avaient été réintégrés lors du rapatriement massif des réfugiés de la fin 1996). Il faut rappeler néanmoins que plusieurs milliers de militaires rwandais avaient été mis à la disposition de l'AFDL en application d'un " accord de défense " selon les autorités rwandaises. Dans des documents soumis aux bailleurs de fonds, les autorités rwandaises envisageaient la démobilisation de 57 500 militaires sur la période 1997-2000 (15 000 APR, 2 500 enfants-soldats, 40 000 ex-FAR). Des financements internationaux ont été débloqués à cette fin en juin 1998 lors de la signature d'un programme triennal d'appui signé à Stockholm avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres bailleurs de fonds. Un nouveau document-cadre établi fin 1999 prévoyait la démobilisation de 25 000 soldats en quatre phases jusqu'en 2002 : 8 600 soldats et 2 500 enfants soldats auraient été démobilisés au cours des deux premières phases de 1997 et 1998, mais 10 000 ex-FAR avaient été incorporés en 1998. La troisième phase 1999-2000 devrait permettre la démobilisation de 11 400 soldats.

Organigramme

Commandant en Chef	Général-Major Paul KAGAME (<i>FPR, tutsi, Gitarama</i>) (en principe le commandement suprême des armées est assuré par le Président de la République)
Ministre de la Défense	Général-Major Paul KAGAME (<i>FPR, tutsi, Gitarama</i>)
Secrétaire d'État à la Défense	Colonel Emmanuel HABYARIMANA (<i>ex-FAR, hutu, Byumba</i>)
Chef d'État-Major	Général de brigade KAYUMBA NYAMWASA (<i>FPR, tutsi, Byumba</i>) nommé en janvier 1998, succède au Colonel Samuel KAKA KANYEMERA (<i>FPR, tutsi, Byumba</i>) en poste depuis le 9 août 1994 (sans nouvelle affectation rendue publique)
Chef d'État-Major adjoint	Colonel Franck MUGAMBAGE (<i>tutsi, Gitarama</i>) nommé le 15 février 2000 chef de la police nationale et remplacé par le Colonel James KABAREBE (<i>FPR, tutsi, //</i>), précédemment chef des opérations militaires en RDC
Bureau G1	Lieutenant-Colonel Geoffrey BWEGEKA (<i>FPR, tutsi, //</i>) nommé le //, succède au Lieutenant-Colonel Innocent BAVUGAMENSHI (<i>ex-FAR, hutu, Cyangugu</i>) décédé en octobre 1996
Bureau G2	Major Ephrem RURANGWA (<i>FPR, tutsi, //</i>) nommé le //, succède au Lieutenant-Colonel Jean KARENZI KARAKE (<i>FPR, tutsi, Gitarama</i>)
Bureau G3	Lieutenant-Colonel Patrick NYAMVUMBA (<i>FPR, tutsi, //</i>) nommé le //, succède au Colonel Charles MUHIRE (<i>FPR, tutsi, //</i>)
Bureau G4	Major Frank KAMANZI MUSHYO (<i>FPR, tutsi, //</i>)
Bureau G5	Major Dr Eugène TWAGIRUMUKIZA (<i>FPR, tutsi, //</i>)

BRIGADES

Brigade de Butare-Gikongoro-Cyangugu : Colonel William BAGIRE (*tutsi, //*) remplacé par le Lieutenant-Colonel Dan GAPFIZI (*FPR, tutsi, //*)
Brigade de Gitarama-Kibuye : Colonel Balthazar NDENGEYINKA (*ex-FAR, hutu, Kibuye*)
Brigade de Ruhengeri : Colonel KAZINTWARI KADHAFI (*FPR, tutsi, //*) remplacé par le Lieutenant-Colonel Jean KARENZI KARAKE (*FPR, tutsi, Gitarama*)
Brigade de Gisenyi : Lieutenant-Colonel Martin NZARAMBA (*FPR, tutsi, //*) remplacé par le Lieutenant-Colonel MUNYAKAZI (*ex-FAR, hutu, Byumba*)
Brigade de Kigali : Colonel Fred IBINGIRA (*FPR, tutsi, originaire de l'Ouganda*)

UNITÉS SPÉCIALISÉES

Police militaire Major John ZIGIRA (*FPR, tutsi, //*) nommé le 28 novembre 1997 succède au Lieutenant-Colonel Jackson RWAHAMA (*FPR, tutsi, //*) succédait au Major Georges RWIGAMBA (*FPR, tutsi, //*)
Unité marine Major Charles NZARAMBA (*FPR, tutsi, //*)
Unité paracommando Major Mathias MURENGERANTWARI (*ex-FAR, hutu, Butare*) remplacé le // par //
Bataillon mécanisé Lieutenant-Colonel Charles KAYONGA (*//*)

UNITÉS DE SOUTIEN

Aviation Major MUNYURANGABO (*ex-FAR, hutu, Butare*)
Génie Capitaine Alex NGOGA KAYUMBA (*FPR, tutsi, //*)
Services médicaux Capitaine Désiré NDUSHABANDI (*FPR, tutsi, //*)
Logistique Major Alex IBAMBASI (*FPR, tutsi, //*)
Commandant T/Wing Major Jean-Baptiste NGIRUWONSANGA (*FPR, //*)

GENDARMERIE

Chef d'État-Major Général de brigade Marcel GATSINZI (*ex-FAR, hutu, Kigali*) nommé le 28 novembre 1997, succède au Colonel Déogratias NDIBWAMI (*ex-FAR, hutu, Gisenyi*)
Chef d'État-Major adjoint Lieutenant-Colonel John-Peter BAGABO (*FPR, tutsi, //*) nommé en janvier 1998, précédemment commandant de l'École de la Gendarmerie Nationale à Ruhengeri (EGENA). Il succède au Colonel KAYUMBA NYAMWASA (*FPR, tutsi, Byumba*) promu chef d'État-major de l'APR
Bureau G1 Major Félicien NGIRABATWARE (*ex-FAR, hutu, Kigali*), en prison depuis 1997, remplacé par // le //
Bureau G2 Major Peter MACUMU (*FPR, tutsi, //*) nommé le 9 janvier 1998, succède au Major Damascène SEKAMANA (*FPR, tutsi, //*) nommé député
Bureau G3 Major Lawrence NKURIYE (*FPR, tutsi, //*)
Bureau G4 Major Lambert SANO (*FPR, tutsi, //*)
Bureau G5 Major John ZIGIRA (*FPR, tutsi, //*) remplacé par // le //

Le 17 février 2000, les autorités rwandaises ont annoncé la création d'une nouvelle force de police qui regrouperait la gendarmerie, la police locale et les groupes de défense civile. Elle serait commandée par le Colonel Franck MUGAMBAGE (*tutsi, Gitarama*) jusque là chef d'État-Major adjoint.

Un Conseil de sécurité nationale est par ailleurs créé :
Secrétaire général : Général de brigade Marcel GATSINZI (*ex-FAR, hutu, Kigali*), Chef d'État-Major de la Gendarmerie

Secrétaire général adjoint : Lieutenant-Colonel Patrick KAREGYEYA (*tutsi, //*), directeur de la Sécurité extérieure

UNITÉS SPÉCIALISÉES

Police routière	Capitaine Alphonse KAYIBANDA (<i>ex-FAR, tutsi, //</i>)
Service Renseignements	Major RUGUMYA GACINYA (<i>FPR, tutsi, //</i>)
Enquêtes criminelles	Capitaine Emmanuel BAYINGANA (<i>//</i>) nommé le <i>//</i> , succède au Lieutenant Célestin KAYITANKORE (<i>FPR, tutsi, //</i>)
Sécurité aéroport	Capitaine Chris MURARI (<i>FPR, tutsi, //</i>)
Garde Républicaine	Major Alexis KAGAME (<i>FPR, tutsi, //</i>) nommé le <i>//</i> , succède au Lieutenant-Colonel James KABAREBE (<i>FPR, tutsi, //</i>), promu Colonel au Rwanda, le 26 juin 1998, il avait assuré les fonctions de commandant des Forces armées congolaises jusqu'à sa déposition par le président Laurent-Désiré KABILA ¹
Force d'intervention	Major Paul NYEMAZI (<i>FPR, tutsi, //</i>)
Force aérienne	Colonel Charles MUHIRE (<i>FPR, tutsi, //</i>)
Commandants des Groupements	Major Andrew KAGAME (<i>FPR, tutsi, //</i>) Major Antony RUSAGARA (<i>FPR, tutsi, //</i>) Major Ludovico MUGISHA (<i>FPR, tutsi, //</i>) Capitaine Augustin MACUMU (<i>FPR, tutsi, //</i>) Major John Bosco RUTIKANGA (<i>FPR, tutsi, //</i>) Major Denis RUTAHA (<i>FPR, tutsi, //</i>) Major Emmanuel KAREMERA (<i>FPR, tutsi, //</i>) Major Cyriaque HABYARABATUMA (<i>ex-FAR, hutu, Gikongoro</i>) Capitaine Cyprien GATETE (<i>//</i>) nommé le 28 novembre 1997, succède au Capitaine Théoneste HATEGEKIMANA (<i>ex-FAR, hutu, //</i>) assassiné le 24 octobre 1997 par des militaires de l'APR Colonel Balthazar NGENGEYINKA (<i>ex-FAR, hutu, Kibuye</i>) nommé député
Commandant de l'École Supérieure Militaire	Colonel Stanislas BISERUKA (<i>FPR, hutu, Gisenyi</i>) ²
Directorate Military Intelligence :	Major Ephrem RURANGWA (<i>//</i>) nommé en janvier 1998, succède au Lieutenant-Colonel Jean KARENZI KARAKE (<i>FPR, tutsi, Gitarama</i>)

Suite à l'offensive militaire d'août 1998 déclenchée par le Rwanda, l'Ouganda et le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) contre la République démocratique du Congo, l'Ouganda a admis son implication militaire en octobre, le Rwanda en novembre. Ces reconnaissances précèdent l'annonce de la création à la mi-novembre, par la presse semi-officielle ougandaise, d'un commandement militaire conjoint dirigé par le général de brigade ougandais James KAZINI secondé par le général de brigade rwandais KAYUMBA NYAMWASA (remplacé ensuite par le colonel James KABAREBE). Composé de 32 membres, ce commandement comprendrait 17 Ougandais, 10 Rwandais et 5 Congolais. Cette annonce, partiellement confirmée par le ministère de la Défense rwandais, contredisait les déclarations des responsables du RDC du 8 novembre 1998 qui revendiquaient une conduite indépendante de la guerre. Suite aux désaccords qui ont conduit à la

¹ Différentes agences de presse annoncèrent son décès au combat au cours de la semaine du 14 au 20 septembre 1998 alors qu'il commandait les troupes " rebelles " congolaises sur le front sud en RDC.

² Ex-officier des FAR, arrêté et emprisonné lors de l'" affaire LIZINDE " en 1980. Libéré avec ce dernier de la prison de Ruhengeri par le FPR le 23 janvier 1991.

scission du RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie) entre factions pro-ougandaises et pro-rwandaïses, Émile ILUNGA, leader de la tendance pro-rwandaïse demandait, le 23/07/1999, le départ de Kisangani du général James KAZINI qui soutenait le président déchu du RCD, WAMBA DIA WAMBA. Le lendemain James KAZINI était nommé comme l'un des deux représentants ougandais auprès de la Commission militaire conjointe (CMC) chargée de veiller à l'application de l'accord de cessez-le-feu signé le 10 juillet 1999 à Lusaka par les chefs d'État des six pays impliqués dans le conflit (RDC, Zimbabwe, Namibie, Angola, Rwanda et Ouganda). Accord que les groupes rebelles congolais refusaient dans un premier temps de signer. Suite aux affrontements entre les troupes ougandaises et rwandaïses à la mi-août 1999, les deux généraux ont été remplacés par le commandant en chef ougandais Jeje ODONG et le général rwandaïse KAYUMBA NYAMWASA.

5) ADMINISTRATION TERRITORIALE

Préfets

Nominations du 4 juillet 1992 au 15 avril 1994

KIGALI Ville	Colonel RENZAHO Tharcisse (<i>hutu, Kibungo</i>)
KIGALI Rural	BIZIMUNGU Côme (<i>MRND, hutu, Kigali rural</i>) démis de ses fonctions le 25 mai 1993 puis poste vacant jusqu'en avril 1994
GITARAMA	UWIZEYE Fidèle (<i>MDR, hutu, Gitarama</i>)
BUTARE	HABYALIMANA Jean-Baptiste (<i>PL, tutsi, Butare</i>) destitué le 16 avril, arrêté puis libéré, il a ensuite disparu à Gitarama après une audition par les membres du Gouvernement intérimaire
GIKONGORO	BUCYIBARUTA Laurent (<i>MRND, hutu, Gikongoro</i>)
CYANGUGU	BAGAMBIKI Emmanuel (<i>MRND, hutu, Cyangugu</i>)
KIBUYE	KAYISHEMA Clément (<i>PDC, hutu, Kibuye</i>)
GISENYI	HABIYAMBERE Joseph (<i>MRND, hutu, Gisenyi</i>), démis de ses fonctions le 4 mai 1993 puis poste vacant
RUHENGERI	BALIYANGA Sylvestre (<i>MRND, hutu, Ruhengeri</i>) assassiné par le FPR à Kigali le 7 avril 1994
BYUMBA	BIZIMANA Augustin (<i>MRND, hutu, Byumba</i>) nommé ministre de la Défense le 18 juillet 1993 puis poste vacant
KIBUNGO	RUZINDANA Godefroid (<i>PSD, hutu, Kibungo</i>) assassiné par la Garde présidentielle en avril 1994

Nominations du 16 avril 1994

KIGALI Ville	Colonel RENZAHO Tharcisse (<i>hutu, Kibungo</i>)
KIGALI Rural	KARERA François (<i>MRND, hutu, Kigali</i>)
GITARAMA	UWIZEYE Fidèle (<i>MDR, hutu, Gitarama</i>), démis début juin 1994 et remplacé par le major (en retraite) UKULIKIYEYEZU Jean-Damascène (<i>MDR, hutu, Gitarama</i>) assassiné par le FPR en août 1994
BUTARE	NSABIMANA Sylvain (<i>PSD, hutu, Butare</i>), a occupé ses fonctions à partir du 19 avril, il sera démis le 17 juin 1994 et remplacé par le Lieutenant-Colonel NTEZILYAYO Alphonse (<i>hutu, Butare</i>)
GIKONGORO	BUCYIBARUTA Laurent (<i>MRND, hutu, Gikongoro</i>)
CYANGUGU	BAGAMBIKI Emmanuel (<i>MRND, hutu, Cyangugu</i>)
KIBUYE	KAYISHEMA Clément (<i>PDC, hutu, Kibuye</i>)
GISENYI	ZILIMWABAGABO Charles (<i>PL, hutu, Gisenyi</i>)
RUHENGERI	NSABUMUGISHA Basile (<i>MRND, hutu, Ruhengeri</i>)
BYUMBA	NYIRIMBIBI Élie (<i>CDR, hutu, Byumba</i>)
KIBUNGO	En zone FPR : RUDAKUBANA Anaclet (<i>MRND, hutu, Kibungo</i>)

Au fur et à mesure de l'avancée du FPR, des préfets par intérim, tous membres du FPR, ont été nommés :

KIGALI Ville	Major KABUYE Rose (<i>FPR, tutsi, Kigali</i>)
KIGALI Rural	NDOLIMANA Pierre (<i>FPR, tutsi, Kibungo</i>)
GITARAMA	Major SEWANYANA // (<i>FPR, tutsi, Kigali</i>)
BUTARE	RUGERINYANGE François (<i>FPR, //</i>) adjoint du Capitaine John ZIGIRA préfet de Butare et Gikongoro
GIKONGORO	Capitaine ZIGIRA John (<i>FPR, tutsi, //</i>)
CYANGUGU	Cheik HARELIMANA Abdul Karim (<i>FPR, hutu, Kigali</i>)
KIBUYE	MUVUNYI Augustin (<i>FPR, hutu, Gisenyi</i>)
GISENYI	KARERA Denis (<i>FPR, tutsi</i>)
RUHENGERI	KAGIRANEZA Deus (<i>FPR, tutsi, Kigali</i>)
BYUMBA	Major LIZINDE Théoneste (<i>FPR, hutu, Gisenyi</i>)

KIBUNGO

MUSONI Protais (*FPR, tutsi, Butare*)

En septembre, des discussions ont eu lieu au sein du gouvernement afin de réintroduire une représentation pluripartisane dans l'administration territoriale.

Nominations du 28 octobre 1994

KIGALI Ville	Major KABUYE Rose (<i>FPR, tutsi, Kigali</i>)
KIGALI Rural	Dr GAKUBA Narcisse (<i>PDC, tutsi, Butare</i>)
GITARAMA	NYANDWI Désiré (<i>PSD, hutu, Gikongoro</i>)
BUTARE	RWANGABO Pierre-Claver (<i>PSD, hutu, Butare</i>), assassiné le 4 mars 1995 ¹ , remplacé par Athanase SEMUHUNGU (<i>PSD, tutsi, Butare</i>)
GIKONGORO	ZIGILINSHUTI Félix (<i>PDC, hutu, Gitarama</i>)
CYANGUGU	RUTIHUNZA Théobald (<i>MDR, hutu, Cyangugu</i>) limogé le 7 juin 1996, remplacé par MUNYAKABERA Faustin (<i>MDR, hutu, Cyangugu</i>)
KIBUYE	KABERA Assiel (<i>FPR, tutsi, Kibuye</i>) ²
GISENYI	Dr ZILIMWABAGABO Charles (<i>PL, hutu, Gisenyi</i>) limogé le 7 juin 1996 et remplacé par NDAGIJIMANA Épimaque (<i>FPR, tutsi, Gisenyi</i>)
RUHENGERI	KARUHIJE Ignace (<i>MDR, hutu, Ruhengeri</i>) limogé le 28 mars 1997 ³ , remplacé par Boniface RUCAGU (<i>ex-MRND, hutu, Ruhengeri</i>) ⁴
BYUMBA	KAYUMBA Déogratias (<i>FPR, tutsi, //</i>)
KIBUNGO	MUSONI Protais (<i>FPR, tutsi, Butare</i>)
UMUTARA ⁵	Capitaine RUTAREMARA Gilles (<i>FPR, tutsi, //</i>) nommé le 7 juin 1996 premier préfet de la nouvelle préfecture

Nominations du 28 novembre 1997

KIGALI Ville	MUSONI Protais (<i>FPR, tutsi, Butare</i>) nommé secrétaire général au ministère de l'Administration territoriale, et remplacé le 10 février 1999 par KABANDANA Marc (<i>FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda</i>)
KIGALI Rural	GASAMAGERA Wellars (<i>PL, tutsi, Gitarama</i>)
GITARAMA	NYANDWI Désiré (<i>PSD, hutu, Gikongoro</i>), nommé ministre de l'Administration territoriale le 10 février 1999, remplacé par //
BUTARE	SEMUHUNGU Athanase (<i>PSD, tutsi, Butare</i>) nommé ambassadeur du Rwanda à Tokyo le 10 février 1999, remplacé par KAREMERA Pierre (<i>FPR, tutsi, Kibungo</i>)
GIKONGORO	MUTIJIMA Augustin (<i>FPR, tutsi, Kigali rural</i>)
CYANGUGU	MUNYAKABERA Faustin (<i>MDR, hutu, Cyangugu</i>)
KIBUYE	NGABO Ferdinand (<i>FPR, tutsi, //</i>)
GISENYI	Capitaine MUHIRWA Jean-Baptiste (<i>FPR, tutsi, Cyangugu</i>)
RUHENGERI	RUCAGU Boniface (<i>ex-MRND, hutu, Ruhengeri</i>)

¹ Il fut assassiné au retour d'un déplacement à Kigali où il était venu informer personnellement le ministre de l'Intérieur, Seth SENDASHONGA, des menaces précises de mort qui lui avait été proférées à plusieurs reprises par des officiers de la Commission préfectorale de sécurité. Aucune enquête n'a été réalisée ni rendue publique sur les circonstances de l'attaque au cours de laquelle il a trouvé la mort. De source bien informée sa propre garde participa à son exécution.

² Abattu devant son domicile le 5 mars 2000, il était alors conseiller du président Pasteur BIZIMUNGU.

³ Personnalité d'envergure dans sa préfecture, son limogeage fut à l'origine de la démission du gouvernement d'Alexis KANYARENGWE. Il s'était élevé, avec la caution de ce dernier, contre des expéditions punitives commises par des unités de l'APR sur la population civile.

⁴ Précédemment député du MRND, il a été classé 120e sur la " liste n° 1 de la première catégorie prescrite par l'article 9 de la loi organique n° 8/96 du 30 août 1996 " (personnes poursuivies pour crime de génocide), liste publiée par le *Journal Officiel* du 30 novembre 1996. Sa nomination a été vivement contestée par l'Assemblée nationale, mais confirmée par le gouvernement qui l'a officiellement installé le 17 mai 1997.

⁵ Nouvelle préfecture créée le 19 avril 1996 à cheval sur celles de Byumba et de Kibungo dont le chef-lieu est Nyagatare.

BYUMBA KAMALI KAREGYESA Ignatius (*FPR, tutsi, //*), nommé le 17 septembre 1999, succède à KAYUMBA Déogratias (*FPR, tutsi, Gitarama, ex-réfugié au Burundi*) nommé membre de la Commission Nationale des droits de l'Homme et de la Commission Nationale de réconciliation

KIBUNGO RUMANZI Protais (*FPR, tutsi, //*), nommé le 10 février 1999, succède à Innocent RWAKAZINA (*FPR, tutsi, Gitarama*)

UMUTARA KAYIRANGA Alfred (*FPR, tutsi, //*)

6) JUSTICE

Cour Suprême¹

(mise en place en novembre 1995)²

Président : Jean MUTSINZI (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Zaïre*)

Vice-Président et Président des Cours et Tribunaux : poste vacant. Ancien titulaire : Balthazar GASHONZIBGA KANOBANA (*tutsi, ex-réfugié au Zaïre*) décédé

Conseiller : Ruben RUGABIRWA NKUNDIMANA (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Zaïre*)

Procureur général près la Cour Suprême : Siméon RWAGASORE (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Burundi*)

Vice-Président et Président de la Cour Constitutionnelle : Paul RUTAYISIRE (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Burundi, naturalisé burundais*) décédé à la suite d'un accident de la circulation juste après son remplacement du 12 juillet 1999

Conseillers : Dismas GASARABWE RUBONA (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Zaïre*), Charles HABARUGIRA (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Zaïre*)

Vice-Président et Président de la Cour de Cassation : poste vacant *de facto*. Le titulaire reste formellement le Major Augustin CYIZA (*ex-FAR, hutu, Cyangugu*) suspendu de ses fonctions par le gouvernement le 24 mars 1998³. Après avoir continué à les exercer pendant plusieurs semaines dans l'attente d'une mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et d'un vote formel, A. CYIZA démissionna pour éviter la montée des polémiques (le Président P. BIZIMUNGU aborda publiquement la question lors d'un discours officiel le 12 mai 1998). Sa démission a été examinée lors du conseil du gouvernement du 12 juin 1998 et acceptée. Bien que promu aussitôt lieutenant-colonel, Augustin CYIZA n'occupait toujours aucune fonction civile ou militaire lors du renouvellement de la Cour en juillet 1999. Son poste ne pouvait être pourvu du fait du refus de l'Assemblée nationale de le démettre officiellement.

Conseillers : NZAMUKWEREKA Venant (*hutu, Butare*), MUTASHYA Jean-Baptiste* (*hutu, Butare*) suspendu de ses fonctions en même temps que le président A. CYIZA, NYIRINKWAYA Immaculée (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Burundi*), MAFARANGA Anastase (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Burundi*)

Vice-Président et Président de la Cour des Comptes : Paul RUYENZI (*tutsi, ex-réfugié au Zaïre*)

Conseillers : NGIRIMANA Martin (*hutu, Butare*) démissionnaire au début de 1999, KAREMANGINGO Dismas (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Zaïre*), CYIZA GAKWAVU Manassé (*tutsi, ex-réfugié en Ouganda*) décédé en 1997 et non remplacé

Vice-Président et Président du Conseil d'État : Alype NKUNDIYAREMYE (*PDC, hutu, Gitarama*)⁴ nommé en mai 1998, il demanda l'asile politique en Belgique en mai 1999. Décédé le 26 novembre 1999. Il succédait à Vincent NKEZABAGANWA (*hutu, Gikongoro*) assassiné à son domicile le 14 février 1997

Conseillers : RUBADUKA Jean* (*hutu, Gitarama*) suspendu, MUHAYEYEZU Albert* (*hutu, Gikongoro*) suspendu, HAKIZIMFURA Emmanuel* (*hutu, Gikongoro*), suspendu, NDEZE François-Xavier* (*hutu, Cyangugu*), suspendu.

¹ Normalement, les présidents sont élus par les députés, le procureur général est nommé par le conseil des ministres, les conseillers sont nommés par le Conseil supérieur de la magistrature.

² De nombreuses nominations ont été effectuées ensuite au fil des conseils de gouvernement pour pourvoir les divers postes de la magistrature : en février et septembre 1996 notamment, etc.

³ Une telle décision a posé la question de l'indépendance de la magistrature, les candidats à ces postes étant élus et non nommés.

⁴ Précédemment secrétaire-député de l'Assemblée nationale, sa candidature a été présentée à l'Assemblée nationale par le gouvernement avec celle de Jean-Baptiste MUTASHYA (*hutu, Butare*), conseiller auprès du président de la Cour de cassation. Son élection puis sa nomination ont été vivement contestées par Jean MUTSINZI, Président de la Cour suprême.

* La révocation de ces magistrats le 24 mars 1998 a été sollicitée par le Président de la Cour Suprême, Jean MUTSINZI, et le Président de la République, Pasteur BIZIMUNGU, en même temps que celle du Président de la Cour de Cassation, le Major Augustin CYIZA. Jean RUBADUKA et François-Xavier NDEZE ont rendu public le 14 septembre 1998 des menaces très précises les visant pour obtenir leur démission.

Les trois vice-présidents de la Cour suprême toujours en poste à cette date ont démissionné en juin 1999. L'Assemblée nationale a entériné la démission de l'ensemble de la Cour le 19/06/1999.

Nouveaux membres élus le 12 juillet 1999 par l'Assemblée nationale¹

Président : Siméon RWAGASORE (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Burundi*) ancien Procureur général près la Cour Suprême

Procureur général près la Cour Suprême : Gérald GAHIMA (*FPR, tutsi, Kibungo, ex-réfugié en Ouganda*) nommé le 17 septembre 1999

Premier avocat général : Alphonse SEBAZUNGU (*sans parti, hutu, Ruhengeri*)

Avocats généraux : Didace NYIRINKWAYA (*tutsi*)
Jean-Damascène HABIMANA (//)
Fabien HATANGIMBABAZI (*hutu, Kigali rural*)
Emmanuel RUKANGIRA (*tutsi, ex-réfugié au Zaïre*)
Johnson BUSINGE (//)
Justin GAKWAYA (//)

Vice-Président et Président des Cours et Tribunaux : Tarasisi KARUGARAMA (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*) précédemment procureur général à la Cour d'appel de Ruhengeri

Conseillers : Ruben RUGABIRWA (*tutsi, FPR, ex-réfugié au Zaïre*)
Léonard MUKESHIMANA (*hutu, Cyangugu*)
L'intéressé avait été nommé par le Conseil supérieur de la Magistrature mais refusé par Jean MUTSINZI sous prétexte qu'il serait soupçonné de participation au génocide. Il n'a pas été nommé ailleurs

Vice-Président et Président de la Cour Constitutionnelle : Lieutenant Pierre NDORIMANA (*FPR, tutsi, Kibungo*), précédemment député FPR démis en mai 1999

Conseillers : //

Vice-Président et Président de la Cour de Cassation : Eugène HODARI NSINGA (*FPR, tutsi, Kigali, ex-réfugié au Zaïre*), précédemment député FPR

Conseillers : Venant NZAMUKWEREKA (//, *hutu, Butare*)
Jean-Baptiste MUTASHYA (//, *hutu, Butare*)

Vice-Président et Président de la Cour des Comptes : Mme Marie-Josée MUKANDAMAGE (*MDR, hutu, Gitarama*), précédemment conseiller au cabinet du premier ministre

Conseiller : Dismas KAREMANGINGO (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Zaïre*)

¹ Le renouvellement général de la Cour suprême devait mettre fin à la paralysie complète des organes majeurs de l'appareil judiciaire. Les conséquences se faisaient particulièrement sentir avec le blocage des nominations, le non-paiement des magistrats, les dossiers en suspens, etc. Pour chaque poste, les députés ont eu le choix entre deux candidats (respectivement Faustin HATEGEKIMANA (*hutu, Ruhengeri, retour du Congo*), fonctionnaire du ministère de la Justice, Emmanuel NDAGIJIMANA (*hutu, //*), président du tribunal de Première Instance de Kigali, Dismas GASARABWE RUBONA (*FPR, tutsi, //*), Augustin NKUZI (*tutsi, //*), président du Tribunal de Première instance de Butare, François NSENGIYUMVA (*hutu, Gitarama*) précédemment étudiant en droit. Tous les candidats élus avaient l'aval du gouvernement. Sur 64 députés ayant pris part au vote, L.-M. MUGENZI, le mieux élu, a recueilli 63 voix et son concurrent aucune (une abstention), à l'opposé S. RWAGASORE a bénéficié de 43 voix, son concurrent 3, on relève 21 abstentions et refus.

Vice-Président et Président du Conseil d'État : Louis-Marie MUGENZI (*hutu, Cyangugu*)
précédemment premier avocat général près la Cour suprême (adjoint au Procureur général) ;
Conseillers : //

Conseil supérieur de la magistrature

(mis en place le 3 avril 1996, il s'est réuni pour la première fois le 15 avril)

Sont membres de droit : le Président de la Cour Suprême et les cinq Vice-Présidents

Membres " élus " (nommés par le Président de la Cour Suprême) :

Anastase MAFARANGA (*tutsi, ex-réfugié au Burundi*), Immaculée NYIRINKWAYA (*tutsi, ex-réfugiée au Burundi*), nommé directrice du Centre de formation judiciaire de Nyanza, remplacée par //,
Odette MURARA (*tutsi, ex-réfugiée au Burundi*), Cassien NZABONIMANA (*hutu, Cyangugu*),
Jean-Pierre KAYITARE (*tutsi, Gitarama*), Eustache KABENGA GATARAMA (*tutsi, ex-réfugié au Zaïre*),
Innocent MBANZAMIRERA (*tutsi, Butare*), Desideri KAYIHURA (*tutsi, ex-réfugié en Tanzanie*),
Cassien NTUNZWENIMANA (*hutu, Ruhengeri*), Jean-Marie Vianney TABARO (*tutsi, Cyangugu*),
Wenceslas BIZIMANA (*hutu, Gitarama*), Georges GATARI (*tutsi, Gitarama*), Jean HARINDINTWARI (*tutsi, Kibuye*),
Jean-Chrysologue NIYITEGEKA (*tutsi, Cyangugu*)

Présidents des Cours d'appel :

Kigali : Odette MURARA (*tutsi, ex-réfugiée au Burundi*)

Procureur général près la Cour d'Appel : Augustin HAYIFAYI (//), nommé le 17 septembre 1999, succède à Charles KAMANZI (*tutsi, Butare*) nommé le 28 février 1996

Nyabisindu : Jean-Pierre KAYITARE (*tutsi, Gitarama*)

Procureur général près la Cour d'Appel : Shomeri MUGANWA Dickson (//), nommé le 17 septembre 1999, succède à Charles KABANDA (*tutsi, ex-réfugié en Ouganda*) nommé le 28 février 1996. Accusé d'avoir perdu des dossiers du génocide, il a été arrêté en 1999 et détenu dans la prison de Kigali

Cyangugu : Cassien NZABONIMANA (*hutu, Cyangugu*)

Procureur général près la Cour d'Appel : Jean-Marie Vianney MBARUSHIMANA (//), nommé le 17 septembre 1999, succède à Charles NTAKIRUTIMANA (*hutu, Gikongoro*)

Ruhengeri : Eustache KABENGA GATARAMA (*tutsi, ex-réfugié*)

Procureur général près la Cour d'Appel : Servilien RWABAGANDE (//), nommé le 17 septembre 1999, succède à Tarasisi KARUGARAMA (*tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)

Présidents des Tribunaux de Première Instance :

Kigali : Jean-Bosco IYAKAREMYE (*tutsi, Kigali*) exilé, remplacé par Emmanuel NDAGIJIMANA (*hutu, //*)

Nyamata : Jacques MUDENGE (*tutsi, ex-réfugié*)

*Rushashi : Jean-Claude KAYIRARA (*tutsi, ex-réfugié*)

*Byumba : Innocent MBANZAMIRERA (*tutsi, Butare*)

Kibungo : Johannes KARASI (*hutu, Kigali*)

Gitarama : Desideri KAYIHURA (*tutsi, ex-réfugié en Tanzanie*)

Butare : Augustin NKUSI (*tutsi, //*)

*Gikongoro : Gabriel MUTWARASIBO (*hutu, Gitarama*)

*Cyangugu : Jean-Marie Vianney TABARO (*tutsi, Cyangugu*)

Kibuye : Jean-Claude BIZIMANA (//, //) remplacé par André BUCYANA (*tutsi, Gitarama*)

Ruhengeri : Muhima NDUWAYO SHONDA (*tutsi, ex-réfugié au Zaïre*)

Gisenyi : Pierre-Claver ZITONI (*tutsi, Gikongoro*)

Les préfectures marquées d'un astérisque (*) ont des présidents non-juristes qui sont donc des vice-présidents (*cf.* article 31 des Accords d'Arusha sur le Partage du pouvoir)

Procureurs de la République (en place ou nommés le 23 janvier 1998) :

Parquet de Kigali	Emmanuel RUKANGIRA (<i>tutsi, //</i>) nommé avocat général près la Cour suprême le 17 septembre 1999
Parquet de Gitarama	Paul MUGEMANGANGO (<i>tutsi, //</i>)
Parquet de Butare	Martin KARORINGOGA (<i>tutsi, //</i>) nommé représentant du Rwanda auprès du TPIR le 30 septembre 1999
Parquet de Gikongoro	Jean-Damascène HABIMANA (<i>//</i>)
Parquet de Cyangugu	Ghislain MUGEYO DISENGI (<i>//</i>)
Parquet de Kibuye	Aristide NKONJI (<i>//</i>)
Parquet de Gisenyi	Majeur GASHIKA (<i>//</i>)
Parquet de Ruhengeri	Dickson SHONERI MUGANWA (<i>//</i>)
Parquet de Byumba	Tigrius CUICREDIDI (<i>tutsi, Kigali</i>)
Parquet de Kibungo	Didace NYIRINKWAYA (<i>//</i>)
Parquet de Nyamata	Sylvère GATAMBIYE (<i>tutsi, //</i>)
Parquet de Rushashi	(non pourvu)

4 nouveaux procureurs ont prêté serment le 26 décembre 1999.

Les tâches auxquelles l'appareil judiciaire est confronté apparaissent, avec de plus en plus de force au fil des années, comme insurmontables. Le seuil de 135 000 prisonniers poursuivis pour des actes liés à la guerre civile de 1994 et au génocide a été franchi à la mi-1998 selon les chiffres officiels (sans compter les milliers de personnes incarcérées dans les cachots communaux). 346 jugements avaient été rendus au 31 décembre 1997 dont 304 pour la seule année 1997¹. Au 31 mars 1998, un total de 114 condamnations à mort avaient été prononcées et 22 exécutions publiques ont eu lieu le 24 avril 1998 au stade de Kigali où la population avait été massivement conviée.

Lors d'une réunion des procureurs de la République organisée par le Premier ministre Pierre-Célestin RWIGEMA le 5 mars 1998, celui-ci indiquait qu'au rythme actuel il fallait estimer à trois siècles le délai nécessaire pour juger tous les prisonniers actuels (plusieurs milliers d'entre eux sont déjà morts du fait des conditions de détention). Pour le rassurer, le procureur général près la Cour suprême Siméon RWAGASORE annonçait un objectif de 5 000 personnes jugées pour l'année 1998. Rappelons qu'en 1997, le Vice-Président Paul KAGAME avait formulé la proposition de libérer 22 000 personnes sans dossier. Celle-ci n'a pu être mise en application du fait de nombreuses obstructions politiques (les commissions de triage n'ont libéré que 300 personnes entre mars et août 1997). La tentative renouvelée du Vice-Président en août 1998 de réduire les effectifs en libérant les jeunes (moins de 14 ans au moment des faits reprochés), les vieillards, les malades chroniques et ceux accusés uniquement de vols ou destruction de biens s'est heurtée à nouveau à de vives oppositions des mouvements de rescapés (en particulier l'association IBUKA). La volonté des autorités de passer à "une vitesse supérieure" dans le rythme des jugements caractérisait donc l'année 1998. Le 18 mars 1998, un procès collectif concernant 51 personnes a débuté à Byumba. Trois nouveaux procès collectifs ont démarré au cours du mois de septembre. Par ailleurs, afin d'accélérer les procédures, une campagne a été engagée pour expliquer aux détenus les avantages d'un aveu de culpabilité. Selon la loi organique du 30 août 1996, pour les catégories d'accusés encourant la réclusion à perpétuité, la peine maximale est réduite à 15 ans et varie selon les chefs d'accusation et le moment choisi pour plaider coupable. Mais le défi concerne aussi la défense : un barreau a été créé par les avocats de Kigali en 1998 et l'ONG "Avocats sans frontières" finançait de nombreux avocats chargés d'assister les accusés.

Le 10 octobre 1998, Faustin NTEZILYAYO, ministre de la Justice, annonçait un plan visant à relâcher environ 10 000 détenus "sans dossier judiciaire" (le gouvernement avançait alors le chiffre de 31 000 prisonniers "sans dossier" ou avec des "dossiers sans preuves consistantes"). Il se mis en

¹ Parmi eux, on dénombre 108 condamnations à mort, 103 à la prison à vie, 17 acquittements. Les autres concernent des peines d'emprisonnement.

place très lentement, suscitant de vives oppositions qui obligèrent le ministre à quitter son poste et à fuir aux États-Unis le 7 janvier 1999 avant de s'installer au Canada. Au 15 mars 1999, 1988 prisonniers avaient été relâchés. Bénéficiant d'un programme de suivi des accusés de génocide mis en liberté (PSAG), diverses difficultés étaient néanmoins relevées. Pour la seule préfecture de Butare, 24 d'entre eux avaient été tués. La promulgation d'une nouvelle loi organique était envisagée pour la fin de l'année qui instaurait des tribunaux populaires (*Gacaca*) opérant aux échelons de la cellule, du secteur, de la commune et de la préfecture. Ces tribunaux auraient vocation à juger les accusés des seconde et troisième catégories selon la loi rwandaise sur le génocide.

Selon un bilan rendu public en avril 1999, 1274 personnes ont été jugées pour génocide entre le 27 décembre 1996 (début des procès) et le 31 décembre 1998. 232 ont été condamnées à mort, 409 à la prison à perpétuité, 229 ont été acquittées, les autres étaient condamnées à des peines variables. 50 % des prévenus ont pu bénéficier d'une assistance juridique. À la même date, la population carcérale totale s'élevait à 150 440 personnes dont "au moins 135 000" sont accusées de génocide.

Le 23 décembre 1999, le procureur général près la Cour Suprême publiait une liste de suspects de génocide de la « catégorie un » dans laquelle le « nombre d'erreurs avait été rigoureusement réduit ». Elle comportait 2133 noms, 643 noms avaient été retirés par rapport à celle établie par son prédécesseur le 8 juillet 1999 et 830 ajoutés.

Le 5 janvier 2000, le ministre de la Justice annonçait un doublement du nombre de procès en 1999 avec environ 2 500 procès instruits et quelque 300 condamnations à la peine de mort (aucune n'avait été appliquée depuis les 22 exécutions publiques du 24 avril 1988). La mise en place du système *Gacaca* était annoncée pour avril 2000. L'amendement de la loi constitutionnelle et le vote des textes par l'Assemblée nationale a eu lieu le 16 février 2000.

Commission nationale des Droits de l'Homme

Instituée par la loi en janvier 1999, ses sept membres ont été élus par l'Assemblée nationale le 31 mai 1999 à partir d'une liste proposée par le Conseil de gouvernement.¹ Elle a officiellement commencé ses travaux en octobre 1999.

Président :

M. GASANA NDOBA (*FPR, tutsi, précédemment installé en Belgique*)

Membres :

Théodore SUMBURUDARI (*//, tutsi, //*)

Déogratias KAYUMBA (*//, tutsi, ex-réfugié au Burundi*)

Solina NYIRAHABIMANA (*//, hutu, Kigali rural*)

Denis UWIMANA (*//*)

Anne-Marie MUKAKAYANGE (*//, hutu, Kigali*)

Tom NDAHIRO (*//, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)

¹ Cette liste comprenait : M. GASANA NDOBA, Théodore SUMBURUDARI, Déogratias KAYUMBA, Denis UWIMANA, Anne-Marie MUKAKAYANGE, Tom NDAHIRO, Solina NYIRAHABIMANA, Domitilla MUKANTAGANEWA, Espérance SIMUGOMWA.

Tribunal Pénal International sur le Rwanda

Créé le 8 novembre 1994 par une résolution des Nations unies. Issu du Tribunal Pénal International des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie, le TPIR a été inauguré officiellement le 27 juin 1995 à La Haye. Le siège du Tribunal est établi à Arusha (Tanzanie).

Le TPIR est habilité à juger les personnes présumées coupables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés coupables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

Procureur : Carla Del PONTE (Suisse), nommée par le Conseil de sécurité sur présentation du secrétaire général des Nations unies le 11 août 1999 pour une prise de fonction le 15 septembre 1999. Elle succède à Louise Ann ARBOUR (Canada), dont la nomination à la Cour suprême du Canada a été annoncée le 10 juin 1999.¹ Nommée le 23 février 1996, elle avait pris ses fonctions le 1er octobre 1996 en remplacement de Richard GOLDSTONE (Afrique du Sud), démissionnaire.

Procureur-adjoint : Bernard MUNA (Cameroun), nommé le 29 avril 1997. Il succède à Honoré RAKOTOMANANA (Madagascar), démis de ses fonctions le 26 février 1997. Dans l'entretemps, l'intérim avait été assuré par Mohammed O. OTHMAN (Tanzanie)

Président : Navanethem PILLAY (Afrique du Sud) élue par la session plénière du TPIR le 4 juin 1999 pour un mandat de deux ans, elle succède à Laïty KAMA (Sénégal) élu pour deux mandats successifs de deux ans non renouvelables

Vice-Président : Érik MOSE (Norvège) élu par la session plénière du TPIR le 4 juin 1999 pour un mandat de deux ans, il succède à Yakov Arkadievich OSTROVSKY (Russie)

Greffier : Agwu OKALI (Nigeria) nommé le 26 février 1997. Il succède à Andronico ADEDE démis de ses fonctions le 26 février 1997.

Juges (élus par l'Assemblée générale des Nations unies pour un mandat de quatre ans renouvelable)

Élus en 1995 :

Lennart ASPEGREN (Suède) mandat prolongé jusqu'au 31 janvier 2000, date correspondant à la fin des procès de Georges RUTAGANDA et d'Alfred MUSEMA

Laïty KAMA (Sénégal)

Taffazal Hussein KHAN (Bangladesh) mandat achevé le 24 mai 1999

Yakov Arkadievich OSTROVSKY (Russie)

Navanethem PILLAY (Afrique du Sud)

William Hussein SEKULE (Tanzanie)

Élus ou renouvelés le 4 novembre 1998² :

Pavel DOLENC (Slovénie)

Mehmet GÜNEY (Turquie) a prêté serment le 31 mai 1999

Laïty KAMA (Sénégal)

Azoka de Zoysa GUNAWARDENA (Sri Lanka) nommé le 26 avril 1999 en remplacement du juge Dyonisios KONDYLLIS (Grèce) démissionnaire le 24 mars 1999, a prêté serment le 31 mai 1999

Érik MOSE (Norvège) a prêté serment le 31 mai 1999

Yakov Arkadievich OSTROVSKY (Russie)

Navanethem PILLAY (Afrique du Sud)

William Hussein SEKULE (Tanzanie)

Lloyd George WILLIAMS (Jamaïque et Saint-Kitts-et-Nevis)

¹ À la différence de son prédécesseur confronté à l'hostilité de nombreux États vis-à-vis des nouvelles prérogatives de cette instance internationale et à un manque de moyens dramatiques, Louise A. ARBOUR quittait le TPI dans un contexte où la réputation du Tribunal était reconnue, voire valorisée.

² Ce second mandat prend effet le 25 mai 1999 et s'achèvera en 2003.

Au 1^{er} mars 2000, 50 actes d'accusation avaient été établis concernant 53 personnes (dont B. NTUYAHAGA). Parmi elles, 43 étaient en détention (dont 4 en attente de transfert en Belgique, au Danemark, en France et en Grande-Bretagne).

Personnalités incarcérées par le TPIR (30 mars 2000)

Accusés détenus à Arusha (33) :

BAGAMBIKI Emmanuel, ex-préfet de Cyangugu

BAGILISHEMA Ignace, ex-bourgmestre de Mabanza (préfecture de Kibuye). Le procès a débuté le 27 octobre 1999.

BAGOSORA Théoneste, colonel retraité, ex-directeur de cabinet au ministère de la Défense

BARAYAGWIZA Jean-Bosco, membre du comité directeur de la CDR¹

BICAMUMPAKA Clément-Jérôme, ancien ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération du Gouvernement Intérimaire (GI) (arrêté au Cameroun le 6 avril 1999, transféré à Arusha le 31/07/1999)

BIZIMUNGU Casimir, ex-ministre de la santé du GI (arrêté à Nairobi puis transféré à Arusha le 23 février 1999)

IMANISHIMWE Samuel, lieutenant des ex-FAR, ancien commandant du camp militaire de Cyangugu

KABILIGI Gratien, général de brigade, ex-commandant des opérations à l'État-Major

KAJERIJERI Juvénal, ex-bourgmestre de Mukingo (préfecture de Ruhengeri)²

KAMUHANDA Jean de Dieu, ancien ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique du Gouvernement Intérimaire, arrêté en France le 26 novembre 1999. Après examen, la Cour de Cassation a rejeté le 9 février 2000 son pourvoi contre la Cour d'Appel de Paris qui avait autorisé son extradition le 15 décembre 1999. Transféré à Arusha le 8 mars 2000

KANYABASHI Joseph, ex-bourgmestre de Ngoma (Butare) arrêté en Belgique

KAREMERA Édouard, ancien Vice-Président du MRND, ex-ministre de l'Intérieur du GI

MUGENZI Justin, ancien ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du GI (arrêté au Cameroun le 6 avril 1999, transféré à Arusha le 31/07/1999)

MUGIRANEZA Prosper, ancien ministre de la Fonction Publique du GI (arrêté au Cameroun le 6 avril 1999, transféré à Arusha le 31/07/1999)

MUHIMANA Mikaeli, conseiller communal de Gishyita (Kibuye), arrêté le 8 novembre 1999 à Dar-es-Salaam

NAHIMANA Ferdinand, journaliste, directeur RTLM

NDAYAMBAJE Élie, ex-bourgmestre de Muganza (Butare) arrêté en Belgique

NGEZE Hassan, journaliste, directeur de *Kangura*

NGIRUMPATSE Mathieu, ancien Président du MRND, ancien ministre de la Justice, ex-directeur général du ministère des Affaires Étrangères du GI et conseiller à la Présidence (arrêté au Mali le 11 juin 1998 et transféré en juillet à Arusha)

NIYITEGEKA Éliezer, ministre de l'Information du GI

NSABIMANA Sylvain, ex-préfet de Butare

NSENGIYUMVA Anatole, lieutenant-colonel, ex-commandant du secteur opérationnel de Gisenyi

¹ Le 3 novembre 1999, la Chambre d'appel de La Haye retirait l'acte d'accusation du prévenu, ordonnait sa libération immédiate et demandait au greffier d'organiser sa remise aux autorités camerounaises. L'appel de Jean-Bosco BARAYAGWIZA mettait en cause les conditions de son arrestation et la longueur du délai pris pour lui signifier les accusations portées contre lui. Arrêté le 15 avril 1996 au Cameroun, son acte d'accusation et le mandat d'arrêt ne furent transmis par le TPIR aux autorités camerounaises que le 23 octobre 1997. Il fut ensuite transféré au centre de détention d'Arusha le 19 novembre 1997 pour une comparution initiale qui se tint le 23 février 1998. À la demande du procureur du TPI, la Chambre d'appel acceptait de suspendre l'ordonnance de relaxe, maintenant l'accusé au centre de détention et donnait au procureur jusqu'au 2 décembre pour présenter des arguments juridiques susceptibles de permettre la révision de la décision du 3 novembre. Le gouvernement rwandais a déposé une requête en vue de son inscription comme *amicus curiae* (ami de la Cour). L'examen de ce recours a eu lieu à Arusha le 22 février 2000 et la décision mise en délibéré. Rendue le 31 mars, cette dernière annulait la décision de mise en liberté de l'accusé et indiquait que le non-respect de ses droits serait pris en compte après son jugement sous la forme d'une indemnisation ou d'une réduction de peine.

² Transféré du Bénin à Arusha pour détention préventive le 12 septembre 1998.

NTABAKUZE Aloys, major, ex-commandant du bataillon para-commando stationné à Kanombe (Kigali)
NTAGERURA André, ministre des Transports et des Communications du GI
NTAKIRUTIMANA Elizaphan, pasteur adventiste dans la commune de Gishyita, préfecture de Kibuye. Arrêté au Texas en 1996, en liberté sous caution ou détenu ensuite dans l'attente de l'épuisement des recours juridiques. Une décision favorable à l'extradition vers Arusha a finalement été rendue le 5 août 1999 par une cour d'appel américaine. La Cour suprême a rejeté l'ultime recours de l'accusé le 24 janvier 2000 qui a été transféré à Arusha le 25 mars
NTAKIRUTIMANA Gérard, médecin, préfecture de Kibuye¹
NTEZIRYAYO Alphonse, lieutenant-colonel, ex-préfet de Butare
NYIRAMASUHUKE Pauline, ministre de la Famille et de la Condition féminine du GI
NZIRORERA Joseph, ancien secrétaire général du MRND, ex-président de l'Assemblée nationale en exil
RUGGIU Georges, journaliste RTLM de nationalité belge
RWAMAKUBA André, ministre de l'Enseignement primaire et secondaire du GI²
SEMANZA Laurent, ex-bourgmestre de Bicumbi (Kigali rural), président du comité préfectoral et du comité central du MRND
NTAHOBALI Arsène Shalom, fils de Pauline NYIRAMASUHUKE, ministre du GI

Accusés détenus non transférés à Arusha (4) :

NDINDILYIMANA Augustin, Général-Major de la Gendarmerie, arrêté le 29 janvier 2000 à Bruxelles, procédure d'extradition en cours
MUVUNYI Tharcisse, Colonel, ex-commandant de l'École des Sous-Officiers de Butare, arrêté en Grande-Bretagne le 5 février 2000, procédure d'extradition en cours
NZUWONEMEYE Francois-Xavier, major, arrêté en France le 15 février 2000, la Cour d'Appel siégeant à huis clos a autorisé son extradition le 6 mars 2000
SAGAHUTU Innocent, capitaine, arrêté au Danemark le 15 février 2000, procédure d'extradition en cours

Condamnés maintenus en centres de détention des Nations unies ayant fait appel de leur condamnation (6)³

KAMBANDA Jean, ex-Premier ministre du GI, premier inculpé ayant reconnu s'être rendu coupable des six chefs d'accusation rendus contre lui par le TPIR, il a été condamné à la prison à vie le 4 septembre 1998. La condamnation a fait l'objet d'un appel par la défense
AKAYESU Jean-Paul, ex-bourgmestre de Taba (Gitarama), arrêté en Zambie en octobre 1995 et transféré à Arusha en mai 1996. Premier inculpé du TPIR dont le procès, ouvert le 9 janvier 1997, est achevé, il a été déclaré coupable de neuf chefs d'accusation pour génocide et crimes contre l'humanité le 2 septembre 1998. Suivant les réquisitions du bureau du procureur, le Tribunal l'a condamné à la prison à vie en retenant le principe de la confusion des peines pour les différents chefs d'inculpation. La condamnation a fait l'objet d'un double appel par le bureau du procureur et la défense
KAYISHEMA Clément, ex-préfet de Kibuye, arrêté en Zambie le 2 mai 1996. Mis en délibéré le 13 novembre 1998, le verdict a été rendu le 21 mai 1999. La condamnation à la prison à vie tient compte de la position d'autorité qu'il occupait et rejette la défense d'alibi à laquelle il a eu recours. Le Tribunal a cependant décidé de rejeter vingt des vingt-quatre chefs d'inculpation retenus contre

¹ Fils de Elizaphan NTAKIRUTIMANA, lui aussi détenu.

² Arrêté le 21 octobre à Windhoek en Namibie, il a été transféré le 23 octobre 1998 au Centre de détention d'Arusha.

³ Classés selon les dates de jugement. Leur maintien à Arusha devrait durer jusqu'à l'épuisement des procédures de recours. Ils seront ensuite transférés sur les centres de détention des pays ayant signé un accord avec le TPIR. Les pays qui ont fait connaître leur intention d'accueillir en détention des condamnés du TPIR sont le Mali, la Zambie, Madagascar et le Bénin. En juin 1999, le Mali signait un accord formel, suivi par le Bénin le 26 août. Madagascar devait être le troisième pays à signer un tel accord même si des questions de financement restaient en suspens.

l'accusé sur la base d'une interprétation restrictive des effets du concours d'infraction. La condamnation a fait l'objet d'un double appel par le bureau du procureur et la défense

RUTAGANDA Georges, 2e vice-président du Comité national des milices *Interahamwe*, ouvert sur le fond le 18 mars 1997, le procès s'est achevé le 17 juin 1999. Mis en délibéré, et suivant les réquisitions du bureau du procureur, le Tribunal l'a condamné le 6 décembre 1999 à la prison à vie. La condamnation a fait l'objet d'un double appel par le bureau du procureur et la défense

RUZINDANA Obed, homme d'affaires à Kibuye, arrêté au Kenya le 20 septembre 1996. Mis en délibéré le 13 novembre 1998, le verdict a été rendu le 21 mai 1999. La condamnation à 25 ans de prison a vivement été dénoncée par le ministre de la Justice rwandais et les associations de rescapés. La condamnation a fait l'objet d'un double appel par le bureau du procureur et la défense

MUSEMA Alfred, ex-directeur d'usine à thé à Kibuye¹. Transféré à Arusha le 20 mai 1997 et jugé du 25 janvier au 28 juin 1999. Mis en délibéré, le verdict a été rendu le 27 janvier 2000. La condamnation à la prison à vie a fait l'objet d'un double appel par le bureau du procureur et la défense

Condamnés (1)

SERUSHAGO Omar, homme d'affaires, chef des *Interahamwe* de la préfecture de Gisenyi. S'est livré aux autorités ivoiriennes en juin 1998. Il est le deuxième inculpé à avoir plaidé coupable sur quatre des cinq chefs d'accusation portés contre lui (le cinquième a finalement été retiré). Condamné le 5 février 1999 à 15 ans d'emprisonnement. La condamnation a fait l'objet d'un appel par la défense. La Chambre d'Appel du Tribunal siégeant à Arusha a confirmé la peine le 14 février 2000

Détenu remis en liberté après retrait par le bureau du Procureur de l'acte d'accusation

NTUYAHAGA Bernard, major, bureau de la logistique au camp Kigali²

Après l'échec de la tentative du Procureur - sanctionnée par la décision de la chambre d'appel du 8 juin 1998 - visant à organiser un procès groupé de 28 accusés autour de Théoneste BAGOSORA³, la formule de procès groupés sur la base d'actes d'accusation thématiques ou géographiques a été avancée. Ainsi le parquet a déposé le 31 juillet 1998 un premier acte regroupant les quatre militaires (Théoneste BAGOSORA, Anatole NSENGIYUMVA, Aloys NTABAKUZE, Gratien KABILIGI) en une même "conspiration". Pour des raisons de procédure, le dossier d'Anatole NSENGIYUMVA

¹ Réfugié en Suisse à la fin de la guerre avec sa famille, A. MUSEMA fut arrêté le 11 février 1995 dans un foyer de demandeur d'asile. Après l'ouverture d'une instruction par la justice militaire pour crimes de guerre, la Suisse s'est ensuite dessaisie du dossier en faveur du TPIR.

² Le Major Bernard NTUYAHAGA s'est livré volontairement au tribunal en juin 1998 et a sollicité sa protection en qualité de témoin. Finalement arrêté et accusé du meurtre de l'ancien Premier ministre Agathe UWILINGIYIMANA et de dix Casques bleus belges, le bureau du Procureur avait retiré son acte d'accusation le 18 mars 1999 en souhaitant qu'il soit livré à la justice belge. Le TPIR l'avait finalement libéré le 29 mars à Dar-es-Salaam où il avait été arrêté immédiatement par les autorités tanzaniennes saisies de deux demandes d'extradition de la part de la Belgique et du Rwanda. Le 10 mai, la Tanzanie refusait la demande belge estimant qu'un suspect devait être extradé dans le pays où les crimes avaient été commis. Initialement prévue pour le 17 mai 1999, la réponse à la demande rwandaise n'avait toujours pas connu d'épilogue judiciaire. Le 2 juin, la Chambre d'appel du TPIR avait rejeté l'appel du Major NTUYAHAGA qui demandait son acquittement en plus du retrait de l'acte d'accusation. En juillet et août 1999, diverses procédures avaient été entamées auprès des tribunaux tanzaniens par les avocats du Major NTUYAHAGA pour obtenir le retrait de la demande d'extradition vers le Rwanda et sa comparution comme témoin devant la justice belge et le TPIR (dossier BAGOSORA). À la fin du mois de septembre 1999, la justice tanzanienne entamait l'examen du dossier sur le fond. Il fallut ensuite attendre la fin février 2000 pour que la justice tanzanienne modifie l'acte d'accusation de B. NTUYAHAGA (retrait de l'accusation de génocide qui ne figurait pas dans les accords d'extradition entre la Tanzanie et le Rwanda) pour que le dossier soit relancé.

³ Ce dernier est considéré comme l'initiateur d'un complot visant le contrôle du pouvoir politique après la mort du Président Juvénal HABYARIMANA et donc responsable *de facto* de la mise en oeuvre de la stratégie des massacres des populations tutsi et des opposants hutu.

devra vraisemblablement être dissocié de celui des trois autres. Il ferait alors l'objet d'un procès individuel.

Le 18 août 1998, le parquet avait ensuite présenté ce qu'il était convenu d'appeler l'"acte de Butare" qui associait huit personnes à l'élaboration d'un plan visant à exterminer les populations civiles tutsi et les membres de l'opposition hutu. Six d'entre elles étaient déjà détenues à Arusha et faisaient l'objet d'une demande de jonction d'instances (Pauline NYIRAMASUHUKO, Arsène SHALOM NTAHOBALI, Alphonse NTEZIRYAYO, Sylvain NSABIMANA, Joseph KANYABASHI, Élie NDAYAMBAJE). Ladislav NTAGANZWA (*MDR, hutu, Butare*), bourgmestre de Nyakizu, était en fuite. Des démarches similaires étaient en cours pour le procès des "médiats" (Jean-Bosco BARAYAGWIZA, Ferdinand NAHIMANA, Hassan NGEZE)¹, des membres du « Gouvernement intérimaire » et des "responsables politiques". Il s'agissait de 9 ministres du GI : Jérôme BICAMUMPAKA, Casimir BIZIMUNGU, Édouard KAREMERA, Justin MUGENZI, Prosper MUGIRANEZA, Éliézer NIYITEGEKA, André RWAMAKUBA dont deux étaient encore en liberté : Augustin BIZIMANA et Callixte NZABONIMANA, de 2 responsables du MRND : Mathieu NGIRUMPATSE et Joseph NZIRORERA, d'un homme d'affaires très lié au régime HABYARIMANA, Félicien KABUGA (en liberté) et d'un bourgmestre, Juvénal KAJELIJELI. Une jonction d'instances a aussi été sollicitée dans l'affaire dite de "Cyangugu" (lieutenant Samuel IMANISHIMWE, André NTAGERURA, ancien ministre des Transports et des Communications du GI, Emmanuel BAGAMBIKI, ancien préfet, Yussuf MUNYAKAZI, ancien chef milicien –en fuite). La Chambre d'appel de La Haye s'était prononcée le 3 juin 1999 lors de sa session plénière sur les recours de Joseph KANYABASHI et d'Anatole NSENGIYUMVA contestant la composition des chambres, recours qui bloquaient le démarrage des procès collectifs. L'arrêt de la Chambre d'appel faisait une distinction entre la procédure d'amendement et celle de demande de jonction d'instances. Il prévoyait dans le premier cas un renvoi devant la chambre dans sa composition initiale, alors que dans le second cas, l'une ou l'autre chambre pouvait siéger. Les procès collectifs étaient donc devenus possibles.

Le lancement du premier « grand procès » dit de « Butare » a été approuvé par les juges du TPIR le 6 octobre 1999.

*
* *

Après un échange de lettre officiel portant « accord de siège » en juin 1999, le gouvernement rwandais nommait, le 30 septembre 1999, Martin NGOGA, précédemment procureur à Butare, représentant auprès du TPIR à Arusha. Au début octobre, lors du lancement de ses travaux, la nouvelle Commission rwandaise des droits de l'homme annonçait son intention de travailler en collaboration avec le TPIR. Dans le prolongement des déclarations officielles des personnalités rwandaises prononcées lors de la dernière visite du procureur Louise A. ARBOUR au début août 1999, ces décisions marquaient une inflexion notable dans l'attitude jusque là distante, si ce n'est hostile, des autorités du pays d'accueil vis-à-vis du TPIR. Toutefois, la décision de la Chambre d'appel de remettre en liberté Jean-Bosco BARAYAGWIZA (cf. *supra*) le 3 novembre 1999 débouchait sur une crise majeure et les autorités rwandaises suspendaient leurs relations avec le TPIR le 6 novembre. Après avoir refusé le 19 novembre 1999 un visa d'entrée au Rwanda au nouveau procureur, Carla del PONTE, les autorités rwandaises acceptaient qu'elle se rende dans les bureaux du TPIR à Kigali (du 4 au 8 décembre) mais refusaient d'établir tout contact avec elle. De manière symbolique, deux jours après le départ du procureur de Kigali, le 10 décembre, la Chambre du conseil de la Cour de cassation de Kigali était réunie pour statuer sur "le respect des procédures d'arrestation et de détention préventive" et la "consistance des preuves" d'Agnès NTAMABYALIRO, ex-ministre de la Justice du gouvernement intérimaire du 8 avril 1994 qui comparait en première audience. Les autorités rwandaises reconnaissaient ainsi à la fois qu'elles détenaient bien cette ex-ministre du gouvernement intérimaire (elle avait été enlevée le 27 mai 1997 à son domicile à Mufulira en Zambie près de la frontière de la RDC - zone où stationnaient alors des troupes rwandaises - par un

¹ Le cas de Georges RUGGIU, engagé dans une procédure d'aveu, a été dissocié en attendant la fin des négociations avec l'accusation.

commando non identifié et le gouvernement rwandais avait toujours nié être impliqué dans cette opération) et considéraient l'arrestation et la mise au secret comme légitimes.

Sous la nouvelle présidence de Claude JORDA (France), les juges de la Chambre d'appel de La Haye ont décidé à l'unanimité le 31 mars 2000, après l'audition des parties le 22 février 2000, de faire droit à la demande du procureur de réouvrir le dossier BARAYAGWIZA et de revenir sur leur décision d'élargissement de l'accusé. Avant l'audition, les juges de la Chambre d'appel avaient accepté favorablement la demande du gouvernement rwandais de leur présenter ses arguments en cas de libération effective et définitive de Jean-Bosco BARAYAGWIZA : "les autorités rwandaises pourront être entendues en qualité d'*amicus curiae* sur la question des modalités de la libération de l'appelant, si celle-ci venait à être abordée". Le 10 février 2000, les autorités rwandaises avaient annoncé la reprise de leur relation avec le TPIR.

Les relations entre le TPIR et les autorités rwandaises demeuraient cependant marquées par deux dossiers délicats. Le premier, récurrent, concerne les investigations et les éventuelles poursuites envers des responsables du FPR pour diverses atteintes au droit international humanitaire lors de la conquête du pouvoir et la pacification en 1994. Ce point est devenu une revendication majeure des divers opposants au régime en place. Les détenus d'Arusha et certains de leurs avocats n'hésitent pas à dénoncer une discrimination partisane envers les partisans de l'ancien régime de la part du bureau du procureur. En outre, le 1^{er} mars 2000, un journal canadien annonçait l'existence d'un rapport rédigé par un enquêteur australien du TPIR en 1997 et transmis au secrétariat général des Nations unies qui accuserait explicitement le général-major Paul KAGAME d'avoir supervisé le commando responsable de l'attaque contre l'avion présidentiel le 6 avril 1994. La mort du Président Juvénal HABYARIMANA a généralement été considérée comme l'événement politique marquant le début de la guerre et du génocide. Le représentant du Rwanda auprès du TPIR exigeait le 29 mars 2000 que le TPIR infirme ou confirme l'existence et la teneur de ce document juste avant que le secrétariat général des Nations unies ne reconnaisse effectivement son existence. Il a alors été transmis au président du tribunal à Arusha qui est chargé d'apprécier son contenu et les éventuelles suites à donner. Lors d'une conférence de presse à Kigali en date du 4 avril, le Procureur adjoint du TPIR indiquait pourtant que le tribunal n'engagerait pas d'investigation sur ce dossier. Me Luc TEMMERMANS, l'avocat belge de Bernard NTUYAHAGA, prenant prétexte de ces « révélations », demandait la convocation de l'ex-procureur Louise A. ARBOUR devant le tribunal de Dar-es-Salaam qui devait décider de l'extradition de l'accusé vers le Rwanda.

Par ailleurs, le **Tribunal militaire de Lausanne** a condamné à la prison à vie, le 30 avril 1999, Fulgence NIYONTEZE, ex-bourgmestre de Mushubati (préfecture de Gitarama) réfugié en Suisse depuis octobre 1994. Refusant de le juger pour génocide et crimes contre l'humanité faute d'adhésion de la Suisse à la Convention internationale sur le génocide, le Tribunal l'a par contre poursuivi pour violation des lois de la guerre définies par les Conventions de Genève ratifiées par la Suisse. Le Tribunal a ainsi contredit la décision du TPIR qui avait estimé, lors du jugement de Jean-Paul AKAYESU, lui aussi bourgmestre, que la qualité de responsable d'une administration civile était insuffisante pour lui imposer l'obligation de respecter les lois de la guerre. Les avocats de l'accusé ont fait appel.

7) UNIVERSITÉ NATIONALE DU RWANDA

Recteurs

1963 - 1971: Révérend Georges Henri LEVESQUE

1971 - 1978 : Sylvestre NSANZIMANA, Docteur en Droit (*hutu, Gikongoro*)

1981 - 1992 : Venant NTABOMVURA, Docteur en Médecine (*hutu, Butare*)

1992 - 1994 : Maurice NTAHOBARI, Licencié en Mathématiques (*hutu, Butare*)

1994 - 1996 : Déogratias KAMBANDA, PHD de Pédagogie (*tutsi, Gisenyi*)

1996 - 1997 : //

1997 - 1998 : Charles MULIGANDE, PHD de Sciences (*tutsi, Kibungo*) précédemment membre du gouvernement jusqu'au 28 mars 1997. Il quittait ses fonctions à la fin mai 1998 pour occuper à plein temps le poste de secrétaire général du FPR auquel il a été élu le 16 février 1998

15 mai 1998 : Émile RWAMASIRABO, Docteur en Médecine (*tutsi, Kibungo*), précédemment directeur du Centre Hospitalier de Kigali

8) REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES

Ambassades du Rwanda à l'étranger

Nominations du 20 août 1994

Kinshasa : NYILINKINDI Antoine (*MDR, hutu, Cyangugu*)

Berne : MBONIMPA Jean-Marie Vianney (*MDR, hutu, Kibuye*)

Bruxelles : POLISI Denis (*FPR, tutsi, Kibuye*)

Nairobi : chargé d'affaires a.i., tous les diplomates ont fini par être déclarés *personnae non grata* jusqu'à la fermeture de l'Ambassade par le Kenya le 20 juin 1996 suite au refus par le gouvernement rwandais de la levée de l'immunité diplomatique de Francis MUGABO, diplomate en poste à Nairobi, mis en cause par les autorités kenyanes dans l'attentat du 26 février 1996 contre Seth SENDASHONGA, ex-ministre de l'Intérieur (*FPR*) réfugié au Kenya depuis septembre 1995.

New-York : BAKURAMUTSA Manzi (*FPR, tutsi, ex-réfugié au Zaïre*)

Londres : KAYINAMURA Gédéon (*FPR, tutsi, //*)

Washington : GASANA Anastase (*MDR, hutu, Kigali*)

Paris : MFIZI Christophe (*MDR, hutu, Gisenyi*)

Pékin : RUGABA Silas (*PSD, hutu, Butare*)

Rome : Mme KAMUGWIZA Phoebe, veuve de Félicien GATABAZI (*PSD, hutu, Butare*), a décliné l'offre

Stockholm : HABAMENSHI Callixte (*MDR, hutu, Gisenyi*) n'a jamais rejoint le poste, supprimé peu après

Addis-Abeba : Colonel NSHIZIRUNGU Anselme (*MDR, hutu, Kigali*), rappelé en 1996, a préféré l'exil

Le Caire : SUED Amri Ismaël (*sans appartenance, hutu, Ruhengeri*)

Tokyo : MUTANGUHA Zéphyr (*FPR, tutsi, ex-réfugié*)

Tel Aviv : Major NSENGA Isaac (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Ottawa : MUNYABAGISHA Valens (*MDR, hutu, Gitarama*)

Bonn : RUGEMA Jean-Claude (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Bujumbura : MAKUZA Bernard (*MDR, hutu, Gikongoro*)

Pretoria : Major KARENZI // (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Dar es Salaam : Colonel RWAHAMA // (*FPR, tutsi, //*)

Kampala : chargé d'affaires a.i.: Alexis KARANI (*//, hutu, Butare*)

En août 1995, le gouvernement annonce la suppression, officiellement pour des raisons de restrictions budgétaires, des ambassades de Berne, du Caire, de Tokyo, de Moscou et de Stockholm. Des interventions multiples firent surseoir à la mise en oeuvre de la décision sauf pour Moscou et Stockholm. En novembre 1996, après les permutations des ambassadeurs d'obédience FPR et l'éviction de la plupart des ambassadeurs du MDR, la situation se présentait comme suit :

Addis-Abeba : HABAMENSHI Callixte (*MDR, hutu, Gisenyi*) rappelé et non remplacé

Beijing : RUGABA Silas (*PSD, tutsi, Butare*) rappelé et non remplacé

Berne : chargé d'affaires a.i. : KANANURA Canisiu (*FPR, tutsi, //*)¹

Bonn : MAKUZA Bernard (*MDR, hutu, Gikongoro*)

Bruxelles : BAKURAMUTSA Manzi (*FPR, tutsi, //*)

Bujumbura : chargé d'affaires a.i. : KARENZI Théoneste (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Dar-es-Salaam : MUKANYANGE Joy (*FPR, tutsi, Kibungo*)

Kampala : //

Kinshasa : chargé d'affaires a.i. puis poste vacant depuis août 1998²

Le Caire : SUED Amri Ismaël (*sans appartenance, hutu, Ruhengeri*)

¹ Jean-Marie Vianney MBONIMPA (*MDR, hutu, Kibuye*) a été rappelé le 20 septembre 1996. Il a alors demandé et obtenu l'asile politique en Suisse.

² Antoine NYILINKINDI (*MDR, hutu*) a demandé l'asile politique au Zaïre en novembre 1996 lorsque le Rwanda a rapatrié l'ensemble du personnel de son ambassade du fait des affrontements au Kivu.

Londres : Major NSENGA Isaac (*FPR, tutsi, Kibungo*)
Nairobi : ambassade fermée
New-York : KAYINAMURA Gédéon (*FPR, tutsi, Kibungo*)¹
Ottawa : MUNYABAGISHA Valens (*MDR, hutu, Gitarama*)
Paris : chargé d'affaires a.i. : RUTABAYIRU Modeste (*FPR, tutsi, //*)²
Prétoria : Major KARENZI // (*FPR, tutsi, Kibungo*)
Tel Aviv : RUGEMA Jean-Claude (*FPR, tutsi, Kibungo*)
Tokyo : MUTANGUHA Zéphyr (*FPR, tutsi, ex-réfugié*)
Tripoli : BUMAYA André (*PDI, hutu, Cyangugu*)
Washington : Major RUDASINGWA Théogène (*FPR, tutsi, Kibungo*)³

Mouvement d'ambassadeurs du 10 février 1999

Addis-Abeba : Dr NGOGA Pascal (*FPR, tutsi, ex-réfugié*)
Beijing : MUNYABAGISHA Valens (*MDR, hutu, Gitarama*)
Berne : chargé d'affaires a.i. : KANANURA Canisuis (*FPR, tutsi, //*)
Bonn : MAKUZA Bernard (*MDR, hutu, Gikongoro*)
Bruxelles : BIHOZAGARA Jacques (*FPR, tutsi, Gikongoro*)
Bujumbura : chargé d'affaires a.i. : KARENZI Théoneste (*FPR, tutsi, Kibungo*)
Dar es Salaam : MUTANGUHA Zéphir (*FPR, tutsi, ex-réfugié*)
Kampala : //
Kinshasa : poste vacant depuis août 1998
Le Caire : BIZIMANA Jean-Pierre (*MDR, hutu, Gitarama*)
Londres : Major NSENGA Isaac (*FPR, tutsi, Kibungo*)
Nairobi : Mme MUKANYANGE Joy (*FPR, tutsi, Kibungo*)
New-York : Dr MUTABOBA Joseph W. (*FPR, tutsi, ex-réfugié*)
Ottawa : Me NKONGOLI Laurent (*PL, tutsi, Butare*)
Paris : 1^{er} Conseiller : KARUSISI Jean-Berckmans (*FPR, tutsi, //*). Le poste d'ambassadeur fut à nouveau pourvu formellement en octobre 1999 par Stanislas KAMANZI (*hutu, //*)
Prétoria : Colonel Dr KAREMERA Joseph (*FPR, tutsi, Byumba*)
Tel Aviv : ZILIMWABAGABO Gérard (*FPR, tutsi, ex-réfugié en Ouganda*)
Tokyo : SEMUHUNGU Athanase (*PSD, tutsi, Butare*)
Tripoli : BUMAYA André (*PDI, hutu, Cyangugu*)
Washington : Major Dr SEZIBERA Richard (*FPR, tutsi, Gikongoro*)

Mouvement du 17 septembre 1999 (nomination sans suite)

Bujumbura : Pierre BANDUHIJE (//)
Kampala : Emmanuel NSABIMANA (*PL, tutsi, Kibuye*)
Paris : Stanislas KAMANZI (//, *hutu, //*)

Le 15 novembre 1999, des sources officielles laissaient entendre que le Rwanda fermerait 10 de ses 21 missions diplomatiques à l'étranger pour des raisons d'économie budgétaire. Il s'agissait du Burundi, de l'Égypte, de la France, d'Israël, du Japon, de la Libye, de l'Ouganda, de la RDC, de la Russie et de la Suisse.⁴

Pays et organisations internationales ayant une représentation résidente à Kigali

¹ Nommé le 17 juillet 1996 dans le cadre de la permutation des ambassadeurs FPR.

² Christophe MFIZI (*MDR, hutu*) a démissionné le 18 septembre 1996, démission acceptée le 20 septembre. Il a alors demandé et obtenu l'asile politique en France.

³ À la suite de la défection du ministre des Affaires Étrangères, Jean-Marie Vianney NDAGIJIMANA (*MDR, hutu*) en septembre 1994, M. Anastase GASANA qui occupait ce poste à Washington a été nommé ministre des Affaires Étrangères.

⁴ Le même jour, l'Ouganda annonçait la fermeture prochaine de 18 de ses 24 missions diplomatiques pour des raisons budgétaires.

Ambassades et consulats :

Autriche (résidence à Nairobi), République fédérale d'Allemagne, Belgique, Burundi, République populaire de Chine, Confédération helvétique, Danemark (résidence à Kampala), Égypte, États-Unis, France, Indonésie (résidence à Dar-es-Salaam), Italie, Libye, Ouganda, Pays-Bas, Pologne (résidence à Nairobi), Portugal (résidence à Nairobi), Royaume-Uni, Saint-Siège, Russie, UNOR (Bureau politique de l'ONU)¹

Organismes internationaux et nationaux de coopération :

Agence canadienne du développement international, US-AID, Banque mondiale, Fonds Européen de Développement, CICR, PNUD, UNICEF, UNHCR, OMS, PAM, FAO, OIM, FNUAP

Représentant spécial des Nations Unies et de l'OUA pour la région des Grands Lacs : Berhanu DINKA (Éthiopie), candidature proposée au Conseil de sécurité le 22 décembre 1997. Il succède à Mohamed SAHNOUN (Algérie), en fonction depuis le 22 janvier 1997 et qui est nommé par le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi ANNAN, envoyé spécial de l'ONU pour l'Afrique. Son prédécesseur, Raymond CHRÉTIEN (Canada), avait été nommé le 30 octobre 1996. Le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Rwanda, M. KHAN (//) en fonction jusqu'au 19 avril 1996 n'avait pas été remplacé.

Le Secrétaire général des Nations unies, Kofi ANNAN, a nommé, le 3 décembre 1999 et pour un an, le Nigérian Ibrahim GAMBARI comme son conseiller pour les Missions spéciales en Afrique, avec niveau de Secrétaire général adjoint. Les domaines de priorité de I. GAMBARI incluaient l'Afrique Centrale et la région des Grands Lacs, ainsi que l'Angola et l'Afrique Australe. L'envoyé spécial de K. ANNAN pour l'Afrique, Mohamed SAHNOUN, concentrait son action sur l'Afrique du Nord et la Corne de l'Afrique, en particulier l'Érythrée, l'Éthiopie et le Soudan.

Représentant spécial pour les droits de l'Homme au Rwanda : Michel MOUSSALLI (Suisse), nommé le 24 juin 1997. Il succédait à René DEGNI-SEGUI (Côte d'Ivoire), ex-Rapporteur spécial de l'ONU pour les Droits de l'Homme, démis de ses fonctions le 18 avril 1997 suite à la demande des autorités rwandaises et après approbation " par consensus " de la Commission des droits de l'homme des Nations unies réunie en session à Genève. Le nouveau délégué travaillait sous la responsabilité directe des autorités rwandaises.²

¹ Créé en mars 1996 lors de la fin du mandat de la MINUAR, son installation fut acceptée par les autorités de Kigali le 27 juin de la même année.

² L'évolution de la situation des enquêteurs des droits de l'homme au Rwanda a connu divers à-coups depuis avril 1997 après que plusieurs membres eurent été assassinés en préfecture de Gikongoro. Leur travail a été ensuite fortement réduit principalement du fait des difficultés de déplacement dans les préfectures de l'ouest du pays et du manque de sécurité. Le séjour à Kigali de Mme Mary ROBINSON, Haut-Commissaire pour les Droits de l'Homme des Nations unies, en décembre 1997 n'a pas réussi à lever les hypothèques pesant sur leur travail. Bien au contraire la forte répercussion donnée aux positions fermes de la responsable de la Commission onusienne a ensuite obligé les enquêteurs résidents à adopter un profil bas. Le 8 mai 1998, au deuxième jour du séjour tumultueux de Kofi ANNAN à Kigali, la mission des droits de l'homme de l'ONU au Rwanda était suspendue. Le 9 mai, lendemain du départ de Kofi ANNAN, le représentant du Haut-Commissaire des Nations unies pour les Droits de l'Homme, M. FERRERO, était déclaré *persona non grata*. Les membres de la mission étaient ensuite invités à quitter le territoire en juillet 1998.

Par ailleurs, les mésaventures de la Commission d'enquête des Nations Unies chargée de faire la lumière sur les massacres des réfugiés hutu rwandais dans l'ex-Zaïre retentirent sur le climat régional. Le fait que Kofi ANNAN, Secrétaire général des Nations unies, ait adopté lui aussi, sous la pression de Washington, une attitude complaisante vis-à-vis des autorités de Kinshasa en remplaçant le rapporteur spécial Roberto GARRETON par M. José DIAZ n'a pas amélioré les conditions de travail de cette commission qui s'est languie à Kinshasa à partir d'août 1997. Un premier membre de la Commission, M. Reed BRODY, avait démissionné en novembre 1997 pour protester contre les pressions pesant sur l'impartialité et la possibilité d'exercer le mandat de la commission. Le chef adjoint de la Commission, Andrew CHIGOVERA, de nationalité zimbabwéenne, a lui-même démissionné le 7 février 1998 suite aux " négociations " à propos du rôle de cette mission d'enquête. Ainsi, avec l'appui des autorités américaines, ne reste alors en fonction que le chef de mission. Le Secrétaire général des Nations unies devait ensuite annoncer le 13 février 1998 la nomination de deux nouveaux membres : l'américain Daniel DONNEL et le canadien Paul LABERGE. Après l'arrestation à Goma et la saisie des documents de l'enquêteur canadien Christopher HARLAND le 9 avril 1998, l'ONU se décidait à suspendre puis finalement, le 17 avril, à mettre fin officiellement à la mission d'enquête au Congo. Ses

Coordinateur du Rwanda et du Burundi au Département d'État des États-Unis : Richard BOGOSIAN, remplacé en 1998 par Howard WOLPE, précédemment émissaire spécial du président CLINTON pour le Burundi (à partir du 17 juin 1996), nommé envoyé spécial du gouvernement américain pour la région des Grands lacs

Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands lacs : Aldo AYELLO (Italie)
Etc.

PAYS OU INSTITUTIONS AYANT ENGAGÉ DES ENQUÊTES SUR LES ÉVÉNEMENTS DU RWANDA

Groupe d'étude institué par le Département fédéral des Affaires Étrangères (Suisse)

Mis en place en octobre 1994, le Groupe était composé de MM. Joseph VOYAME, président (magistrat), Richard FRIEDLI (universitaire), Jean-Pierre GERN (universitaire), Anton KELLER (député). Il a entendu 110 personnes en Suisse, au Rwanda, en France et en Belgique. Son rapport, *La coopération suisse au Rwanda* (211 pages), a été publié le 20 janvier 1996.

Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda (*Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda*)

Présidé par Niels DABELSTEIN (DANIDA, Copenhague), un comité directeur a été formé en novembre 1994 avec des représentants de 19 pays membres de l'OCDE (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse)¹, la Commission de l'UE et le Comité d'aide au développement de l'OCDE, neuf institutions ou unités de l'ONU (OIM, DAHNU, PNUD, Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme, HCR, UNICEF, PAM, OMS, BIRD), les deux instances de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR, FICR), cinq ONG internationales (CIAB, Médecins du Monde, InterAction, Comité directeur pour l'action humanitaire, VOICE).

Quatre études et un rapport de synthèse ont été réalisés et publiés en français et en anglais en mars 1996 :

La perspective historique : Facteurs d'explication (97 pages)

Les signes avant-coureurs et la gestion du conflit (119 pages)

L'aide humanitaire et ses effets (179 pages)

La reconstruction du Rwanda après le génocide (128 pages)

Rapport de synthèse (88 pages)

Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, Sénat de Belgique

personnels furent retirés " immédiatement " en raison de " l'obstruction systématique " du gouvernement congolais. En juillet 1998, l'ONU rendait public un " Rapport sur les massacres de réfugiés hutu rwandais dans l'ex-Zaïre " accusant l'AFDL et l'armée rwandaise de " crimes contre l'humanité " voire d'" actes de génocide ". Le Conseil de sécurité demandait alors aux deux pays mis en cause, le Congo et le Rwanda, de lui soumettre pour le 15 octobre 1998 des rapports préliminaires d'enquêtes afin de faire en sorte que les auteurs de ces crimes soient portés devant la justice. Aucun des deux pays n'a réagi à la demande des Nations unies. Présentant son rapport le 1^{er} avril 1999 devant la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, M. Roberto GARRETON, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en RDC, a déclaré que les violations des droits de l'homme ont été le fait des troupes régulières et de leurs alliées, du mouvement rebelle et des forces rebelles étrangères provenant du Rwanda, d'Ouganda et du Burundi. Il recommandait que les exactions soient jugées par un tribunal pénal international.

¹ La France s'est retirée du Comité directeur en décembre 1995 estimant être l'objet de pratiques discriminatoires de la part du Comité.

Instituée le 24 avril 1997, cette commission élargit les prérogatives de structures mises en place préalablement :

Groupe *ad hoc* concernant le Rwanda, créé par le Sénat le 24 juillet 1996

Commission spéciale Rwanda, créée par le Sénat le 23 janvier 1997

Parmi les productions de ces diverses instances, on citera :

Sénat de Belgique, *Rapport du Groupe ad hoc concernant le Rwanda à la Commission des Affaires étrangères*, Bruxelles, 7 janvier 1997, 113 pages (intégré sous le numéro 611/7 dans les annexes du document de la commission publié en novembre 1997).

Sénat de Belgique, Commission spéciale Rwanda, *Décision de la Commission spéciale Rwanda*, 19 mars 1997, // pages.

Sénat de Belgique, Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, *Compte-rendu analytique des auditions*, 6 novembre 1997, 736 pages plus 13 annexes ; *Auditions*, 936 pages.

Mission d'information sur les opérations militaires menées au Rwanda par la France, d'autres pays et l'ONU entre 1990 et 1994

La Mission française a été créée le 3 mars 1998 par la Commission de la Défense et des Forces armées de l'Assemblée nationale présidée par Paul QUILÈS. Le 11 mars, la Commission des Affaires Étrangères s'y est associée. Au cours de 45 réunions tenues à l'Assemblée nationale, 88 personnes ont été auditionnées.

Au terme de ses investigations, un rapport a été rédigé sous la responsabilité de ses deux rapporteurs, les députés Pierre BRANA et Bernard CAZENEUVE, et rendu public le 15 décembre 1998. Il se compose de quatre ouvrages :

Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Tome 1, Rapport, 393 pages

Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Tome 2, Annexes, 633 pages

Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Tome 3, Auditions, 437 pages

Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Tome 4, Auditions, 391 pages

Commission d'enquête des Nations unies

Le 26 janvier 1999 à Genève, le Secrétaire général des Nations unies a annoncé son accord de principe sur la création d'une commission indépendante d'enquête sur le rôle des Nations unies pendant le génocide de 1994 au Rwanda. Cette position a été confirmée publiquement à Bruxelles le 28 janvier 1999.

Elle a fait l'objet d'une demande formelle du Secrétaire général des Nations unies adressée au Conseil de Sécurité à New-York le 23 mars 1999 qui l'a approuvée le 26 mars. Le 7 mai, le Secrétaire général des Nations unies nommait Ingvar CARLSON, ancien premier ministre suédois, à la tête de cette commission d'enquête.

Membres :

Han SUNG-JOO (Corée du Sud) ancien ministre des Affaires étrangères, nommé le 25 mai 1999

Général Rufus MODUPE KUPOLATI (Nigéria), ex-chef de la mission de maintien de la paix de l'ONU à Jérusalem, nommé le 25 mai 1999

Les travaux de la commission ont formellement commencé le 18 juin 1999. Le rapport a été rendu public le 16 décembre 1999. Si l'ONU a étroitement coopéré avec la commission, il n'en a pas été de même de la part des États membres et en particulier des États-Unis dont la représentante au Conseil de sécurité à cette époque, Mme Madeleine ALBRIGHT, n'a pu recevoir les membres de la commission au cours de ses six mois de travail.

Report of the Independent Inquiry into Actions of the United Nations during the 1994 Genocide in Rwanda, New York, 15 December 1999, 54 pages

Suite à la publication de ce rapport reconnaissant les manquements graves de l'institution en 1994, deux femmes rwandaises, Mmes Anne-Marie KANTENGWA et Annonciata MUKARUBIBI, respectivement sœur du ministre Landoald NDASINGWA et épouse de Joseph KAVARUGANDA, président de la Cour constitutionnelle, assassinés le 7 avril, ont porté plainte contre l'ONU pour complicité dans le génocide.

Groupe international de personnalités éminentes chargé d'enquêter sur le génocide rwandais et les événements connexes mis en place par l'Organisation de l'Unité Africaine

Créé le 4 juin 1998 à Ouagadougou pour faire la lumière sur les circonstances qui ont conduit au génocide, ce groupe est composé de 7 membres. Il s'est réuni pour la première fois le 26 octobre 1998 à Addis-Abeba.

Président : Sir Ketumile MASIRE (Botswana), ancien président de la République de 1980 à 1988

Membres :

Général Amadou Toumani TOURÉ (Mali), ancien président de la République de 1991 à 1992

Mme Ellen JOHNSON-SIRLEAF (Liberia), ancienne ministre et ancienne administratrice assistante du PNUD

Mohamed BEDJAOUI (Algérie), juge à la Cour Internationale de Justice à La Haye

Mme Lisbeth PALME, présidente du Comité suédois de l'UNICEF

M. BAGWATI, ancien président de la Cour Suprême de l'Inde et membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye

Stephen LEWIS, ancien représentant du Canada auprès des Nations unies, actuellement directeur exécutif adjoint de l'UNICEF

La publication du rapport était annoncée pour mars 2000.

9) ÉGLISES

• Évêques de l'Église catholique

KABGAYI	Mgr MUTABAZI Anastase (<i>tutsi, Kibungo</i>). Nommé évêque le 25 mars 1996, il remplace l'Abbé SIBOMANA André (<i>hutu, Gitarama</i>), administrateur apostolique ¹ lui-même nommé suite à l'assassinat par des soldats du FPR le 5 juin 1994 à Gakurazo (évêché de Kabgayi) de Mgr NSENGIYUMVA Thaddée (<i>hutu, Byumba</i>), Président de la Conférence Épiscopale du Rwanda
KIGALI (Archevêché)	NTIHINYURWA Thaddée (<i>hutu, Gikongoro</i>), précédemment évêque de Cyangugu, nommé administrateur apostolique, puis confirmé dans la fonction d' " archevêque métropolitain de Kigali " le 25 mars 1996. Il succède à Mgr NSENGIYUMVA Vincent (<i>hutu, Ruhengeri</i>), assassiné par des soldats du FPR le 5 juin 1994 à Gakurazo (évêché de Kabgayi) TWAGIRAYEZU Callixte, Vicaire général de l' Archidiocèse
BYUMBA	Révérant Abbé NZAKAMWITA Servilien (<i>tutsi, Byumba</i>). Nommé évêque le 25 mars 1996, il remplace Mgr RUBWEJANGA Frédéric, précédemment évêque de Kibungo, nommé administrateur apostolique suite à l'assassinat par des soldats du FPR le 5 juin 1994 à Gakurazo (évêché de Kabgayi) de Mgr RUZINDANA Joseph (<i>hutu, Ruhengeri</i>),
GIKONGORO	Mgr MISAGO Augustin (<i>hutu, Byumba</i>) arrêté le 14 avril 1999, il a comparu le 22 avril devant un tribunal à Kigali qui a ordonné sa mise en détention pour deux mois. Emprisonné depuis lors ²
NYUNDO	Mgr HABIYAMBERE Alexis (<i>hutu, Butare</i>) ³ , nommé le 18 janvier 1997, il remplace Mgr KALIBUSHI Wenceslas (<i>hutu, Gitarama</i>) atteint par la limite d'âge
RUHENGERI	Mgr BAHUJIMIHIGO Kizito (<i>tutsi, Kibungo</i>) nommé le 8 mai 1998, il succède au Père MARTINEZ Antonio, administrateur apostolique. Ce dernier remplaçait Mgr NIKWIGIZE Phocas (<i>hutu, Ruhengeri</i>) exilé à Goma en 1994 et porté disparu lors du rapatriement des réfugiés du Congo en octobre 1996
KIBUNGO BUTARE	Mgr RUBWEJANGA Frédéric (<i>tutsi, Butare</i>) Mgr RUKAMBA Philippe (<i>tutsi, Kibungo</i>) nommé le 18 janvier 1997, remplace
CYANGUGU	Mgr GAHAMANYI Jean-Baptiste (<i>tutsi, Gikongoro</i>) atteint par la limite d'âge. Il décéda en juillet 1999 Mgr BIMENYIMANA Jean-Damascène (<i>hutu, Cuangugu</i>) nommé le 18 janvier 1997, succède à Mgr NTIHINYURWA Thaddée (<i>hutu, Gikongoro</i>), maintenu "temporairement Administrateur apostolique

¹ Remplacé à la direction de *Kinyamateka* puis nommé curé d'une paroisse isolée dans le diocèse de Kabgayi, il décéda d'une grave maladie le 9 mars 1998 sans avoir eu la possibilité de se faire soigner à l'étranger, les autorités refusant de lui délivrer un passeport.

² Accusé publiquement de crimes de génocide par le président de la République Pasteur BIZIMUNGU dans un discours prononcé le 7 avril 1999 lors de la commémoration du cinquième anniversaire du génocide à Kibeho en préfecture de Gikongoro, il sera arrêté le 14/4 et emprisonné à la prison centrale "1930" de Kigali. Le Vatican réagissait alors très vivement condamnant la décision autant sur le fond que sur la forme. En réponse, le nouveau ministre de la Justice déclara que d'autres évêques pourraient connaître le même sort. Est visé en particulier Mgr Thaddée NTIHINYURWA, actuel archevêque du Rwanda, précédemment évêque de Cyangugu, déjà lourdement condamné par le tribunal de Cyangugu pour le vol, par un militaire des FAR, dans l'enceinte de l'évêché, de la moto d'une victime du génocide... Siégeant le 25/08/1999, le tribunal de première instance de Nyamirambo a annoncé le report du procès de Mgr Misago au 14/09 afin de statuer sur la légalité de la détention du prélat à qui les charges retenues n'ont pas été notifiées lors de son arrestation. Bien qu'illégalement détenu au-delà de la période de détention préventive achevée depuis le 20 juin la liberté provisoire ne lui a pas été accordée. Le procès a bien commencé à la date annoncée mais connaît de nombreuses suspensions pour laisser à la défense le temps de prendre connaissance des accusations et des dossiers. Les auditions se sont achevées le 20 mars 2000. Les plaidoiries et le réquisitoire ont été fixé au 12 avril 2000.

³ Précédemment supérieur régional des Jésuites du Burundi et du Rwanda.

“Ad nutum Sanctae Sedis” du diocèse le 25 mars 1996 après sa nomination comme archevêque métropolitain de Kigali

Nominations d’avril 1996 :

Président de la Conférence Épiscopale du Rwanda : Mgr NTIHINYURWA Thaddée (*hutu, Gikongoro*), archevêque de Kigali
Vice-Président de la Conférence Épiscopale : Mgr RUBWEJANGA Frédéric (*tutsi, Butare*)
Secrétaire général de la Conférence Épiscopale : Abbé Modeste MUNGWARAREBA (*tutsi, Gikongoro*) décédé le 4 mai 1999 quelques semaines avant la fin de son mandat, remplacé par //
Bureau Épiscopal de Développement : Abbé Oreste INCIMATATA (*tutsi, Kibungo*)
Secrétaire général de Caritas Rwanda : Abbé Oreste INCIMATATA (*tutsi, Kibungo*)
Recteur du Grand Séminaire de Nyakibanda : Abbé Smaragde MBONYINTEGE (*tutsi, Gitarama*)

• Église Épiscopale au Rwanda (EER)¹

SHYIRA	Mgr RUCYAHANA John (//) nommé le 3 avril 1997, succède à Mgr NSHAMIHIGO Augustin (<i>hutu, Kigali</i>), Archevêque de la Province du Rwanda, réfugié à Nairobi
KIGALI	Mgr COLLIN MBONA Emmanuel, ex-évêque du Shaba (//) nommé le 3 avril 1997, succède à Mgr SEBUNUNGURI Adonia (<i>hutu, Kibungo</i>) Mgr KORINI Emmanuel (//), évêque coadjuteur nommé le 2 août 1997, succède à Mgr RUHUMULIZA Jonathan (<i>hutu, Gikongoro</i>)
BYUMBA	Mgr RWAJE Onesphore (<i>hutu, Ruhengeri</i>)
KIGEME (Gikongoro)	Mgr KAYUMBA Norman (<i>hutu, Gikongoro</i>) Mgr BILINDABAGABO Alexis, évêque auxiliaire (<i>tutsi, Butare</i>)
SHYOGWE	Mgr KALIMBA J. (//) nommé le 3 avril 1997, succède à Mgr MUSABYIMANA Samuel (<i>hutu, Gitarama</i>)
BUTARE	Mgr MUTIGANDA Vénuste, ex-évêque co-adjuteur (<i>hutu, Butare</i>) nommé le 3 avril 1997, succède à Mgr NDANDARI Justin (<i>hutu, Butare</i>) décédé à Nairobi
CYANGUGU	Mgr BARHAM Kenneth Lawrence, précédemment évêque auxiliaire (britannique, né au Burundi) nommé le 3 avril 1997, succède à Mgr NDUHURA Daniel (<i>hutu, Gikongoro</i>)
KIBUNGO	Mgr NGARAMBE Prudence (//) nommé le 3 avril 1997, succède à Mgr MVUNABANDI Augustin (<i>hutu, Kigali</i>) réfugié en Tanzanie
UMUTARA ²	Mgr BILINDABAGABO Alexis (<i>tutsi, Butare</i>) installé le 25 mai 1997

• Église Presbytérienne (EPR)

Président : Pasteur André KARAMAGA (*tutsi, Kibuye*), installé dans un climat tendu en 1995 en remplacement du Pasteur Michel TWAGIRAYESU (*hutu, Kibuye*), réfugié au Zaïre, il a été réélu lors du 36^e synode le 13 décembre 1997

Vice-Président : Pasteur Daniel KANIMBA (//)

• Église Libre Méthodiste au Rwanda (ELMR)

Représentant légal : Mgr Aaron RUHUMULIZA (*hutu, Cyangugu*) réfugié à Nairobi, remplacé à partir de 1996 par Éraste IYAMUREMYE (*tutsi, Cyangugu*). Ce dernier a été sacré évêque le 22 novembre 1998.

¹ Les relations entre l’Église épiscopale et les nouvelles autorités étaient fort tendues du fait des liens qu’auraient entretenus certains de ses évêques avec le gouvernement intérimaire. Outre Mgr Jonathan RUHUMULIZA, étaient mis en cause Mgrs Augustin NSHAMIHIGO, Adonia SEBUNUNGURI, Samuel MUSABYIMANA.

² Nouveau diocèse créé le 25 mai 1997.

- Association des Églises de Pentecôte (ADEPR)

Représentant légal : Pasteur // SIBOMANA (//) élu et installé le //. Il succède au Pasteur Joseph NSANZURWIMO (*hutu, Cyangugu*) réfugié à Nairobi, et dont l'intérim était assuré par le Pasteur Jacques KAYIHURA (*hutu, Cyangugu*)

Une nouvelle équipe conduite par les Pasteurs André MUNONOKA (*hutu, Cyangugu*) ancien sous-lieutenant gendarme dans les FAR, Innocent SEZIBERA (//) et David UWIYINGOMA (*hutu*) a pris le contrôle de l'association en décembre 1995

- Union des Églises Baptistes au Rwanda (UEBR)

Président : Pasteur Éléazar ZIHERAMBERE (*hutu, Butare*) réfugié à l'étranger

- Association des Églises Baptistes du Rwanda (AEBR)

//

- Église adventiste du Rwanda

//

- Association des musulmans du Rwanda (AMUR)

Un nouveau comité de direction a été élu le 21 décembre 1997 :

Sheik Issa GISESA, Mufti, Président

Sheik Juma Selemani NKUNDUWIHA, Mufti-adjoint

Selemani NASIRU, Secrétaire exécutif

Le précédent Représentant légal était Sheik MUGWIZA TEMBO (*hutu, Cyangugu*)

- Église des Amis

Représentant légal : David BUCURA (*hutu, //*)

- Conseil Protestant du Rwanda (Collectif des Églises protestantes)

Président : Pasteur André KARAMAGA (EPR) (*tutsi, Kibuye*)

Secrétaire général : NSABIMANA Emmanuel (*tutsi, Kibuye*) ancien député PL à l'Assemblée nationale, il remplace le pasteur // NKUSI, en exil à l'étranger depuis 1997.

10) MÉDIAS

Radio-télévision

Office rwandais d'information (ORINFOR)

Directeur : Major Wilson RUTAYISIRE (*FPR, tutsi*)

Parallèlement à la suppression du ministère de l'Information par décision du Conseil de gouvernement en date du 30 septembre 1999, Joseph BIDEI (*FPR, tutsi, //*) a été nommé nouveau directeur

Radio Rwanda (organe gouvernemental) ; Directeur : Major Wilson CHABANI KARAKE (*FPR, tutsi, //*) succède au Capitaine David KABUYE (*FPR, tutsi, //*), nommé directeur après la prise de Kigali par le FPR.

TVR, Télévision Rwandaise, émet depuis le 31 décembre 1992 ; Directeur : //

Radio Télévision Libre des Mille Collines, patronnée par les éléments extrémistes du régime HABYARIMANA (Joseph NZIRORERA, MRND ; Jean-Bosco BARAYAGWIZA, CDR ; Félicien KABUGA, beau-père du fils de HABYARIMANA ; Agathe KANZIGA, épouse du Président HABYARIMANA ; Séraphin RWABUKUMBA, beau-frère du Président HABYARIMANA), cette radio joua à partir d'août 1993 un rôle décisif dans la propagation de l'idéologie de l'extrémisme hutu à l'échelon national et régional. Animée par Ferdinand NAHIMANA, idéologue, Gaspard GAHIGI, rédacteur en chef, et Georges RUGGIU, animateur des émissions en français, elle porte une lourde responsabilité dans la préparation et le déroulement du génocide rwandais. A cessé d'émettre depuis le 30 juin 1996.

Radio *Muhabura*, ("Révélation") animée par le FPR

Radios étrangères :

Radio Agatashya-RSF, radio humanitaire (Reporters sans frontières, section suisse) émet depuis le 8 août 1994 à partir de Goma, elle bénéficie de l'appui de la Coopération et de la Radio-télévision suisses. A cessé d'émettre depuis le 27 octobre 1996.

Radio *Amahoro*, directeur : Guy THEUNIS, rédacteur : Tatién MUSABYIMANA remplacé en septembre 1995 par Alexandre RUCYAHANA, émet depuis le 11 août 1994 à partir de deux canaux : *Africa 1* au Gabon et *Voice of Peace* en Éthiopie. Elle est soutenue par diverses associations rwandaises et européennes, laïques et religieuses dont Amnesty International, et collabore avec Reporters sans Frontières. A cessé d'émettre le 30 juin 1996.

Radio *Maendeleo* ("développement"), installée à Bukavu et animée par le Collectif des ONG du Sud-Kivu, elle consacre depuis le mois d'avril 1994 une large part de son temps d'antenne à des programmes à vocation humanitaire destinés aux populations réfugiées. A cessé d'émettre en juillet 1999, fermée par la rébellion congolaise en RCD.

Radio "Droits de l'Homme", bénéficiant de l'appui d'Amnesty International en liaison avec le CLADHO rwandais, elle devrait émettre à partir du Rwanda à la fin 1994. N'a pas pu émettre faute d'autorisation.

Presse

Situation en avril 1994 :

Ibyikigihe (directeur : Julien UWIMANA)

Ijambo (directeur : François-Xavier HANGIMANA)

Imbaga (directeur : Gaspard KAREMERA)

Imvaho (directeur : Stéphanie NYIRASAFARI)

Interahamwe (directeur : Tatién HAHOZAYEZU)

Isibo (directeur : Sixbert MUSANGAMFURA)

Kamarampaka (directeur : Bernard HATEGEKIMANA)

Kanguka "Réveille-toi" (directeur : Vincent RWABUKWISI)
Kangura "Réveille-le" (directeur : Hassan NGEZE)
Kanyarwanda (directeur : Ignace RUHATANA)
Kinyamateka (directeur : Abbé Dominique KAREKEZI, nommé par la Conférence épiscopale le 6 août 1997, succède à l'Abbé André SIBOMANA)¹
 Le Courrier du Peuple (directeur : Clément BANGUKIRA)
 Le Flambeau (directeur : Adrien RANGIRA)
 Le Messager (directeur : Edouard MUTSINZI)
 Le Partisan (directeur : Aphrodice Sibo HABINEZA)
 Le Soleil - *Izuba* (directeur : Antoine MBARUSHIMANA)
 Le Tribun du Peuple (directeur : Eugène GAKWAYA)
Reba Videwo (directeur : Guy THEUNIS)
Rwanda Rushya (directeur : André KAMEYA)
Umurangi (directeur : Boniface NTAWUYIRUSHINTEGE)

Situation en septembre 1998 :

Amani	Propriétaire LDGL, Président : Christophe SEBUDANDI
Burakeye i Nyanza	Rubagenga HABIYAMBERE
Barakabaho	Pascal HARERIMANA
Goboka	Direction : Innocent BAYITO, Bruno BURUGA
Hoza Abana	Propriétaire ADDER, asbl
Ibuka	Jean-Bosco RUTAGENGWA
Imboni	Jason MUHAYIMANA ²
Imvaho Nshya	Tom NDAHIRO
Indorerwamo	Jackson M'GABA DEAN
Ingabo Direction	Capitaine Firmin GATERA, Lieutenant Tonny KURAMBA
Intambwe	Étienne NSENGIMANA
Intego	Isaïe NIYOYITA (avril 1997)
Inteko	Dr Vénuste KARAMBIZI
Isonga (1997)	//
Kinyamateka	Abbé Dominique KAREKEZI
La Lettre du CLADHO	Théoneste RUTAGENGWA (août 1997)
La Nouvelle Relève	Jean-Baptiste RUCIBIGANGO
Le Canard enchaîné	Théoneste MUBERANTWARI NTIRIVAMUNDA
Le Diapason	Ruti Th. FURAH
Le Partisan	Amiel NKURIZA (arrêté en avril 1999)
L'ère de Liberté	Élie MPAYIMANA
Le Tribun du Peuple	Jean-Pierre MUGABE
Libération	Antoine KAPITENI
Mpore	//
Pro Peace	David GAKUNZI
Rushyashya	Jean-Gualbert BURASA
Rwanda Times	//
The Central African Newslines	Casimry KAYUMBA (chief editor)
The New Times	Mwezi KARAKE
Ubumwe	John SENDANYOYE
Ukuri	Casimry KAYUMBA
Ukuri Gacaca	Charles GAKUMBA
Umuravumba (1997)	Appolos HAKIZIMANA
Umusemburo	Raphaël NKAKA

¹ Ce dernier n'a pas souhaité renouveler son mandat compte-tenu des campagnes menées contre lui par la presse relayant l'hostilité des autorités politiques à son égard. Il se plaignait aussi fréquemment de l'absence de soutien de la hiérarchie catholique.

² S'est exilé à la fin mars 2000 avec deux autres journalistes suite aux intimidations qui ont succédé la publication d'articles mettant en cause le FPR.

Urunana

Thomas NAHIMANA

Association rwandaise des journalistes (ARJ)

Créée à Kigali le 15 octobre 1995 ; Président : Mwezi KARAKE, 1^{er} Vice-Président : Charles KAYITANA ; 2^e Vice-Président : Innocent KAMANZI ; secrétaire : Eustache RUTABINGWA ; trésorière : Agnès MUHONGAYIRE

Une nouvelle équipe de direction a été installée le 30 novembre 1997 :

Président : Déo MUSHAYIDI (*Imboni*)

Vice-président : James VUNINGOMA

Renouvellement du 19 mars 2000 :

Président : James VUNINGOMA¹ (*The New Times*)

¹ Cette élection correspond à une reprise en main de la presse par les autorités suite à la publication en février 2000 d'un numéro spécial d'*Imboni* consacré à l'affaire SEBARENZI. Déo MUSHAYIDI, ex-président de l'ARJ, directeur de la Maison de la presse à Kigali, Jean-Claude NKUBITO, président du conseil d'administration de la Maison de la presse, et Jason MUHAYIMANA, directeur d'*Imboni*, notamment se sont exilés à la fin mars 2000. Parallèlement, la nomination de l'ambassadeur SEGAHUTU MURASHI (*PL, tutsi*) à l'Assemblée nationale, premier propriétaire et éditeur du journal *Imboni* a été bloquée par le forum des partis.

11) ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Organigrammes au 1^{er} octobre 1996 :

CLADHO, Coordination des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme
Président : Josué KAYIJAHO (*tutsi, Kibuye*) (AVP), succède à Jean-Baptiste BARAMBIRWA (ADL) (*hutu, Kibungo*) exilé, succède à François-Xavier NSANZUWERA (*hutu, Kigali*) exilé, qui succédait lui-même à Alphonse-Marie NKUBITO¹ (*hutu, Cyangugu*) décédé
Vice-Président : Alexis RWAMWAGA, (*tutsi, ex-réfugié au Burundi*) remplace François BYABARUMWANZI (ARDHO) (*hutu, Gitarama*), qui succédait à André SIBOMANA (*hutu, Gitarama*)
Secrétaire permanent : Innocent (//), remplace Jean-Paul BIRAMVU (LIPRODHOR) (*hutu, Cyangugu*) devenu avocat privé
Trésorier : KALISA Évariste (AVP)

ADL, Association Rwandaise pour la Défense des droits de la personne et des libertés publiques

Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1993 :
Président d'Honneur : Professeur Emmanuel NTEZIMANA (*hutu, //*) (président-fondateur et président sortant)
Président : Abbé SIBOMANA André (*hutu, Gitarama*) ; 1^{er} Vice-Président : Nkiko NSENGIMANA (*hutu, //*) ; 2^e Vice-Président : Joseph NSENGIMANA (*tutsi, Kigali rural*) ; 3^e Vice-Président : Monique MUJAWAMALIYA (*hutu, Butare*) ; 4^e Vice-Président : Augustin RUZINDANA (//) ;
Trésorier : Vincent RUHAMANYA ; Secrétaire permanente : Rosalie MUKARUKAKA

Bureau (remis en place en 1995)

Président : Abbé SIBOMANA André (*hutu, Gitarama*) ; 1^{er} Vice-Président : Joseph NSENGIMANA (*tutsi, Kigali rural*), 2^e Vice-Président : Jean-Baptiste BARAMBIRWA (*hutu, Kibungo*) ; Trésorier : Jean-Baptiste MBERABAHIZI (*tutsi, Gisenyi*) ; Secrétaire permanente : Rosalie MUKARUKAKA

Nouveau bureau élu le 11 octobre 1997 suite à la démission en septembre du Président :

Président : Jean-Baptiste BARAMBIRWA (*hutu, Kibungo*)², 1^{er} Vice-Président : Jean RUBADUKA ; 2^e Vice-Président : Monique MUJAWAMARIYA³ ; 3^e Vice-Président : Dominique NKIRAMACUMU ; 4^e Vice-Président : Joseph BONESHA ; Trésorier : Jean-Léonard AHORUKOMEYE ; Secrétaire permanente : Rosalie MUKARUKAKA (poste vacant depuis son départ en 1999)

LIPRODHOR-CDIPG, Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme au Rwanda (Conseil d'administration mis en place le 26 novembre 1994, et reconduit pour une période de 6 mois le 16 janvier 1996) ; Président : Jean-Paul BIRAMVU, remplace Alphonse NYILIMBIBI (en exil en Belgique), qui avait succédé à Innocent MAZIMPAKA ; Vice-Président : Bernadette MUKARUTABANA (*tutsi, Kibungo*) ; Secrétaire permanent : Florien UKIZEMWABO

¹ Procureur général auprès de la Cour de cassation, Alphonse-Marie NKUBITO a été démis de la Fonction Publique (ainsi que François-Xavier NSANZUWERA, Procureur de la République à Kigali) par le "gouvernement intérimaire" le 3 juillet 1994. Après la nomination d'Alphonse-Marie NKUBITO comme ministre de la Justice, Jean-Paul BIRAMVU, secrétaire exécutif, avait été nommé président *ad interim* du CLADHO, de même François-Xavier BYABARUMWANZI, secrétaire général, avait été nommé président *ad interim* de l'ARDHO. Après son limogeage du gouvernement le 25 août 1995, Alphonse-Marie NKUBITO fut nommé directeur général de la Banque de Kigali et reprit, dans un contexte difficile, ses activités de militant des droits de l'homme. Il a été retrouvé mort à son domicile le 12 février 1997. L'assassinat, le surlendemain, du Président du Conseil d'État, Vincent NKEZABAGANWA, qui était un de ses proches, accrédiata maints soupçons sur les causes de son décès et du Président du Conseil d'État.

² À peine élu, celui-ci profita d'un voyage au Canada pour s'y réfugier.

³ S'est installée au Canada quelques semaines plus tard.

ARDHO, Association rwandaise pour la défense des droits de l'homme (Comité exécutif renouvelé le 20/21 janvier 1996) ; Président : Jean-Bosco IYAKAREMYE (*tutsi, Kigali*) en exil, succède à Alphonse-Marie NKUBITO (décédé qui avait repris le poste après l'installation à l'étranger de François-Xavier NSANZUWERA), Vice-Président : Alexis RWAMWAGA (remplace Félicien NGANGO, assassiné) ; Secrétaire général : François-Xavier BYABARUMWANZI (en exil) ; Secrétaire général adjoint : Ildéphonse KASONGO; Trésorier : Jean-Bosco IYAKAREMYE; Secrétaire permanent : Richard NSANZABAGANWA (en exil)

AVP, Association pour les Volontaires de la Paix, Président : Josué KAYIJAHU, succède à André KATABARWA ; Vice-Président : // ; Secrétaire permanente : Bernadette KANZAYIRE
En 1998, Bernadette KANZAYIRE est devenue présidente

***Kanyarwanda*, //**

Une nouvelle association de défense des droits de l'homme et de développement, *JIJUKIRWA*, a été créée le 17 janvier 1998 à Butare

La reprise en main de ce secteur associatif a été considérée par les autorités au pouvoir depuis juillet 1994 comme une tâche prioritaire et de longue haleine. Soumises alternativement à des tentatives répétées de prise de contrôle "pacifique" des organes exécutifs et à la répression directe de leurs membres, la plupart des associations ont perdu l'essentiel de leurs militants fondateurs formés au cours de la fin des années 80 et au début des années 90. Pratiquement toutes les personnalités marquantes de cette époque sont mortes ou installées à l'étranger. Le retrait puis le décès en mars 1998 d'André SIBOMANA, dernière personnalité militante de renom international résidant au Rwanda, ouvrait le champ à des recompositions plus profondes.

Ainsi, parallèlement à l'arrêt définitif des activités de la Mission des droits de l'homme de l'ONU au Rwanda en juillet 1998, décidé unilatéralement par les autorités rwandaises, le gouvernement mettait en place une Commission nationale chargée des Droits de l'Homme et définissait son propre "Plan d'action des Droits de l'Homme". Il demandait alors, le 30 juin 1998 par la voix du ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération s'adressant au corps diplomatique et consulaire accrédité à Kigali, que les appuis des coopérations étrangères transitent désormais par le canal de cette nouvelle Commission nationale.

Associations de rescapés du génocide

IBUKA, Président : : Frédéric MUTAGWERA (*tutsi*) ancien bâtonnier de l'ordre des avocats rwandais) ; Vice-président : Josué KAYIJAHU (*tutsi*) exilé¹ ; secrétaire général : Anastase MURUMBA² (*tutsi*)

*
* *

LDGL, Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs [créée le 30 mai 1993, publication : *Amani* (Paix). La LDGL comptait, en août 1999, 24 ONG basées dans les 3 pays de la sous-région.

Burundi

¹ A quitté le Rwanda à la fin mars 2000 dans le climat de transition politique et de fortes tensions entre Tutsi « rescapés » et Tutsi « ougandais » qui a succédé à la démission puis la fuite du président de l'Assemblée nationale, Joseph SEBARENZI KABUYE, en janvier 2000. Le frère de Josué KAYIJAHU, Assiel KABERA, conseiller du président Pasteur BIZIMUNGU, avait été assassiné le 5 mars 2000.

² S'est exilé à la fin mars 2000 en même temps que le vice-président d'Ibuka, Josué KAYIJAHU.

1. Ligue ITEKA
2. Ligue SONERA
3. Association pour la promotion et la protection de la liberté d'expression (APPLE)

Rwanda

1. Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme (ARDHO)
2. Association des Volontaires de la Paix (AVP)
3. Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la Personne et des Libertés publiques (ADL)
4. Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (LIPRODHOR)
5. Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base (CCOAIB)
6. Syndicat des agriculteurs IMBARAGA
7. KANYARWANDA A.S.B.L.

République Démocratique du Congo (RDC)

1. Groupe d'appui-conseils aux réalisations pour le développement endogène (GRACE), Goma
2. Héritiers de la Justice-Bukavu, Bukavu
3. Conseil Régional des ONG de développement du Nord-Kivu (CRONG Nord-Kivu), Goma
4. Conseil Régional des ONG de développement (CRONG Sud-Kivu), Bukavu
5. Association pour la promotion des Droits de l'Homme au Sud-Kivu (APDH), Bukavu
6. Commission Justice et Paix, Bukavu
7. Commission Justice et Paix, Goma
8. Travail sur Terrain (T.S.T.) Bukavu
9. Université Libre des Pays des Grands Lacs (ULPGL), Goma
10. Bureau d'Assistance Juridique (BAJ), Bukavu
11. GETER-DFF, Goma
12. Conseil National des ONG de développement (CNONG), Kinshasa
13. Centre de formation pour la promotion des droits de l'homme (CFPDH), Goma
14. Centre des droits de l'homme (CDH)-Lubumbashi

- Comité directeur élu le 20 décembre 1995 lors du 2^e Congrès ordinaire tenu à Mbarare en Ouganda les 19-20 décembre 1995.

Président : Maître Joseph MUDUMBI (Zaïrois, Goma)

Vice-Président : Christophe SEBUDANDI (Burundais, ITEKA)

Secrétaire exécutif (permanent) : François BYABARUMWANZI (Rwandais, ARDHO), succède à Monique MUJAWAMARIYA, exilée au Canada

Conseiller juridique : Maître LUBALA (Zaïrois, Bukavu)

Conseiller politique : Alphonse-Marie NKUBITO (Rwandais, ARDHO)

Trésorier : // (Burundais, SONERA)

- Comité directeur élu le 6 mai 1998, lors du congrès de la LDGL tenu à Bujumbura du 4 au 6 mai 1998.

Président : Christophe SEBUDANDI (Ligue ITEKA - Burundi)

1^{er} Vice-Président : Pasteur Bujiriri BABUNGA (Héritiers de la Justice - Sud-Kivu)¹

2^e Vice-Président : François-Xavier BYUMA (LIPRODHOR - Rwanda)

Conseiller chargé des questions économiques et sociales : Mme Prisca MUJAWAYEZU (CCOAIB - Rwanda)

Conseiller chargé des questions politiques : Willy NINDORERA (APPLE - Burundi)

Conseiller chargé des Affaires juridiques : Joseph SANANE (Centre pour la Promotion des Droits de l'Homme - Nord Kivu)

Secrétaire exécutif : Noël TWAGIRAMUNGU

¹ L'organigramme de 1999 ne comporte plus qu'un poste de vice-président occupé par François-Xavier BYUMA.

Organigrammes mis à jour partiellement le 30 mars 2000 sous la responsabilité d'André Guichaoua

Malgré le soin apporté à la recherche des informations et aux recoupements, il est possible que des erreurs subsistent dans les différentes listes. Les informations non recoupées sont considérées comme manquantes.